



**HAL**  
open science

## Une famille d'imprimeurs-libraires lyonnais des dix-huitième et dix-neuvième siècles : les Périsset

Anissa Rousse

► **To cite this version:**

Anissa Rousse. Une famille d'imprimeurs-libraires lyonnais des dix-huitième et dix-neuvième siècles : les Périsset. Histoire. 2011. dumas-00707533

**HAL Id: dumas-00707533**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00707533>**

Submitted on 12 Jun 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - histoire, histoire de l'art et archéologie

Spécialité - cultures de l'écrit et de l'image

Mémoire / Juillet 2011

# **UNE FAMILLE D'IMPRIMEURS- LIBRAIRES LYONNAIS DES DIX- HUITIÈME ET DIX-NEUVIÈME SIÈCLES: LES PERISSE**

**Anissa Rousse**

Sous la direction de Dominique Varry  
Professeur des universités – Ecole Nationale Supérieure des Sciences  
de l'Information et des Bibliothèques



## **Remerciements**

*Je souhaiterais en premier lieu remercier mon directeur de recherches, le professeur Dominique Varry, pour ce sujet intéressant vers lequel il m'a orienté, pour son aide et ses conseils précieux. J'aimerais remercier vivement les bibliothécaires de la bibliothèque municipale et de la bibliothèque de l'Enssib pour leur gentillesse et leur aide. Un grand merci également au personnel des archives municipales et départementales.*

*Je remercie aussi mes parents pour leur soutien sans faille, ma sœur pour ses relectures et critiques pertinentes et constructives, mon fiancé pour ses connaissances précieuses en informatique qui m'ont évité la perte de mon travail peu avant sa fin, et mes camarades de classe avec qui les journées de recherches et de rédaction ont été moins lourdes et difficiles.*

## **Résumé :**

Le but de ce mémoire est de présenter la famille d'imprimeurs-libraires Périsset. Il donne des indications biographiques sur les différents membres actifs dans le monde du livre aux dix-huitième et dix-neuvième siècles. Il montre comment l'entreprise familiale s'est développée au fil des années.

*Descripteurs : Périsset ; imprimeurs lyonnais ; libraires lyonnais ; histoire du livre ; dix-huitième siècle ; dix-neuvième siècle*

## **Abstract :**

The purpose of this dissertation is to present the family of printers and booksellers Perisset. This paper provides biographical information on the active members in the Book world in the eighteenth and nineteenth centuries. It shows how the family business has grown over the years.

*Keywords: Perisset ; printers from Lyon ; booksellers from Lyon ; Book history ; eighteenth century ; nineteenth century*

## **Droits d'auteurs**

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
--

Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Patrimoine-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France** » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

# Sommaire

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	7
<b>INTRODUCTION</b> .....	9
<b>PARTIE 1 : UNE DYNASTIE D'IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE LA FIN DU DIX-SEPTIEME A LA DEUXIEME MOITIE DU DIX-NEUVIEME</b> .....	13
<b>A- Les « pères fondateurs » de la librairie Périsse : Antoine et André. ..</b>	14
1. <i>Antoine Périsse, premier du nom</i> .....	14
2. <i>André I Périsse</i> .....	16
<b>B- La génération Périsse frères : Antoine II et Jean-André</b> .....	18
1. <i>Antoine II Périsse : le libraire</i> . ....	19
2. <i>Jean-André Périsse, dit Périsse-Duluc : le premier breveté d'imprimerie</i> . ....	20
3. <i>Les frères Périsse : une association assurant la pérennité de leur commerce</i> . ....	22
<b>C- Des frères Périsse à Périsse frères : Jean-Marie Périsse-Marsil et ses fils Antoine III, Etienne et André II</b> . ....	25
1. <i>Jean-Marie Périsse, dit Périsse-Marsil : le successeur de Périsse- Duluc</i> . ....	26
2. <i>Antoine III, Etienne et André II : la deuxième génération des Périsse frères</i> . ....	29
<b>PARTIE 2 : LES RELATIONS ET LIENS DE LA FAMILLE PERISSE AVEC D'AUTRES GRANDES FAMILLES LYONNAISES DES DIX-HUITIEME ET DIX-NEUVIEME SIECLES</b> .....	32
<b>A- La famille Périsse et les imprimeurs-libraires lyonnais</b> .....	32
1. <i>Les Périsse et les Bruyset</i> .....	33
2. <i>Les liens avec les Duplain</i> .....	35
<b>B- L'amitié entre Jean-Marie Périsse-Marsil et un membre d'une illustre famille lyonnaise : André-Marie Ampère</b> . ....	36
1. <i>André-Marie, le beau frère</i> .....	37
2. <i>André-Marie, le précepteur</i> .....	39

<b>C- Périsset Montgolfier : les liens familiaux avec une famille de papetiers durant le dix-neuvième siècle.</b>	<b>41</b>
1. <i>Les liens familiaux</i>	42
2. <i>Les liens commerciaux</i>	45
<b>PARTIE 3 : LA FAMILLE PERISSE ET LA REVOLUTION</b>	<b>49</b>
<b>A- Périsset Duluc, imprimeur-libraire, franc-maçon et député.</b>	<b>49</b>
1. <i>Jean-André Périsset-Duluc : un imprimeur député du Tiers-Etat</i>	50
2. <i>La correspondance de Périsset-Duluc et Jean-Baptiste Willermoz</i>	54
<b>B- La famille Périsset et le Concordat : la Petite-Eglise</b>	<b>61</b>
1. <i>Un fonds de librairie religieux dès l'origine</i>	61
2. <i>Une famille d'anticoncordataires ?</i>	65
<b>C- La librairie et l'imprimerie Périsset dans l'après-Révolution</b>	<b>68</b>
1. <i>Une entreprise qui se maintient à flot à Lyon</i>	69
2. <i>... et qui s'exporte à Paris.</i>	71
<b>CONCLUSION</b>	<b>75</b>
<b>SOURCES</b>	<b>77</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>81</b>
<b>TABLE DES ANNEXES</b>	<b>87</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b>	<b>115</b>

## ***Sigles et abréviations***

ADR : Archives départementales du Rhône

AML : Archives municipales de Lyon

BML : Bibliothèque municipale de Lyon

BNF : Bibliothèque nationale de France

B. : Balle(s)

G. Raisin: Grand Raisin

R. : Rame(s)

s.d. : Sans date

s.l. : Sans lieu





# Introduction

---

*A l'art d'exprimer & de communiquer nos pensées les plus abstraites, à l'art d'écrire, on ne pouvoit rien ajoûter de plus intéressant, que celui de répéter cette écriture avec promptitude, avec élégance, avec correction, & presque à l'infini, par le moyen de l'imprimerie. De-là vint que bien-tôt après sa découverte, les imprimeurs se formerent & se multiplièrent en si grand nombre [...]*<sup>1</sup>

Au temps des Lumières, le monde du livre est un domaine réglé et codifié. Le nombre d'imprimeries et de librairies est légalement défini en fonction de chaque ville du royaume, conformément au souhait de Louis XIV. Le marché du livre est rythmé par les privilèges, approbations, et autres permissions (tacite ou non), qui bien souvent favorisent les professionnels parisiens.

Le livre est un outil très important car il est le médium à travers lequel les idées se diffusent. Il détient un grand pouvoir et, par conséquent, est très surveillé. Le « Code Saugrain »<sup>2</sup> bride la librairie et l'imprimerie de tout le royaume. A Paris par exemple, elles sont confinées à des quartiers bien délimités : Saint-André-des-Arts, la Cité, Saint-Benoît et Saint-Jacques. Si le nombre de villes dotées de ce commerce augmente, les ateliers, eux, diminuent. Suite à une enquête menée par l'abbé Bignon dans l'ensemble du pays, un arrêt de 1704 énumère les villes autorisées à posséder au moins une imprimerie. La capitale a le droit à trente-six établissements, Lyon à dix-huit, Strasbourg à six, etc.<sup>3</sup> Ainsi, le nombre d'imprimeries et de librairies diminue-t-il au fur et à mesure au dix-huitième siècle. Selon une comparaison tirée du *Monde du livre lyonnais au dix-huitième siècle* de Dominique Varry<sup>4</sup>, s'appuyant sur l'enquête de 1701 (que nous n'avons malheureusement pas pu consulter, celle-ci se trouvant à la bibliothèque nationale de France) et sur un article de Léon Moulé, le « Rapport de Claude Bourgelat sur le commerce de la librairie et de l'imprimerie à Lyon en 1763 »<sup>5</sup>, le nombre d'imprimeurs-libraires lyonnais serait passé de trente-deux, en 1701, à douze, en 1763, et celui des libraires de trente-deux à vingt-quatre. Le nombre de presses serait

---

<sup>1</sup> « Imprimeur », dans *L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Ed. Diderot et D'Alembert, New-York, Paris, Pergamon Press, 1969

<sup>2</sup> Claude-M. SAUGRAIN, *Code de la librairie et de l'imprimerie de Paris ou conférence du règlement arrêté au conseil d'Etat du Roy, le 28 février 1723 : avec les anciennes ordonnances : rendus au sujet de la librairie et de l'imprimerie depuis l'an 1332 jusqu'à présent*, Farnborough, Hants., Gregg international publication, 1971.

<sup>3</sup> Frédéric BARBIER, *Histoire du livre*, Paris, Armand Colin, 2009 (2<sup>e</sup> édition).

<sup>4</sup> Dominique VARRY, *Le Monde du livre lyonnais au dix-huitième siècle*, dossier d'habilitation à diriger les recherches, Paris-Sorbonne, 1999.

<sup>5</sup> Léon MOULÉ, « Rapport de Cl. Bourgelat sur le commerce de la librairie et de l'imprimerie à Lyon en 1763 », *Revue d'histoire de Lyon*, 1914, tome XIII, p51-65.

lui passé d'environ quatre-vingt-dix à cinquante-et-une (parmi elles, seulement trente-trois fonctionneraient).

Lyon est la deuxième grande ville de France dans le domaine de l'imprimerie. Du fait de sa localisation géographique avantageuse, elle brasse une foule de livres venus de divers pays. Selon les termes de Pierre Grosclaude, auteur de *La vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : contribution à l'histoire littéraire de la province*, Lyon, au temps des Lumières, est « la porte par où pénètre les livres prohibés »<sup>6</sup>. Celle que l'on appelle la capitale des Gaules est, donc, dans le monde livresque, riche en information et très intéressante d'un point de vue historique. Cependant, elle n'a pas fait l'objet de beaucoup d'ouvrages sur le sujet jusqu'aux années 1990, à partir desquelles un regain d'intérêt s'est fait ressentir. Des entreprises ont été menées, notamment sous la houlette de Dominique Varry, afin de sortir de l'ombre cette ville importante. S'il est toujours en friche, le dix-huitième siècle est, pour le moment, celui qui fournit le plus de matières aux chercheurs, et bon nombre d'articles, d'ouvrages et d'études traitent de l'imprimerie lyonnaise de cette époque. Ce domaine et cette période sont aussi ceux choisis dans le cadre de ce mémoire afin de tenter d'apporter une contribution somme toute modeste à cette entreprise de mise en lumière du monde du livre lyonnais du siècle des Lumières.

Nous avons choisi d'étudier une famille d'imprimeurs-libraires lyonnais. La période retenue dans ce travail de recherche court de la fin du dix-septième siècle (1666) à la deuxième moitié du dix-neuvième siècle (aux alentours de 1880). Nous sommes partis d'un nom, « Périsse », et nous avons tenté d'établir une liste, la plus exhaustive possible, des membres de cette famille ayant participé à la production et à la diffusion des livres à Lyon. Ce premier travail de recensement accompli, nous avons délimité la période d'activité de chacun et nous nous sommes posées les questions suivantes : Qui sont-ils ? Quelles ont été leurs relations ? Combien de temps ont-ils perpétué l'entreprise familiale ? Quelles ont été les conséquences de la Révolution française sur leur commerce ?

Afin de mener à bien cette étude, il nous a fallu replacer les faits dans leur contexte. Nous nous sommes donc, en premier lieu, dirigées vers des ouvrages généraux sur l'histoire du livre<sup>7</sup>, l'histoire de l'imprimerie<sup>8</sup>, et l'histoire de Lyon aux dix-huitième

---

<sup>6</sup> Pierre GROSCLAUDE, *La vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : contribution à l'histoire littéraire de la province*, Paris, A. Picard, 1933.

<sup>7</sup> Frédéric BARBIER, *Histoire du livre*, Paris, Armand Colin, 2009 (2<sup>e</sup> édition).

<sup>8</sup> Roger CHARTIER, *Histoire de l'édition française. Le livre triomphant 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984.

et début dix-neuvième siècles<sup>9</sup>. Nous nous sommes petit à petit recentrées sur le sujet et avons entamé l'étude d'articles plus spécifiques<sup>10</sup>, de mémoires sur l'imprimerie lyonnaise durant la période choisie<sup>11</sup>, sur la famille étudiée<sup>12</sup>. Nous avons ensuite corroboré ces informations en consultant les sources manuscrites et imprimées des archives (principalement des actes de baptême, mariage et sépulture, ainsi qu'un acte notarié et un privilège) et de la bibliothèque municipale de Lyon (*Almanachs*, correspondances, catalogues de librairie ...). Enfin, afin d'apporter plus de précisions et d'explications à nos propos, nous avons consulté des ouvrages biographiques d'autres personnages liés à la famille Périsset tels que Jean-Baptiste Willermoz<sup>13</sup>, la famille Montgolfier<sup>14</sup>, les Molin<sup>15</sup> entre autres.

Cette étude que nous avons menée traverse plusieurs systèmes politiques : la dernière partie du règne de Louis XIV, la Régence et le gouvernement de Louis XV, celui de Louis XVI, la Révolution et la première République, le Directoire, le Consulat, le premier Empire, la Restauration, et la deuxième République. Ce sont autant de bouleversements qui ont influés sur la vie de la population, et donc de la famille Périsset, d'une manière plus ou moins significative. Pour apporter les réponses les plus complètes possible aux questions posées, nous avons choisi de construire notre travail en trois parties. La première aura pour but de donner une biographie précise de chacun des membres et de présenter les ouvrages qui ont pu être inscrits à leur catalogue. Le deuxième point important à aborder pour mieux connaître cette famille sera axé autour des différentes relations qu'a pu nouer chaque Périsset avec de grands noms de leurs époques. Enfin, la troisième phase de ce travail sera centrée sur la période révolutionnaire et post-révolutionnaire, sur la manière dont le commerce familial a traversé cette période de bouleversements intense.

---

<sup>9</sup> Arthur KLEINCLAUSZ, *Histoire de Lyon de 1595 à 1814*, Marseille, Lafitte, 1978, tome 2.

<sup>10</sup> Dominique VARRY, « L'imprimerie et la librairie à Lyon au XIXe siècle », *Le Commerce de la librairie en France au XIXe siècle, sous la direction de Jean-Yves Mollier*, Paris, IMEC Editions et Editions de la Maison des sciences de l'Homme, 1997, p. 61-69.

Sébastien DUC, « La Famille Périsset à Lyon aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles », *Bulletin de la Société historique archéologique et littéraire de Lyon*, tome 29, 2000, p.185-212.

<sup>11</sup> Emmanuelle GOURVITCH, *Les Imprimeurs-libraires lyonnais et la Révolution française*, sous la direction Françoise Bayard, mémoire de DEA, 1995.

Jérémy SIGALAT, *Libraires et librairies à Lyon sous le second empire*, sous la direction de Olivier Faure, mémoire de maîtrise, Lyon, université Lyon 3, 2002.

<sup>12</sup> Bénédicte de MISSOLZ, *Un catalogue de livres qui se trouvent à Lyon chez les frères Périsset, libraires, grande rue Mercière*, sous la direction de Dominique Varry, mémoire de DEA, 1995.

<sup>13</sup> Alice JOLY, *Un Mystique lyonnais et les secrets de la franc-maçonnerie Jean-Baptiste Willermoz 1730-1824*, Paris, Editions Téléètes, 1938.

<sup>14</sup> Léon ROSTAING, *La famille de Montgolfier : ses alliances, ses descendants*, Lyon, Rey, 1910.

<sup>15</sup> Bruno BLASSELLE, *Antoine et Horace Molin libraires lyonnais 1650 – 1710*, sous la direction de Jeanne-Marie Dureau et Henri-Jean Martin, Villeurbanne, ENSB, 1979.



# **PARTIE 1 :**

## **UNE DYNASTIE D'IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE LA FIN DU DIX-SEPTIEME A LA DEUXIEME MOITIE DU DIX-NEUVIEME**

---

Avant d'entamer une étude approfondie de la famille Périsse, il convient d'en présenter les membres et d'en faire une biographie afin de replacer cette dynastie dans le contexte historique et local. Pour cela, nous nous appuyerons en grande partie sur les actes de baptême, naissance, mariage et sépulture, décès des archives municipales de Lyon, sur le mémoire de Bénédicte de Missolz, *Un catalogue de livres qui se trouvent à Lyon chez les frères Périsse, libraires grande rue Mercière*<sup>16</sup> et sur l'article de Sébastien Duc, « La famille Périsse à Lyon aux XVIIIème et XIXème siècles »<sup>17</sup>.

La famille Périsse de Lyon a marqué la ville de son empreinte par son implication, tout d'abord, dans le monde de la librairie, puis, dans celui de l'imprimerie, un peu plus tard. Cinq générations se sont succédées à la barre de cette entreprise<sup>18</sup> : Antoine I Périsse, André I Périsse (Périsse fils), les frères Périsse (Antoine II et Jean-André tout d'abord, puis Jean-Marie), puis, Antoine III, Etienne (dit Stéphane), et André II (les fils de Jean-Marie), et enfin les descendantes respectives de Etienne et André II, Françoise-Caroline et Jeanne Augustine.

Notre travail, dans cette première partie, sera de présenter les différents artisans de l'entreprise familiale créée à la fin du dix-septième et au début du dix-huitième siècle. Qui sont-ils ? Quel rôle ont-ils joué dans l'évolution de cette dynastie ?

Nous les répartirons en trois parties, marquant les trois grandes périodes de cette famille. Dans un premier temps, nous présenterons ceux que nous qualifions de « pères fondateurs » de l'entreprise familiale. Nous étudierons ensuite la génération des « frères Périsse » composée, d'Antoine II et de Jean-André. Enfin, nous traiterons de Jean-Marie Périsse-Marsil et de ses successeurs (« Périsse frères »), qui marqueront le passage de la société familiale au dix-neuvième siècle.

---

<sup>16</sup> Bénédicte de MISSOLZ, *Un catalogue de livres qui se trouvent à Lyon chez les frères Périsse, libraires grande rue Mercière*, sous la direction de Dominique Varry, mémoire de DEA, ENSSIB, Villeurbanne, 1995.

<sup>17</sup> Sébastien DUC, « La famille Périsse à Lyon aux XVIIIème et XIXème siècles », in *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, tome 29, 2000, p. 185-212.

<sup>18</sup> *Ibid.*

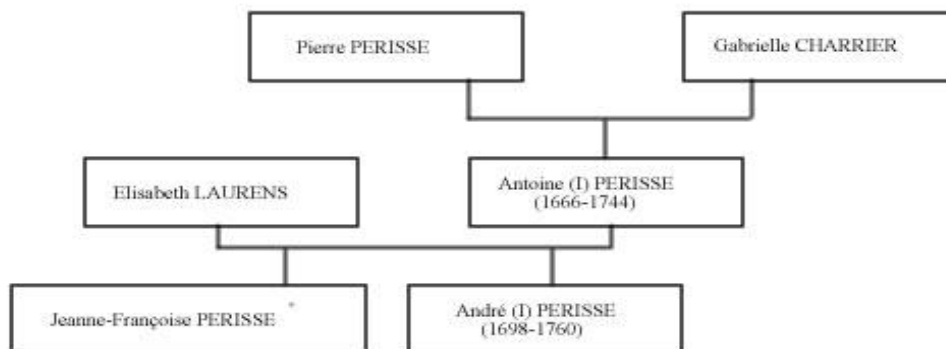
## **A- LES « PERES FONDATEURS » DE LA LIBRAIRIE PERISSE : ANTOINE ET ANDRE.**

Le nom des Périssé apparaît dans le monde du livre lyonnais à la fin du dix-septième siècle. Avant cette date, aucune trace d'eux dans le domaine de l'imprimerie ou de la librairie. Lyon est une ville foisonnante en imprimeurs et avec les directives de Louis XIV, les implantations nouvelles sont plus difficiles à réaliser. Bien que le Code Saugrain n'ait pas encore été mis en place, un certain nombre de règles régissent les métiers du livre et leur apprentissage. Les ateliers se transmettent de père en fils et restent, en majorité au sein de la famille. Les apprentis « non-héritiers » ont donc peu de chances d'accéder un jour à la maîtrise, à moins de « se faire gendre » ou de succéder à leur employeur. Dans le cas de la famille Périssé, cela ne s'est pas déroulé exactement de cette manière.

Comment est née la dynastie Périssé ? Quels ont été les parcours de Périssé et Périssé fils (Antoine et son fils André) ?

La lignée des Périssé commence avec deux patriarches libraires : Antoine Périssé, le père, et André Périssé, le fils. Nous les présenterons tour à tour dans chacune des deux parties de ce chapitre.

### **Arbre généalogique de Pierre à André (I) Périssé**



### **1. Antoine Périssé, premier du nom.**

A la fin du dix-septième siècle, durant l'année 1666, Gabrielle Charrier, épouse de Pierre Périssé, donne naissance à Antoine. Nous avons noté l'existence d'un certain Pierre Périssé, pasteur et auteur d'un ouvrage (*La Sanglante Chemise d'Henry-le-Grand*,

1615) dans le catalogue de la Bibliothèque nationale de France. Les dates y sont incertaines (15 ? - 16 ?) mais elles pourraient peut-être correspondre à celles du grand-père d'Antoine. Sa mère Gabrielle se remarie le 1<sup>er</sup> septembre 1688 à Antoine Ollagner et décède l'année suivante, le 29 août 1689.

Antoine devient, dès qu'il est en âge de travailler, apprenti de librairie chez Antoine et Horace Molin.

Antoine Molin, né en 1612, est le père d'Horace, et est fils de laboureur. Il devient imprimeur-libraire et s'associe, en 1686, à son fils qui hérite de la boutique familiale quelques années plus tard, en 1691 (à la mort de son père âgé de 79 ans). Il est plus tard interné, ayant « perdu la tête ». Sa femme, Barbe Compagnon, reprend alors les rênes de l'affaire familiale, avant qu'elles ne reviennent à leur fils Antoine (II) Molin, à sa mort en 1709<sup>19</sup>.

Le 13 septembre 1692, le notaire Jean Renaud l'aîné entérine la vente du fonds de librairie de la veuve de Pierre Compagnon<sup>20</sup>, anciennement installé au Cœur Bon, rue Mercière, et mère de Barbe. Antoine Périsset, alors âgé de 26 ans, en est l'acquéreur pour moitié. Il reste, à la bibliothèque municipale de Lyon, quatorze ouvrages issus de la librairie de Pierre Compagnon, dont plus de la moitié est d'ordre religieux. L'autre moitié compte un ouvrage de médecine, deux éditions des *Aphorismes* d'Hypocrate, les *Réflexions ou sentences et maximes morales*, quatrième édition, de La Rochefoucault, ainsi que les *Œuvres diverses* de Savinien de Cyrano de Bergerac.

Suite à cette acquisition du fonds Compagnon, Antoine s'établit comme libraire rue Mercière. Il garde des liens avec ses anciens employeurs puisque André Molin, fils de Jean, imprimeur et frère d'Antoine (II), libraire et fils d'Horace, imprime pour lui<sup>21</sup>. Le 13 février 1693, il renforce ses relations avec le monde du livre lyonnais en épousant Elisabeth Laurens, fille d'un imprimeur de Lyon, Antoine Laurens.

La librairie d'Antoine Périsset est située rue Mercière, à la Bible d'or, comme cela est noté dans l'ouvrage de Catherine Bernard (nièce de Corneille) *Le Commerce galant, ou Lettres tendres et galantes de la jeune Iris et de Timandre*, contenant un privilège du roi daté du 24 juillet 1681 à Versailles, une permission des 24 juillet 1681 et 12 juillet

---

<sup>19</sup> Bruno BLASSELLE, *Antoine et Horace Molin libraires lyonnais 1650-1710*, sous la direction de Jeanne-Marie Dureau et Henri-Jean Martin, Villeurbanne, ENSB, 1979.

<sup>20</sup> Archives départementales du Rhône (ADR), section ancienne, 3E 7516, Acte notarié de vente de librairie de la veuve Compagnon à Périsset du 13 septembre 1692.

<sup>21</sup> Bruno BLASSELLE, *op.cit.*



1696, ainsi qu'un permis d'imprimer daté de Lyon le 12 juillet 1696. Des ouvrages issus de sa librairie, il nous reste à la bibliothèque municipale de Lyon :

- *Traité des opérations de la chirurgie* de Joseph de La Charrière de 1699.
- *Le Commerce galant, ou lettres tendres et gallantes de la jeune Iris et de Timandre* de Catherine Bernard de 1696.
- *Le Culte ridicule de la vache noire, ou brève dissertation sur l'usage de son urine, ou de l'eau prétendue de mille fleurs* de Monsieur Bérenger docteur en médecine de 1706.
- *Extrait du rituel romain pour bien administrer les sacrements* de 1703.

D'autres ouvrages sont sans date et ont pour adresse « Lyon : Périsset ». Si certains ne sont certainement pas de la période d'Antoine (I) Périsset du fait des dates de naissance et de mort des auteurs, d'autres pourraient se trouver dans son catalogue de librairie.

Dans l'*Almanach astronomique et historique de la Ville de Lyon* de 1744<sup>22</sup>, il est noté comme doyen des libraires. Il n'apparaît ensuite plus aux exemplaires des années suivantes. Grâce à ces Almanachs, nous avons confirmation qu'il n'a pas été imprimeur, puisque les noms de ces derniers sont précédés d'une « lettre numérale »<sup>23</sup>, ce qui n'est pas le cas de celui d'Antoine Périsset et de son fils André.

## **2. André I Périsset**

Le 20 mars 1698 naît André, fils d'Antoine et d'Elisabeth<sup>24</sup>. Le 21 février 1735, il épouse Françoise Servant, fille de Louis Servant, libraire à Lyon, en présence de gens du livre lyonnais, tels que l'imprimeur du Roi à Grenoble, Antoine Faure, ou Jacques et Jean-Marie Bruyset, imprimeurs-libraires à Lyon<sup>25</sup>. Il est aussi connu sous le nom de Périsset fils. Il est reçu libraire en 1735 et apparaît pour la première fois dans le *Calendrier historique de la ville de Lyon pour l'année de grâce 1738*<sup>26</sup>, trente-sept noms

---

<sup>22</sup> Bibliothèque municipale de Lyon (BML) 356029, *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon revu et augmenté de nouveau pour l'année bissextile 1744*, à Lyon, de l'imprimerie d'Aymé Delaroche, 1744.

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> Archives municipales de Lyon (AML) en ligne, Registres paroissiaux et d'états civils, Saint-Nizier, Acte de baptême, 01/01/1698 – 11/01/1699, 1GG52.

<sup>25</sup> AML en ligne, Registres paroissiaux et d'états civils, Saint-Nizier, Acte de mariage, 01/01/1734 – 21/02/1735, 1GG163.

<sup>26</sup> Bibliothèque municipale de Lyon (BML) 356029. *Calendrier historique de la ville de Lyon pour l'année de grâce 1738*, à Lyon, de l'imprim. De la veuve d'André Laurens, 1738.

plus loin que celui de son père Antoine (premier de la liste). La librairie est toujours située rue Mercière mais à la Couronne d'or et plus à la Bible d'or. Il est aussi fait mention dans un des ouvrages que l'on peut trouver chez André Périsset de la « Renommée » à la place de la Couronne d'or<sup>27</sup>. Le libraire a aussi fait partie de la chambre syndicale puisque, dans l'*Almanach de la ville de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais*<sup>28</sup>, il est cité en tant qu'ancien adjoint dans la rubrique « Chambre syndicale », en compagnie entre autre de Jean-Marie Bruyset et Benoît Duplain.

Parmi les œuvres figurant au catalogue de la librairie sous sa direction, on trouve, en 1740, *Les Guerres des Gaules. Les Commentaires de César en latin et en français* de Jules César<sup>29</sup>, dont la permission a été accordée à Antoine Molin le 16 mai 1654 et le permis d'imprimer le 19 décembre 1686, ou encore, Cicéron, *De Amicitia*, (l'adresse y est notée en latin : « Lugduni : sumptibus Andreae Perisse junioris Bibliopolae in vico Mercatorio, sub signo Coronae spineae ») en 1741.

Il a également commercialisé un ouvrage d'un certain Jean-Baptiste Morvan de Bellegarde<sup>30</sup>, abbé de son état, traduit en espagnol et dont l'adresse est : « En Amberes a costa de Andres Perisse ». Amberes est la traduction espagnole d'Anvers qui se trouve dans l'actuelle Belgique et autrefois possession espagnole. André Périsset aurait peut-être donc eu recours à une fausse adresse.<sup>31</sup>

Nous n'avons aucune indication concernant l'imprimeur. Il n'y a pas d'achevé d'imprimé. Cependant, un certain nombre d'éléments nous permet d'affirmer que l'édition est française. Les signatures sont présentes jusqu'à la moitié du cahier (6 feuillets sur douze), en bas à droite. La réclame se fait de cahier à cahier. Le filigrane des feuilles laisse à penser que le papier vient d'Auvergne (probablement VIMAL dans la région de Riom). Une chose cependant est inhabituelle : l'utilisation des chiffres arabes pour la pagination qui n'était pas une habitude en province en 1755. Enfin, autre certitude, André a payé quelqu'un pour imprimer ce livre : « A costa », sur la page de

---

<sup>27</sup> Bibliothèque municipale de Lyon (BML) 340001 T.01 et T.02 : Charles-François-Nicolas LE MAÎTRE DE CLAVILLE, *Traité du vrai mérite de l'homme considéré dans tous les âges & dans toutes les conditions : avec des principes d'éducation propres à former les jeunes gens à la vertu*, à Paris : chez Saugrain, à Lyon : chez André Périsset fils grande rue Mercière, à la Renommée, 1742.

<sup>28</sup> BML 356029, *Almanach de la ville de Lyon, et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais pour l'année bissextile 1760*, à Lyon, Aimé Delaroche, 1760.

<sup>29</sup> BML Chomarot 5077 T01, Jules CESAR, *Les Commentaires de César en latin et en français*, A Lyon, chez André Périsset Libraire rue Mercière à la Couronne d'or, 1740.

<sup>30</sup> BML 345242 : Jean-Baptiste MORVAN DE BELLEGARDE, *El Arte de conocer los hombres y maximas para la sociedad civil*, Amberes, André Périsset, 1755, in-12.

<sup>31</sup> Voir ouvrage à paraître de Dominique Varry.

titre. Il n'y a sur la page de titre qu'un petit ornement très simple et pas de marque. L'ouvrage était peut-être destiné à l'exportation vers l'Espagne qui n'avait pas beaucoup d'imprimeurs à l'époque et qui importait beaucoup. De plus la censure y était très importante, le trajet de l'ouvrage était fait de détours, souvent par la Belgique, pour arriver en Espagne.

Un ouvrage issu du fonds de librairie de son beau-père, Louis Servant, fait partie de ceux qui se trouvent dans son commerce. Il semblerait qu'il ait bénéficié de son alliance avec Françoise pour étoffer son catalogue. Ce livre est l'*Introduction à la vie dévote* de Saint François de Sales. Il est mentionné à la page de titre qu'il provient « *du fonds de Louis Servant* »<sup>32</sup>. Cette édition porte, au feuillet V4 (page 463), les traces de ce qui semble avoir été un glissement de lettres. Il est le seul qui nous soit resté à la bibliothèque de Lyon mais André Périsset devait très certainement en posséder plusieurs autres, voir peut-être la totalité des ouvrages restant du catalogue de librairie de monsieur Servant.

Peu avant de mourir, le 23 mai 1760, André fait l'inventaire de son outillage de libraire :

Livres en feuilles : 104 000 livres ; livres reliés : 22 000 livres ;  
papiers blancs : 2 500 livres ; caractères : 2 500 livres ; meubles : 6 000  
livres ; débiteurs : 18 000 livres ; domaine de Ste Foy : 10 000 livres ; deux  
petites maisons et jardin faubourg St Irénée : 4 000 livres. TOTAL : 169 000  
livres.<sup>33</sup>

André I meurt en 1760 laissant derrière lui trois fils.

## **B- LA GENERATION PERISSE FRERES : ANTOINE II ET JEAN-ANDRE.**

Antoine (I) et André (I), père et fils, se partagent donc la fin du dix-septième et la première moitié du dix-huitième siècle aux commandes de la librairie. Celle-ci doit, comme le veut la tradition, passer aux mains de l'héritier mâle, s'il y en a un, à la veuve, ou encore au gendre. Françoise Périsset, née Servant, a donné le jour à trois fils : Antoine (II), l'aîné, Jean-André, le cadet, et Jean-Marie, le benjamin. Antoine (II) et Jean-André, les aînés, sont tous deux nommés héritiers universels par leur père, André (I).

Durant la deuxième moitié du dix-huitième siècle, ces deux frères, ayant repris la boutique, ont institué le nom des frères Périsset de la société familiale. Cette appellation

---

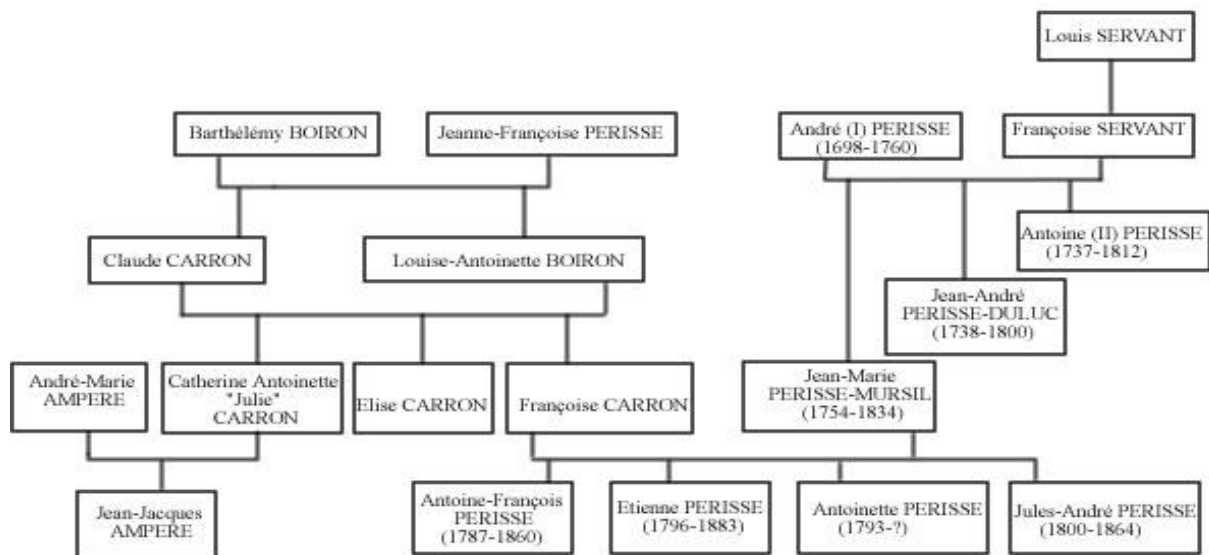
<sup>32</sup> BML B 508558 : Saint François de Sales, *Introduction à la vie dévote*, à Lyon, du fonds de Louis Servant, chez André Périsset, s.d, in-12.

<sup>33</sup> ADR, section ancienne, 3E 9698 A : inventaire d'André I Périsset du 23 mai 1760.

(un peu remaniée) sera utilisée jusqu'à la dernière génération d'imprimeurs-libraires Périsse. Qui sont-ils ? Quelle a été leur production ?

Au cours de cette nouvelle partie, nous présenterons les deux frères successivement. Nous nous appuyerons sur le mémoire de Bénédicte de Missolz, qui a largement travaillé sur le catalogue de librairie des frères Périsse, afin d'établir leur production.

### Arbre généalogique d'André (I) à Jules-André Périsse



## 1. Antoine II Périsse : le libraire.

Antoine II est l'aîné d'une fratrie de trois garçons. Il naît le 19 mai 1737. Il prête serment de libraire en 1760, le 16 octobre, en même temps que son frère cadet, Jean-André<sup>34</sup>. Il apparaît dans l'almanach de la ville l'année suivante.

Reprenant le fonds légué par leur père, la production de la librairie est à majorité religieuse<sup>35</sup>. Plusieurs éditions d'un jésuite, Barthélémy Baudrand, se retrouvent régulièrement dans leur catalogue de la librairie de 1780 à 1860 environ. Ainsi *L'Âme*

<sup>34</sup> AML, HH98 à HH 103, prestation de serment de libraire d'Antoine Périsse et Jean-André Périsse-Duluc.

<sup>35</sup> Bénédicte de MISSOLZ, *Un catalogue de livres qui se trouvent à Lyon chez les frères Périsse, libraires, grande rue Mercière*, sous la direction de Dominique Varry, mémoire de DEA, Villeurbanne, ENSSIB, 1995.

*contemplant les grandeurs de Dieu* est localisée à Lyon « chez les frères Périsset, Imprimeurs-Libraires rue Mercière » en 1775. S'en suivent *L'Âme éclairée par les oracles de la Sagesse, dans les paraboles et les béatitudes évangéliques* en 1776 et sa réédition en 1780, *L'Âme embrasée de l'Amour divin, par son union aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie : Considérations pour le premier Vendredi de chaque mois, Pratiques et Prières* en 1792, au numéro 15 rue Mercière chez les frères Périsset. Cette adresse est également celle de la maison qu'il habite avec son frère, comme ils l'expliquent dans une lettre du 28 brumaire an II :

Avec les ruines de cette librairie, nous possédons un seul immeuble à la ville, c'est la maison caduque que nous habitons rue Mercière n°15. La moitié de son prix est due par le contrat & réservée au fils du vendeur.<sup>36</sup>

Antoine possède un autre bien, reçu en héritage : une maison à Ste-Foy.

A la Campagne à Ste-Foy, Antoine Périsset l'ainé, perclus et réclamant, jouit par héritage de nos pères, d'une petite maison qui n'a que six arpents de fonds & qui a été dévastée pendant le Siège [...]<sup>37</sup>

L'ainé des frères Périsset occupe également la charge d'adjoint à la chambre syndicale pendant une dizaine d'années durant une partie desquelles son frère Jean-André occupe le poste de syndic. A la mort de celui-ci, il continue le commerce de librairie avec son plus jeune frère, Jean-Marie. Il meurt en 1812, sans descendant.

## **2. Jean-André Périsset, dit Périsset-Duluc : le premier breveté d'imprimerie.**

Né le 4 juillet 1738<sup>38</sup> et mort en 1800, Jean-André Périsset-Duluc est, à notre connaissance, le premier des Périsset à devenir imprimeur. Il récupère le brevet de Pierre Bruyset, démissionnaire, le 19 août 1766<sup>39</sup>. Il est celui des Périsset sur lequel il nous reste le plus de sources et d'informations. Il fut tout d'abord libraire, associé à son frère aîné, puis imprimeur, et député des Etats généraux.

L'accession très convoitée au rang d'échevin de la ville de Lyon a été presque obtenue grâce à son investissement dans l'administration de sa ville. Presque, car la Révolution éclate et avec elle l'abolition des privilèges et donc de l'échevinage.

En 1320, le 21 juin plus précisément, une charte (dite du 21 juin 1320) accordait aux citoyens la liberté de « tenir des assemblées, d'élire des conseillers et des consuls

---

<sup>36</sup> AML, 2I 26, pièce 182.

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> AML, Registres paroissiaux et d'états civils, Saint-Nizier, Acte de baptême, 1GG85.

<sup>39</sup> AML, Prestation de serment de Jean-André Périsset-Duluc, 19 août 1766, HH98 à 103.

pour administrer les affaires communes »<sup>40</sup>. Cet acte signe les prémices du Consulat de Lyon, dont le statut est fixé « dans le *Syndicat* de 1447 et les privilèges de 1495 »<sup>41</sup>, qui prendra fin en 1790 avec l'établissement du maire. A l'origine du Consulat, en 1447, sont élus, pour deux ans, douze consuls, qui, dès 1495, sont anoblis (ainsi que leur descendance) par le roi. En 1595, Henri IV, par la publication d'un édit le 11 décembre (l'édit de Chauny), décide la réorganisation du Consulat de Lyon sur le modèle de Paris et les consuls sont remplacés par quatre échevins, élus par les maîtres de métier et de terrier, pour deux ans<sup>42</sup>. La Révolution abolit en 1790 les échevins et reporte leurs compétences aux maires.

Pour accéder au grade d'échevin, comme nous l'explique Dominique Varry, il fallait en passer par les différents échelons du *cursus honorum*, en occupant notamment des « postes de responsabilités à l'Aumône générale et à l'hôpital de la Charité »<sup>43</sup>. Ce dernier poste a été occupé par Jean-André Périsset-Duluc, notre aspirant échevin. Il a brillamment passé toutes les étapes conduisant à l'échevinage mais la Révolution a tout remis en question. Cependant, en cela, nous pouvons remarquer l'implication totale du lyonnais dans ses activités professionnelles.

L'imprimeur lyonnais s'est aussi vu offrir le poste de syndic de 1776 à 1789, succédant au libraire Benoît Duplain<sup>44</sup>. Le syndic est élu par la communauté des imprimeurs-libraires. Il est, avec les inspecteurs de la librairie (à partir de 1750), un des éléments de contrôle du métier. Il se doit de visiter les librairies et imprimeries et de veiller au fonctionnement dans les règles de chacune d'elles, de vérifier les ouvrages entrant à Lyon (bien que certains d'entre eux, comme Jean-André Périsset-Duluc, ferment parfois les yeux). Plusieurs courriers attestent de pratiques accommodantes de la part de certains syndics, comme Périsset-Duluc, mais elles nous ont malheureusement été inaccessibles du fait de leur éloignement géographique (Bibliothèque nationale de France et Bibliothèque de Neuchâtel), et nous ne pouvons en parler que d'après les écrits de Dominique Varry. Ainsi notre imprimeur a-t-il laissé passer des ouvrages

---

<sup>40</sup> A. KLEINCLAUSZ, *Histoire de Lyon des origines à 1595*, Marseille, Lafitte Reprints, 1978 (Lyon, Librairie Pierre Masson, 1939, pour l'édition originale).

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> Archives municipales de Lyon en ligne, section « Histoire de Lyon » : [http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/histoire\\_de\\_lyon/archives\\_commentees/les\\_personnages/henri\\_iv2935/1595\\_edit\\_chauny/](http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/histoire_de_lyon/archives_commentees/les_personnages/henri_iv2935/1595_edit_chauny/) (consulté en mai 2011).

<sup>43</sup> Dominique Varry, *Le Monde lyonnais du livre au dix-huitième siècle*, *op.cit.*

<sup>44</sup> *Ibid.*

protestants en provenance de Neuchâtel, arguant une volonté de permettre aux réformés français de pratiquer leur culte :

Quoique la police et les règlements de la librairie s'opposent à ce que vous attendez de moi, il me paroît équitable de laisser aux Protestants de France, les moyens de se procurer les livres de prières et de morale nécessaires à leur instruction ; mais je suis bien éloigné d'approuver l'entrée des ouvrages de controverse qui ne tendroient qu'à aigrir les esprits et à introduire des divisions funestes au lieu de la tolérance que vous réclamez. C'est dans ces sentiments qu'à moins qu'il ne survint des ordres supérieurs, dont je vous avertirois à temps, je consens, comme syndinc, au libre passage en notre chambre syndicale de tous les livres de prières et simple instruction, bibles etc...<sup>45</sup>

Imprimeur, libraire, responsable à l'hôpital de la Charité, syndic de la librairie et enfin député des Etats-Généraux, Périsset-Duluc s'est illustré dans ses activités tout au long de sa vie. Nous lui consacrerons une autre partie de ce mémoire un peu plus loin en nous attardant sur son poste de constituant et sur son implication dans la franc-maçonnerie.

### **3. Les frères Périsset : une association assurant la pérennité de leur commerce.**

Les frères Périsset commencent à exercer le métier de libraire en 1760, à la mort de leur père. Leur magasin est à fonds en grande majorité religieuse. Claude Bourgelat, dans son rapport sur le commerce et l'imprimerie à Lyon en 1763, rapporte qu'ils sont spécialisés en livres d'heures, de piété et en classiques.

Selon l'étude de Bénédicte de Missolz, *Un Catalogue de « livres qui se trouvent à Lyon chez les frères Périsset, libraires, grande rue Mercière, à la Couronne d'or »*, le catalogue des frères Périsset est composé comme suit :

30% Théologie et Religion  
8% Droit et Jurisprudence  
16% Histoire (dont 23% sont dédiés à l'histoire religieuse)  
25% Sciences et Arts  
21% Belles-Lettres<sup>46</sup>

Et les titres sont répartis en deux langues : le français à 64% et le latin à 32%<sup>47</sup>.

---

<sup>45</sup> Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, fonds STN, mss 1191, f° 46-47, source tirée de Dominique VARRY, *Le Monde lyonnais du livre au dix-huitième siècle*, op.cit.

<sup>46</sup> Bénédicte de MISSOLZ, *Un Catalogue de « livres qui se trouvent à Lyon chez les frères Périsset, libraires, grande rue Mercière, à la Couronne d'or »*, sous la direction de Dominique Varry, Villeurbanne, ENSSIB, 1995.

<sup>47</sup> Roger CHARTIER, « Livres et espace : circuits commerciaux et géographie culturelle de la librairie lyonnaise au XVIIIe siècle », *Revue française d'histoire du livre*, 1971, numéro 1.

Bénédicte de Missolz recense un nombre important de dictionnaires qui, selon elle, sont l'image de l'ouverture de la librairie Périsse aux goûts de leur temps :

Classement par matières des dictionnaires « sur toutes sortes de matières » :

- 19 Dictionnaires universels sur les Sciences et les Arts
- 13 Dictionnaires de la langue
- 13 Dictionnaires bilingues et trilingues
- 11 Dictionnaires sur la religion
- 9 Dictionnaires historiques et critiques
- 7 Dictionnaires de Belles Lettres ( dont deux en latin)
- 6 Dictionnaires de médecine
- 5 Dictionnaires de géographie
- 4 Dictionnaires de droit<sup>48</sup>

Elle note aussi la présence de journaux (quatorze différents) dans ce catalogue. La littérature étrangère, en particulier anglaise, et les philosophes y tiennent aussi une grande place :

Voltaire (40 numéros)

Fénelon (27 numéros)

Fontenelle (11 numéros)

Montesquieu (11 numéros)

Locke (11 numéros)<sup>49</sup>

Notons à ce propos que les Périsse ont réédité plusieurs ouvrages de Voltaire, qui, par l'intermédiaire de Charles Bordes, correspondait avec eux.

L'étude qu'elle a faite de ce catalogue est intéressante puisqu'il confirme la librairie des frères Périsse comme étant un commerce important et en parfaite adéquation avec son siècle. Elle démontre la volonté des frères de faire perdurer et fructifier leur héritage en construisant une librairie incontournable à Lyon.

Au moins à partir de 1783, selon les livres conservés à la bibliothèque municipale de Lyon, la mention « libraires et imprimeurs des Collèges » est accolée aux frères Périsse, une distinction qui leur permet d'imprimer des manuels « à l'usage des Collèges »<sup>50</sup> et de se démarquer des autres professionnels.

---

<sup>48</sup> Bénédicte de MISOLLZ, *op. cit.*

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> *Abrégé de l'Histoire Ancienne, pour préparer les jeunes gens à l'étude des historiens latins. A l'usage des Collèges*, Lyon, chez les frères Périsse, libraires & imprimeurs des Collèges, rue Mercière, 1778.



Paul Delalain, dans son *Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires*<sup>51</sup>, nous renseigne sur les frères Périsse. Deux marques sont recensées :

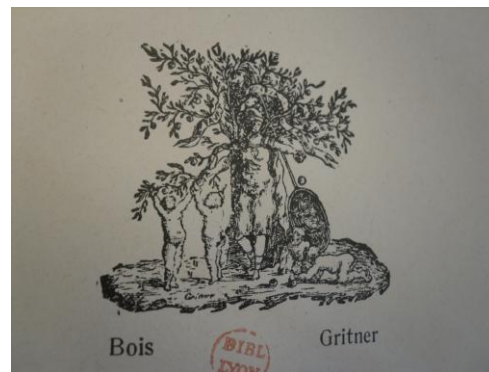
1° Minerve distribuant des rameaux d'olivier à de jeunes enfants.

2° Une tige de blé entre deux oiseaux.

### **Marques typographiques des frères Périsse (1771)**



52



53

Leur devise, telle que nous pouvons la distinguer sur ces marques est *Favet Minerva labori*.<sup>54</sup>

Les frères Périssé, forts de leur réussite, ouvrent, durant la période 60-70, leurs premières succursales à Roanne et à Paris<sup>55</sup>, symboles de la bonne santé de leur entreprise familiale. A la capitale, ils travaillent en association avec Louis-Henri Périssé, originaire de Lyon et de la même famille (cependant le lien de parenté n'est pas défini), puis sa veuve et son fils, Louis-Antoine Périssé, à la fin du dix-huitième et au début du dix-neuvième siècle<sup>56</sup>.

Une autre marque de prospérité est la « maison des champs » « dite Beauvoir »<sup>57</sup> que possède à Sainte-Foy, à la périphérie de la ville, Antoine II<sup>58</sup>. Enfin, en 1788, les Périssé acquièrent le château de Bellerive, situé quai des Etroits à Lyon, en bords de Saône :

---

<sup>51</sup> Paul DELALAIN, *Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires de la collection du Cercle de la librairie*, 2<sup>éd.</sup>, Paris, au cercle de la librairie, de l'imprimerie, de la papeterie, du commerce de la musique et des estampes, 1892.

<sup>52</sup> Marques des frères Périssé : Marius AUDIN, R. LAURENT-VIBERT, *Les Marques de libraires & d'imprimeurs en France*, Paris, Edouard Champion, 1925.

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> Paul DELALAIN, *op.cit.*

<sup>55</sup> Jean-Dominique MELLOTT, Elizabeth QUEVAL, *Répertoire d'imprimeurs/libraires (vers 1500- vers 1810)*, Bibliothèque nationale de France, 2004.

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> AML, 2I 26, pièce 182.

<sup>58</sup> Brigitte BACCONIER, *Cent ans de librairie au siècle des Lumières : les Duplain*, sous la direction de Dominique Varry, thèse de doctorat, Villeurbanne, ENSSIB, 2007.

[...] nous avons acquis en commun une autre maison attenante d'environ neuf arpens, que nous fîmes réparer en 1788, pour la revendre avantageusement, ce qui n'a pu s'effectuer [...] la seconde maison dite Bellerive, que nous avons acquise en commun [...]<sup>59</sup>

Ce dernier bien passera aux héritiers du benjamin des frères Périsset, Jean-Marie Périsset-Marsil.

### **C- DES FRERES PERISSE A PERISSE FRERES : JEAN-MARIE PERISSE-MARSIL ET SES FILS ANTOINE III, ETIENNE ET ANDRE II.**

Jean-André Périsset-Duluc meurt en 1800. Antoine (II) s'associe alors avec son frère cadet Jean-Marie, dit « Périsset-Marsil ». La situation des imprimeurs lyonnais en cette période post-révolutionnaire n'est guère florissante. Si le nombre d'imprimeries est passé de douze à dix-neuf<sup>60</sup>, les anciennes dynasties ont, pour la plupart, disparu et laissé place à de nouveaux venus. La famille Périsset fait figure de survivante puisqu'elle continue à exercer son activité après 1800. Avec elle, sept autres familles se maintiennent : les Ballanche, les Barret, les Bruyset, les Cutty, les Leroy et les Tournachon-Molin<sup>61</sup>.

Au tournant du XIX<sup>ème</sup> siècle correspond une nouvelle « génération » d'imprimeurs-libraires Périsset. Chef de file de cette lignée, Périsset-Marsil, frère cadet d'Antoine (II) et de Périsset-Duluc, est le seul à avoir eu une descendance, dont trois héritiers : Antoine III, Etienne et André II. La dynastie Périsset opère alors un tournant dans son histoire et les « Frères Périsset » deviennent au dix-neuvième siècle « Périsset frères ».

Il sera donc question ici de dresser le portrait du benjamin d'André Périsset, Jean-Marie Périsset-Marsil, dans un premier temps. Puis l'étude biographique portera sur sa descendance, et notamment sur ses trois fils, tous libraires et imprimeurs.

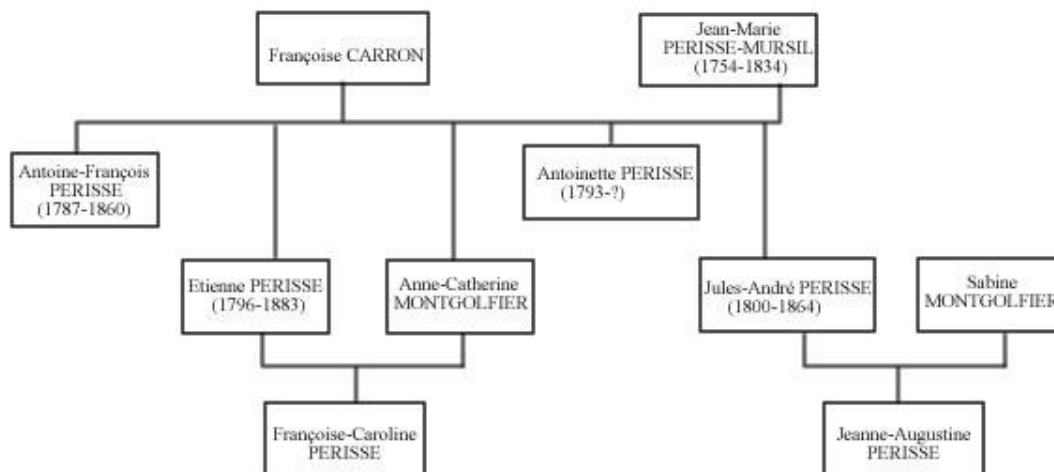
---

<sup>59</sup> AML, 2I 26, pièce 182.

<sup>60</sup> Bruno BEGUET, *L'Imprimerie et la librairie à Lyon (1800-1850)*, mémoire de fin d'études du diplôme de bibliothécaire, Villeurbanne, ENSB, 1986.

<sup>61</sup> *Ibid.*

## Arbre généalogique de Jean-Marie à Jeanne-Augustine Périsse



### 1. Jean-Marie Périsse, dit Périsse-Marsil : le successeur de Périsse-Duluc.

Si seule une année sépare Antoine II de Jean-André, Jean-Marie est plus jeune de quinze ans environ que ses frères, ce qui explique qu'il ne soit pas associé à l'entreprise des « frères Périsse » durant la deuxième moitié du dix-huitième siècle. Il naît le 9 octobre 1754 et est baptisé, comme tout descendant de libraire à Lyon, en l'église Saint-Nizier<sup>62</sup>. Le 22 août 1786, il épouse sa cousine, petite-fille de Jeanne-Françoise Périsse (qui est la sœur d'André I), Françoise Carron. De cette union naissent trois fils (Antoine III, Etienne et André II). Dans une lettre adressée à son beau-frère, André-Marie Ampère (époux de Julie, la sœur de Françoise), et datée du 25 pluviôse an 13 (13 février 1805), Jean-Marie Périsse-Marsil mentionne sa « petite Fanchette » :

[...] Je te donne des nouvelles de Mme Carron. Elise a été un peu indisposée et va mieux. Ma femme a été malade et se rétablit ainsi que ma petite Fanchette dont la santé est bien faible [...].<sup>63</sup>

<sup>62</sup> AML (en ligne), Registres paroissiaux et d'états civils, Saint-Nizier, acte de baptême, 1GG101.

<sup>63</sup> Correspondance d'André-Marie Ampère numérisée sur le site : [http://www.ampere.cnrs.fr/correspondance/corr\\_ampere\\_recherche.ph](http://www.ampere.cnrs.fr/correspondance/corr_ampere_recherche.ph), lettre L1091.

Nous supposons qu'il parle de sa fille. Cette hypothèse est renforcée par la mention, dans le journal d'André-Marie Ampère d'une « sœur » des « deux aînés » (Antoine et Etienne) présents chez Périsset-Marsil :

Mardi 12 [décembre 1797]. Je fus chez M. Périsset à l'issue de leur dîner ; je ne trouvai que les deux aînés, leur sœur et Melle Boiron. Julie vint ensuite avec Mme Carron et puis Mme Périsset, dont je fus voir ensuite le mari vers 4 heures.<sup>64</sup>

Elle serait donc née avant le dernier enfant, André II, et nous pouvons avancer l'hypothèse qu'elle soit plus jeune qu'Antoine (né en 1787) et Etienne (né en 1796), qui sont mentionnés comme étant les aînés. Il n'est cependant pas possible de l'affirmer avec exactitude. Une lettre adressée à Antoine III par Ampère confirme que les enfants de Jean-Marie Périsset-Marsil sont bien au nombre de quatre. Le mathématicien la termine par : « Sois mon interprète auprès de tes frères, de ta sœur, des jeunes dames Périsset [femmes d'Etienne et d'André II] ! »<sup>65</sup>. Nous en avons également trace dans la correspondance entretenue entre les fils de Périsset-Marsil et les Montgolfier. En cherchant dans les archives en ligne de la municipalité de Lyon, nous avons trouvé, dans une table décennale la trace d'une Antoinette Périsset qui serait née le 11 février 1793<sup>66</sup>. Nous avons de forts soupçons quant à sa filiation avec Jean-Marie Périsset-Marsil.

Ce dernier semble débiter sa carrière dans le monde du livre en tant que libraire en 1789. Il est en parallèle « capitaine de la garde nationale au bataillon de Port-Du-Temple » et « commissaire de section », respectivement en janvier 1790 et en février 1792<sup>67</sup>.

C'est à la mort de son frère, au tournant du siècle, qu'il semble se consacrer plus particulièrement aux métiers du livre, prenant par la suite, sous l'Empire de Napoléon I<sup>er</sup>, un brevet d'imprimeur en association avec son fils Antoine<sup>68</sup>.

On peut avoir un aperçu de la configuration de la boutique, en 1804, dans le « Précis pour les frères Périsset : libraires à Lyon contre le citoyen Pilardeau, se disant fondé de la dame veuve Louvet (au sujet de la contrefaçon des Aventures de Faublas) » de Maître Gras :

A la suite de ces deux premiers magasins se trouve une pièce sur le derrière, prenant ses jours par une cour très étroite ; [...]. Là, étaient relégués

---

<sup>64</sup> *Journal d'Ampère du 10 avril 1796 au 4 février 1798* [en ligne], <http://www.ampere.cnrs.fr/>, à la rubrique « Documents et études sur Ampère ».

<sup>65</sup> Correspondance d'André-Marie Ampère numérisée, *op. cit.*, lettre L813.

<sup>66</sup> AML, table décennale des naissances, 2E114.

<sup>67</sup> Sébastien DUC, *op.cit.*

<sup>68</sup> *Ibid.*

ces livres de rebut, que les citoyens Périssette rejettent des bibliothèques qu'ils achètent, soit parce qu'ils se trouvent imparfaits, soit parce qu'ils ne conviennent pas à leur genre de commerce, soit parce qu'ils ne veulent pas les vendre<sup>69</sup>.

L'auteur du « Précis » nous donne également des indications quant à la production des Périssette :

Les ouvrages classiques, les livres de théologie, de piété, de liturgie sont l'objet de l'objet du commerce en gros des frères Périssette ; leur commerce de détail embrasse les éditions recherchées, les livres rares, les ouvrages de toutes sortes de sciences et arts [...]. C'est que la maison des frères Périssette a exclu de son commerce les livres frivoles, et surtout les romans dangereux ; c'est que s'il entre, dans leurs magasins, par l'achat en masse des bibliothèques, quelques uns de ces livres, ils les épurent et les mettent au rebut<sup>70</sup>.

Nous apprenons encore qu'ils jouissent, « depuis un siècle et demi » dans le « commerce de la librairie » d'une « réputation soutenue, de probité et de délicatesse » et qu'ils n'ont jamais fait l'objet d' « aucune plainte [...] pour fait de contrefaçon, ni de débit d'éditions contrefaites »<sup>71</sup>.

En 1811, dans une lettre datée à Lyon du 7 janvier et adressée à André-Marie Ampère, Jean-Marie Périssette-Marsil indique la ruine dans laquelle lui et sa boutique se trouvent. Le titre de libraires des Collèges que sa famille détient, selon ses propos, depuis cinquante ans leur a été retiré par le Recteur d'académie qui souhaite le confier à de nouveaux venus dans le monde du livre lyonnais :

J'ai reçu avec bien de la sensibilité tes souhaits de nouvel an & tu as en effet beaucoup à me souhaiter et du côté de la santé et du côté de la prospérité de notre commerce qui se trouve en partie ruiné depuis qu'il a plus à notre Recteur de l'académie de choisir & nommer en tant que Libraires des gens établis depuis peu et qui ne s'étaient jamais mêlés de faire le commerce des Livres classiques ; & pour s'assurer de leur affaire de les indiquer comme étant l'unique magasin où il fallait acheter les Livres de classe [...]. C'est ainsi que nous qui depuis plus de 50 ans étions Libraires en titre des Collèges, & qui avons fait des avancées considérables pour l'impression des Livres Classiques dont nous avons encore pour plus de cent mille francs en magasin, nous nous trouvons tout à coup ruinés en grande partie, par ce coup fatal, & cela faute d'avoir eu des amis dans l'université qui nous aient prévenus que la place de libraire de l'académie de Lyon était la nomination du Recteur de Lyon, tandis que nous l'attendions du grand maître de l'université. C'est une des preuves sans nombre que si l'on n'a des amis pour vous servir dans une grande révolution, l'on est perdu sans ressource. Yvernaut [?] et Cabin ont eu des amis et ils en ont profités à notre préjudice.<sup>72</sup>

---

<sup>69</sup> Maître Gras, « Précis pour les frères Périssette : libraires à Lyon contre le citoyen Pilardeau, se disant fondé de la dame veuve Louvet (au sujet de la contrefaçon des Aventures de Faublas) », Lyon, 1804.

<sup>70</sup> *Ibid.*

<sup>71</sup> *Ibid.*

<sup>72</sup> Correspondance d'André-Marie Ampère numérisée, *op. cit.*, lettre L374.

A cette époque, la librairie est donc encore, si l'on en croit ses propos, une affaire d'amitiés opportunistes. Il faut se choisir des amis bien placés afin de ne pas finir ruiné.

Jean-Marie Périsset-Marsil meurt en 1834 et laisse à son fils aîné la charge du commerce familial.

## **2. Antoine III, Etienne et André II : la deuxième génération des Périsset frères.**

Les fils de Jean-Marie Périsset-Marsil, seuls héritiers du patrimoine familial, ne se cantonnent plus uniquement à la ville de Lyon, et à leur succursale parisienne. Ils sortent des murs de la capitale des Gaules pour s'installer dans la région. Ils ne travaillent plus ensemble dans la même boutique, mais font chacun leur chemin tout en gardant des liens.

Antoine-François Périsset (Antoine III), dit Périsset, est l'aîné. Il naît le 11 juillet 1787 et est baptisé à Saint-Nizier<sup>73</sup>. Nous n'avons pas trouvé trace d'un mariage ou de potentiels descendants. Resté célibataire comme ses deux oncles avant lui, il n'a pas eu de descendance. Il a suivi les cours particuliers du mathématicien André-Marie Ampère (ce qui sera le sujet d'un chapitre de la partie suivante.). Il est décrit dans les correspondances entretenues par son père avec Ampère comme un garçon intelligent et bon élève. Il dirige seul la maison Périsset originelle, bien que la notion de « frères » reste dans l'adresse. Cependant celle-ci n'est plus « chez les frères Périsset » et devient « Périsset frères ». Ses frères Etienne et André II sont eux aussi des gens du livre, imprimeurs-libraires, mais exercent ailleurs.

Etienne, dit Stéphane, naît en 1796. Il épouse Anne-Catherine, dite Carine, de Montgolfier, fille de Jean Baptiste de Montgolfier. Il dirige en premier lieu la boutique de Paris, puis la cède à André II pour s'installer à Roanne en temps qu'imprimeur.

Jules-André Périsset (André II), dit Jules, naît en 1800. En 1827, il épouse la cousine d'Anne Catherine de Montgolfier, Sabine, fille de Michel-André-Bénigne de Montgolfier. Il est mentionné dans une des lettres de Périsset-Marsil à Ampère qu'il ne semble pas avoir pris le même chemin que l'aîné de la fratrie ce qui désole son père qui l'a retiré des études et le faire entrer dans sa librairie :

Je te dirai que voyant que mon fils Jules ne faisait que peu de progrès  
au Lycée nous l'avons mis au magasin et nous verrons cette année si la

---

<sup>73</sup> AML (en ligne), Registres paroissiaux et d'états civils, Saint-Nizier, acte de baptême, 1GG134.

librairie lui convient nous lui donnerons un maître d'écriture, et un pour la tenue du livre de comptes [...].<sup>74</sup>

Il reprend les rênes du commerce lyonnais à la mort d'Antoine III, en 1860.

Toute la production de ces trois frères gardera néanmoins l'appellation Périsse frères, bien que tous trois soient des imprimeurs « indépendants » les uns des autres.

Seuls Etienne et André II ont eu une descendance : une fille chacun, respectivement Françoise-Caroline et Jeanne-Augustine. La première épouse Paul Seguin, la seconde Claude-Aimé Duc qui, dans un premier temps, s'occupera de la société familiale, puis la cèdera en deux parties, l'imprimerie à un ancien employé, François Nicolle, et la librairie à Jacques Lecoffre<sup>75</sup>.

La librairie des Périsse à Paris semble, selon les adresses de certaines des pages de titres de livres imprimés par cette famille, se situer, rue du Pot-de-fer-Saint-Sulpice, au numéro 8.

Leur fonds est constitué en grande partie d'ouvrages théologiques, confirmant la ligne de conduite des débuts de la librairie familiale au dix-huitième siècle, avec la présence également de quelques ouvrages classiques, comme le *Discours d'Isocrate à Démonique*, d'ouvrages d'histoire, *Histoire de Marie Stuart, reine d'Ecosse*, de récits de voyages, avec la *Conquête du Pérou et histoire de Pizarre* d'Henri Lebrun, des usuels tels que la *Grammaire latine élémentaire, comparée à la grammaire française élémentaire*, des dictionnaires, *Dictionnaire abrégé de la fable : pour l'intelligence des poètes, des tableaux et des statues dont les sujets sont tirés de l'Histoire Poétique* de Pierre Chompré, entre autres.

Le livre le plus récent de la librairie Périsse dont on a trouvé trace, conservé à la bibliothèque municipale de Lyon, date de 1875. L'ouvrage est de monsieur Bonneau, *Exercices Orthographiques appropriés à l'intelligence du premier âge, et où le développement des règles a servi de matière pour les devoirs*. Il se trouvait au prix de 1 franc 25 à Paris chez plusieurs libraires et à Lyon chez Périsse Frères du numéro 35 rue Mercière.

Selon la page de titre d'un ouvrage de Victorine Monniot, *Le Journal de Marguerite ou les deux années préparatoires de la première communion*, la librairie

---

<sup>74</sup> Manuscrits d'André-Marie Ampère numérisés, <http://www.ampere.cnrs.fr/>, chemise 370, carton 25, lettre de Jean-Marie Périsse à André-Marie Ampère du 17 novembre 1817.

<sup>75</sup> Sébastien DUC, « La famille Périsse à Lyon aux XVIIIème et XIXème siècles », in *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, tome 29, 2000, p. 185-212.

parisienne de Périsse frères, en 1880, semble avoir été reprise par Bourguet-Calas et Cie, désignés comme successeurs<sup>76</sup>.

En étudiant les premières pages des livres conservés à la bibliothèque municipale de Lyon, nous remarquons différentes appellations de librairie des Périsse, ce qui nous amène à penser qu'au dix-neuvième siècle, ils en possèdent au moins deux : une « maison ancienne » rue mercière à Lyon, et une « maison nouvelle » à Paris. En 1826, cette librairie parisienne se trouve place Saint-André-des-Arts. Quelques années plus tard, elle est rue du Pot-de-fer-Saint-Sulpice. En 1840, elle est appelée Librairie d'Education de Périsse frères, tout comme son aînée à Lyon<sup>77</sup>. En 1843, elles sont toutes les deux des « Librairies classiques »<sup>78</sup>. En 1856, la maison ancienne de Lyon, rue Mercière, n'est plus la seule des Périsse, puisqu'une autre se trouve rue Centrale au numéro 60<sup>79</sup>.

Ainsi, au dix-neuvième siècle, les Périsse confirment leur présence bien ancrés dans le paysage livresque lyonnais, mais aussi parisien.

Ainsi donc, cette famille de libraires, dans un premier temps, puis d'imprimeurs-libraires dans un second temps, s'est illustrée à Lyon pendant près de deux siècles. Elle s'est petit à petit ancrée, et même profondément enracinée dans le monde du livre lyonnais, devenant une famille et une société incontournables de Lyon et de sa région. Cette présence et cette importance de leur commerce n'ont été possibles que par un jeu d'alliances bien construit dès le début de la lignée. Aussi est-il important d'étudier les relations qu'ont entretenues les Périsse avec d'autres grands noms de Lyon et de sa région, celles-ci étant très importantes afin de perdurer dans le monde du livre.

---

<sup>76</sup> BML, fonds ancien, Chomarat A 8226 T.02, Victorine MONNIOT, *Le journal de Marguerite ou les deux années préparatoires de la première communion*, Paris, chez Périsse frères : Bourguet-Calas et Cie, successeurs.

<sup>77</sup> Voir la page de titre de l'*Histoire de Marie Stuart, reine d'Ecosse* de Jean Lacroix de Marlès, BML, fonds ancien, Chomarat A 10895.

<sup>78</sup> Voir la page de titre de l'*Histoire de Saint Bernard* de Théodore Ratisbonne. BML, fonds ancien, 303911 T.01 et T. 02.

<sup>79</sup> Voir la page de titre de l'*Histoire et généalogie des quatre branches de la famille Bonaparte depuis 1183 jusqu'en 1855*. BML, fonds ancien, Chomarat A9438.



## **PARTIE 2 :**

# **LES RELATIONS ET LIENS DE LA FAMILLE PERISSE AVEC D'AUTRES GRANDES FAMILLES LYONNAISES DES DIX-HUITIEME ET DIX-NEUVIEME SIECLES**

---

Les alliances, dans quelques milieux qu'elles soient et précisément dans le monde du livre, sont importantes pour se placer et gravir les échelons. Comme nous l'avons énoncé précédemment, les imprimeurs-libraires et les gens du livre lyonnais en général sont une classe assez peu ouverte aux « étrangers » jusqu'à la Révolution. Ils vivent et surtout travaillent dans des quartiers bien délimités, vont à la même église, Saint-Nizier. Ils se côtoient, échangent, et parfois même s'allient par le mariage. Bien qu'ils ne soient pas toujours en bons termes ou d'accord, ils forment un clan solide face à l'adversité parisienne.

La famille Périssette n'est pas exempte de ces habitudes. Les membres ont, pour ceux nés durant l'Ancien Régime, tous été baptisés à Saint-Nizier, et s'y sont bien souvent mariés. Par leurs premières alliances (avec la famille Laurens et la famille Servant), les Périssette se sont directement ancrés dans le monde des gens du livre lyonnais. Ils ont, cependant, tissé d'autres liens avec de grandes familles de Lyon et deviennent ainsi une famille incontournable du milieu lyonnais, s'étant créé un réseau de connaissances solides et sérieuses. Qui sont ces familles « alliées » ? Comment et avec qui ces liens se sont-ils créés ?

Nous procéderons de manière chronologique, en étudiant dans un premier temps les relations entre la famille Périssette et d'autres imprimeurs-libraires lyonnais durant le dix-huitième siècle, principalement les Bruyset et les Duplain. Puis nous nous intéresserons aux liens tissés entre Jean-Marie Périssette-Marsil et son fils, et André-Marie Ampère. Enfin, nous terminerons cette partie avec les alliances entre les Périssette et les Montgolfier, au dix-neuvième siècle.

### **A- LA FAMILLE PERISSE ET LES IMPRIMEURS-LIBRAIRES LYONNAIS**

Les liens entre les différentes familles d'imprimeurs-libraires lyonnais se nouent souvent par mariage. Ils se tissent également par association professionnelle ou par amitié. Ces alliances sont primordiales pour la bonne évolution d'une boutique puisque

bien souvent les maisons travaillent en collaboration. La concurrence avec les parisiens rapprochent les maisons lyonnaises qui forment un noyau concentrique autour de la paroisse de Saint-Nizier, église des gens du livre et des imprimeurs-libraires tout particulièrement.

Nous nous intéresserons donc aux liens qu'a noués la famille Périssé avec les imprimeurs-libraires lyonnais. Qui sont-ils ? Quelle est la nature de leurs relations ?

Nous nous bornerons ici à l'étude des liens autres que familiaux et nous laisserons de côté l'association des libraires de la première génération avec l'imprimerie des Molin, ceux-ci ayant déjà été cités dans notre première partie lors de la présentation des différents membres de la dynastie Périssé.

Parmi les grandes familles avec lesquelles les Périssé se sont alliés, nous retrouvons les Bruyset, avec qui ils ont noué une forte amitié depuis André I, et les Duplain, avec qui l'alliance a été plus professionnelle.

## **1. Les Périssé et les Bruyset**

Il n'est pas ici question de faire une étude approfondie de la famille Bruyset (étude effectuée en partie par Pierre Grosclaude et qui a fait l'objet d'un article très détaillé de Dominique Varry), mais il convient cependant d'en dessiner les contours afin de situer les membres par rapport aux Périssé. Nous nous appuyerons donc sur les travaux de Dominique Varry<sup>80</sup> et de Pierre Grosclaude<sup>81</sup> à cette fin.

La famille Bruyset a exercé, à Lyon, dans le monde de la librairie durant près de deux siècles. Leur « dynastie » de gens du livre commence avec Jean Bruyset, né en 1646, qui, en 1674, prête serment d'imprimeur. Il meurt en 1725 et quatre de ses fils font carrière à sa suite dans le monde du livre, imprimeurs et libraires. Parmi eux, les frères jumeaux Bruyset (Pierre I, né en 1682 et mort en 1748, et Jacques, mort en 1745) travaillent ensemble, en tant qu'associés. Les deux autres sont Jean-François (né en 1689) et Louis (1683-1762), respectivement imprimeur et libraire. Ce dernier a pour fils Pierre Bruyset-Ponthus qui devient tout d'abord imprimeur, puis libraire. Il s'associe à son cousin Jean-Marie I (1719-1791), également imprimeur et libraire, et se sépare de lui presque aussitôt. Bruyset-Ponthus est celui des Bruyset qui cède, en 1766, son

---

<sup>80</sup> Dominique VARRY, « Une famille de libraires lyonnais turbulents : les Bruyset », *La Lettre clandestine*, n° 11, 2002, p. 105-127.

<sup>81</sup> Pierre GROSCLAUDE, *La Vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle*, Paris, A. Picard, 1933.

imprimerie à Jean-André Périsset-Duluc. Les frères Périsset ont également dans leur catalogue un certain nombre d'ouvrages imprimés par Jean-Marie Bruyset.

Jean-Marie I et ses fils (Jean-Marie II et Pierre-Marie Bruyset) sont tous trois francs-maçons et côtoient Jean-Baptiste Willermoz. De plus, Jean-Marie II fait partie de la même loge maçonnique que Périsset-Duluc<sup>82</sup>.

Les Périsset et les Bruyset ne se côtoient donc pas seulement dans le cadre professionnel mais aussi en dehors, et semblent avoir des relations amicales, en témoignent les signatures au bas d'actes d'état civil de notre famille d'imprimeurs-libraires, et notamment celles de Jean-Marie et Jacques Bruyset apposées au bas de l'acte de mariage d'André Périsset et Françoise Servant. Deux signatures de Bruyset se retrouvent sur l'acte de baptême d'Antoine II Périsset. Ce document nous apprend de plus que les Périsset sont liés à un « imprimeur du Roy » à Grenoble : André Faure. En effet, il est l'époux de Catherine Servant, de la même famille que l'épouse d'André Périsset. Edmond Maignien, dans son ouvrage *L'Imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*<sup>83</sup>, propose des notices biographiques d'imprimeurs et de libraires grenoblois et, parmi elles, se trouve celle de la veuve d'André Faure, Catherine Servant. Nous apprenons qu'elle est née à Lyon le 21 juin 1709 et qu'à la mort de son mari, en mars 1753, elle reprend son commerce jusqu'en 1768, année où elle s'associe à son fils. Fille de Louis Servant, elle est donc la sœur de Françoise. Elle s'éteint le 24 juin 1777.

En 1738, lors du baptême de Jean-André Périsset-Duluc, « Catherine Servant épouse de Jacques Bruyset » signe en tant que marraine. Elle est la fille de Louis Servant<sup>84</sup> et donc la sœur de Françoise, ce qui fait de Jacques Bruyset le beau-frère de la mère d'Antoine et Périsset-Duluc. Nous ne saurions dire si ces deux Catherine sont la même personne mais cela semble peu probable. Sur l'acte de baptême de l'épouse d'André Faure, Catherine Servant, « fille de Louis Servant, marchand libraire » signe en tant que marraine<sup>85</sup>. Il semblerait, au vu de ce document, qu'elles soient sœurs.

Enfin, Jean-Marie Bruyset est le parrain de Jean-Marie Périsset-Marsil, comme l'indique l'acte de baptême de ce dernier<sup>86</sup>.

---

<sup>82</sup> Alice JOLY, *Un Mystique lyonnais et les secrets de la Franc-Maçonnerie. Jean-Baptiste Willermoz 1730-1824*, Paris, Editions Télètes, 1938.

<sup>83</sup> BML : FA eur 08C. Edmond MAIGNIEN, *L'Imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, Impr. Gabriel Dupont, rue des prêtres, 1, 1884.

<sup>84</sup> Dominique VARRY, *op.cit.*

<sup>85</sup> AML (en ligne), Registres paroissiaux et d'états civils, Saint-Nizier, acte de baptême, 1GG063.

<sup>86</sup> AML (en ligne), Registres paroissiaux et d'états civils, Saint-Nizier, acte de baptême, 1GG101.

Les signatures des Bruyset n'apparaissant que sur les actes de baptême des enfants d'André et sur son acte de mariage, nous pouvons en déduire qu'ils étaient proches de « Périsse fils ».

Celui-ci a entretenu des liens, d'ordre professionnel cette fois-ci, avec une autre dynastie importante du monde du livre lyonnais : la famille Duplain.

## **2. Les liens avec les Duplain**

La relation avec les Duplain est d'un autre ordre. Il est exclusivement professionnel et nous n'avons pas trace d'un rapprochement plus amical à l'image de celui avec les Bruyset. Nous pouvons néanmoins mettre en lumière certaines ressemblances dans le parcours de ces deux familles (Périsse et Duplain).

Nous nous appuyerons dans ce sous-chapitre sur le travail de Brigitte Bacconier et notamment sur sa thèse, *Cent ans de librairie au siècle des Lumières : les Duplain*, sous la direction du professeur Dominique Varry.

Comme les Périsse, la famille Duplain s'établit à Lyon en 1702, lorsque Marcellin, fils de Michel Duplain et Marguerite Vialenc, s'associe à un libraire lyonnais, Claude Bachelu. Né en 1672, il épouse en 1705 Constance, la fille de Claude. Elle lui donne deux fils, Pierre, en 1707, et Benoît, en 1711. Marcellin rachète le fonds de librairie de son beau-père lorsqu'il décide de se retirer du commerce en 1710. Rappelons qu'à son image, Antoine Périsse n'est pas fils de libraire et qu'il épouse Elizabeth Laurens et rachète la moitié du fonds de librairie de feu Pierre Compagnon.

A la mort de leur père en 1740 et de leur mère en 1741, Benoît et Pierre reprennent le magasin. Comme il est la plupart du temps coutume dans le monde du livre lyonnais, l'aîné des deux frères épouse une Bruyset, Madeleine, et offre ainsi à sa famille des alliés de choix issus d'une grande famille d'imprimeurs-libraires lyonnaise. Son cadet choisit une femme venant d'une famille de négociants, Claudine Mandiot. Cette deuxième génération de libraires Duplain est plus connue sous le nom des « frères Duplain ». Comme le seront plus tard les frères Périsse, ils sont ceux qui contribuent à l'essor de leur dynastie. Pierre et Benoît sont chacun syndic pendant plusieurs années et Jean-André Périsse-Duluc succède à Benoît Duplain à ce poste en 1775.

Le rapprochement professionnel le plus notable entre les Périsse et les Duplain est, sans nul doute, celui opéré avec André Périsse lors de la publication d'un catalogue de vente *Bibliotheca S\*\*\*sive Catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri*

*D.P.D.S.*<sup>87</sup> en collaboration avec les Duplain (Benoît et son frère Pierre), le 4 Décembre 1741.

Toujours d'après la thèse de Brigitte Bacconier, seuls trois libraires annoncent « régulièrement des ouvrages produits ou diffusés par les Duplain » et parmi eux nous retrouvons André Périssé.

Le nom et la signature d'André Périssé apparaissent sur un contrat d'apprentissage de Joseph-Sulpice Grabit chez les freres Duplain en 1755.

Les deux familles semble avoir suivi un cheminement professionnel similaire, pourtant, même si les Duplain ont eu une parcours beaucoup plus brillant et connaissent une « célébrité » accrue de nos jours, ils n'ont pas passé la Révolution alors que les Périssé ont, nous le verrons par la suite, réussi à se maintenir dans leurs activités jusqu'à la deuxième moitié du dix-neuvième siècle.

Nous avons donc mis en avant deux types de relations qui ont servi la carrière des libraires Périssé. Nous nous concentrerons maintenant sur une relation purement amicale, voire fraternelle, et très riche d'un point de vue intellectuel, puisqu'elle lie deux Périssé au mathématicien André-Marie Ampère.

## **B- L'AMITIE ENTRE JEAN-MARIE PERISSE-MARSIL ET UN MEMBRE D'UNE ILLUSTRÉ FAMILLE LYONNAISE : ANDRE-MARIE AMPERE.**

André-Marie Ampère est le fils de Jean-Jacques Ampère et de Jeanne-Antoinette de Sarcey. Il naît le 20 janvier 1775 à Lyon et est baptisé deux jours plus tard en l'église Saint-Nizier. Il grandit à Poleymieux-au-Mont-d'Or où il lit un grand nombre d'ouvrages antiques et modernes, parmi lesquels l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. Son père, juge de paix à Lyon, meurt guillotiné durant la Révolution, après le siège de la ville.

En 1796, il rencontre Catherine-Antoinette Carron qu'il épouse trois ans plus tard et dont il a un fils, Jean-Jacques. Elle meurt en 1803 de maladie. Il se remarie par la suite avec Jenny Potot qui lui donne une fille, Albine.

Connu pour avoir laissé son nom à l'unité de mesure de l'intensité électrique, l'ampère, André-Marie Ampère est un mathématicien, chimiste et physicien de renom. Il

---

<sup>87</sup> BML, fonds ancien, 809772.

s'intéresse aussi de près à la philosophie, vers laquelle il se tournera délaissant la religion après la mort de sa première femme et l'échec de son second mariage. Il entre dans la vie professionnelle en donnant des cours particuliers de mathématiques, physique et chimie, puis devient, en 1802, professeur à Bourg-en-Bresse. Il est, en 1803, nommé à Lyon. Sa femme décède la même année et il décide de quitter la ville pour Paris. Il exerce alors à l'École polytechnique jusqu'en 1828. En 1814, il devient membre de l'Académie des sciences de Paris. Il enseigne également pendant un an la philosophie à la faculté de lettres de Paris. Il meurt le 10 juin 1836, à Marseille.<sup>88</sup>

Belle-sœur et cousine de Périsse-Marsil, Julie Carron est le lien entre Ampère et la famille Périsse. Par l'attirance qu'elle déclenche chez André-Marie, elle contribue à le rapprocher de différents membres de la famille d'imprimeurs-libraires lyonnais. Quelle est la nature des liens qui se nouent entre ces personnes ? Qui sont les Périsse les plus proches d'Ampère ?

En nous appuyant en grande partie sur le journal et la correspondance d'Ampère mis en ligne par le CNRS, nous verrons quelles étaient les relations qu'entretenait le mathématicien avec Périsse-Marsil, d'une part, et son fils Antoine III, d'autre part.

## **1. André-Marie, le beau frère**

Jean-Marie Périsse-Marsil a pour belle-sœur (et aussi cousine) Catherine-Antoinette dite « Julie » Carron (sœur de sa femme Françoise). Elle épouse André-Marie Ampère en 1799. Périsse-Marsil et lui tissent de forts liens avant même ce mariage puisque Jean-Marie l'aidera à séduire sa belle-sœur<sup>89</sup> :

Le jeudi 4 [janvier 1798]. Je ne la vis qu'à 2h30 en sortant de chez M. Jordan. Je fus prendre la clef au premier. M. Marsil me dit qu'elle était au deuxième et puis il me l'apporta et me procura ainsi le plaisir de voir Julie, qui était plus gaie et plus riante.<sup>90</sup>

En effet, dans ce journal, nous apprenons que Mme Carron, sans pour autant lui montrer une quelconque aversion, n'autorise pas à Ampère de trop longues visites ou conversations avec sa fille Julie :

---

<sup>88</sup> Pour cette brève biographie, nous nous sommes appuyées sur « Une vie en image » de Marie-Hélène Wronnecki et Christine Blondel, publiée en ligne sur le site : <http://www.ampere.cnrs.fr/unevieenimages/end.php>

<sup>89</sup> Sébastien DUC, « La famille Périsse à Lyon aux XVIIIème et XIXème siècles », in *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, tome 29, 2000, p. 185-212.

<sup>90</sup> *Journal d'Ampère du 10 avril 1796 au 4 février 1798* [en ligne], <<http://www.ampere.cnrs.fr/>> (consulté en février 2011), à la rubrique « Documents et études sur Ampère ».

Mercredi 13 [décembre 1797]. Je ne vis que M. Périsset, à qui je fus obligé de dire que Mme Carron m'avait défendu de voir Julie plus souvent ; il me répondit avec beaucoup d'amitié.<sup>91</sup>

Et un peu plus loin :

Le soir je fus voir Mme Périsset ; je passai 2 heures à converser avec Julie qui fut très gracieuse pour moi, et avec une patience si douce que j'en fus charmé. Mme Périsset vint ensuite, puis Mme Carron, qui me força d'abrégier ma visite plus que je n'aurais voulu.<sup>92</sup>

Les invitations de Mme Périsset et de Périsset-Marsil lui permettent de voir sa bien-aimée plus souvent.

Il nous reste également une correspondance entre les deux hommes. Nous n'avons pas pu avoir accès aux pièces originales, celles-ci se trouvant à Paris, cependant elles ont été numérisées par la bibliothèque nationale de France sur le site de Gallica ou celui du centre national de la recherche scientifique<sup>93</sup>. Les lettres sont au nombre de onze et s'étalent entre le 3 mars 1802 et le 2 novembre 1823. La majorité de ces lettres est adressée à André-Marie et rédigée par Jean-Marie.

Les lettres d'Ampère à Périsset-Marsil sont tantôt adressées au numéro 13 grand rue Mercière, tantôt au numéro 15, ou encore « grande rue Mercière, vis à vis de l'allée marchande ». Les « titres » qui y sont donnés à Périsset-Marsil sont « libraires », « imprimeur libraire » et « libraire imprimeur ».

Dans une lettre du 28 janvier 1803 rédigée par Périsset-Marsil à André-Marie Ampère, l'imprimeur fait part du fait qu'il a imprimé un ouvrage de son beau-frère. A cette date, il est encore associé à son frère aîné, qu'il cite aussi :

Bonjour, cher frère et ami. Nous venons d'apprendre avec chagrin les fautes qui se sont glissées dans ton ouvrage ; mais cela peut se réparer. Mon frère demande que tu envoies le plus promptement que tu pourras par la poste les corrections afin de faire retirer les deux cartons, mais de faire attention à mettre beaucoup de netteté et d'exactitude dans ta copie ainsi que dans la correction des épreuves qu'on te fera passer. Car, autrement, tu sens que, n'étant pas à Lyon, il pourrait encore échapper de nouvelles fautes [...].<sup>94</sup>

L'ouvrage dont il est fait mention ici semble être *Considérations sur la théorie mathématique du jeu* (1802)<sup>95</sup>.

Dans une lettre datée du 3 mars 1802, Ampère demande conseil à Périsset-Marsil et souhaite qu'il fasse part à sa femme Julie de ses questions. Cette attitude dénote bien

---

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> Correspondance d'André-Marie Ampère numérisée sur le site :

<[http://www.ampere.cnrs.fr/correspondance/corr\\_ampere\\_recherche.ph](http://www.ampere.cnrs.fr/correspondance/corr_ampere_recherche.ph)> (consulté en février 2011).

<sup>94</sup> *Ibid.*, lettre L207.

<sup>95</sup> BML 115990, André-Marie AMPERE, *Considérations sur la théorie mathématique du jeu*, Lyon : frères Périsset, Paris : veuve Périsset, an XI.

une forte amitié entre les deux hommes et confirme l'idée que l'imprimeur a joué parfois un rôle d'intermédiaire entre le mathématicien et sa belle-sœur :

Mon cher frère, je viens de recevoir ta lettre [...]. Je tâcherais d'écrire à Julie au sujet de M. Jussieu-Bresoles que tu m'avais dit être un bon payeur et qui ne veut pas tenir son marché. Ne pourrais-tu pas concerter avec Julie ce qu'il convient de faire, s'il faut que je lui écrive le premier ? J'attendrais ton avis et celui de Julie [...].<sup>96</sup>

Le 26 décembre 1806, Jean-Marie fait part à André-Marie Ampère de sa « joie d'avoir vu qu'enfin [il] étai[t] au comble de [ses] désirs et avai[t] pour moitié une si aimable personne que tous ceux qui ont le bonheur de la connaître ne peuvent se lasser d'en faire l'éloge » et l'assure qu'il « prend la part la plus vive à [son] bonheur »<sup>97</sup>. Il parle probablement de la deuxième femme du physicien, Jenny. C'est aussi dans cette lettre que nous apprenons l'intérêt du fils aîné de Périsset-Marsil, pour les matières scientifiques, et l'attention que porte Ampère à ses études, mais nous y reviendrons un peu plus loin. Enfin, nous y découvrons également l'amitié qui lie le fils d'Ampère et Etienne (dit Stéphane) Périsset :

Ton fils est bien portant j'en eus des nouvelles hier[sic] [...] il est gentil au possible, écrivant une petite lettre à Stéphane sous la dictée de Melle Elise elle lui fit remarquer qu'il oubliait de mettre les points sur les i. Non dit-il. J'aime trop mon cousin pour en agir ainsi avec lui. J'ai toujours entendu dire que ce n'était qu'avec les gens que l'on n'aime pas bien que l'on met les points sur les i. Si son éducation est bien suivie je t'assure qu'il te fera honneur [...].<sup>98</sup>

Cette dernière prédiction se réalise parfaitement par la suite puisque Jean-Jacques Ampère est élu, en 1847, à l'Académie française.

Toutes ces lettres donnent les marques d'une profonde amitié entre les deux hommes, mais aussi entre leurs deux familles (femmes et enfants).

## **2. André-Marie, le précepteur**

Le jeudi 18 mai 1797, Elise Carron, sœur de Françoise Carron Périsset-Marsil, propose à André-Marie Ampère d'enseigner les mathématiques à son neveu, le jeune Antoine III Périsset, dit Périsset. Le lundi suivant, il donne au jeune garçon sa première leçon<sup>99</sup>. Le 25 août 1797, il est fait mention dans le journal du mathématicien de la proposition que lui fait Périsset-Marsil de devenir le précepteur de son fils.

---

<sup>96</sup> Correspondance d'André-Marie Ampère numérisée, *op.cit.*, lettre L84.

<sup>97</sup> *Ibid.*, lettre L301.

<sup>98</sup> *Ibid.*, lettre L301.

<sup>99</sup> *Journal d'Ampère du 10 avril 1796 au 4 février 1798, op. cit.*



Dans une des deux lettres qui nous sont restées de la correspondance entre eux deux, datée du 28 octobre 1834, Ampère fait part à Antoine de son chagrin d'avoir appris la mort de Périsset-Marsil par sa lettre précédente :

Mon bien cher neveu, ce n'est qu'hier soir en revenant de Vanteuil où j'ai passé dix jours avec ma fille, que j'ai reçu ta lettre qui m'a navré de chagrin. La perte de cet excellent frère est, pour moi, un coup terrible ; j'étais loin de penser que des craintes que je croyais prématurées dussent être si tôt et si cruellement réalisées. Combien je partage la douleur dont ma sœur et toute la famille doivent être accablés.<sup>100</sup>

Plusieurs lettres de la correspondance entre Jean-Marie Périsset-Marsil et André-Marie Ampère mentionnent des échanges épistolaires entre le jeune Périsset et son professeur de mathématiques, comme par exemple celle du 26 septembre 1806, dans laquelle le premier s'adresse au second :

Périsset qui t'écrit te dira que l'examen qu'il redoutait tant a eu lieu & fini hier [sic] ; de son propre aveu il a bien répondu sur certaines difficultés & s'est troublé & a été embarrassé par d'autres. M. Poisson en ami zélé pour toi a fait son examen de la manière la plus amicale & la plus gracieuse pendant plus de trois heures qu'il a duré faisant briller Périsset alors qu'il répondait bien ; passant à d'autres propositions quand il le voyait embarrassé ; d'après ce qu'il a confié à M. Clerc il est comme certain qu'il sera admis.<sup>101</sup>

L'intérêt que porte Ampère à la réussite de son neveu est telle qu'il utilise ses relations afin de mettre toutes les chances de son côté le jour de l'examen. L'examineur est son ami et fait en sorte de ne pas troubler le jeune étudiant. Il semblerait, par le début de cette lettre, que le mathématicien soit intervenu par missive auprès de M. Poisson afin de le prévenir de la présence à l'examen d'Antoine et de lui demander d'être bienveillant à son égard. En effet, Périsset – Marsil remercie son « bon ami » d'avoir dans son dernier courrier « inséré une lettre pour M. Poisson »<sup>102</sup>, et laisse supposer de son contenu.

Le 3 juin 1810, Ampère mentionne une lettre que lui aurait écrite Périsset mais à laquelle il n'a pas encore pu donner de réponse. Il ne nomme pas les autres enfants, uniquement l'aîné, ce qui présuppose de leurs liens et de leur amitié :

Périsset a eu la bonté de m'écrire une jolie lettre, où il y en avait une de ma sœur ; je l'ai reçue à Genève, je n'ai pas eu le temps de répondre à Périsset, je te prie de m'excuser auprès de lui en le remerciant de ma part de son attention [...]. Je te prie de présenter mes respectueux hommages à Mme Carron, à ma sœur et d'embrasser pour moi vos charmants enfants. Offre-les également à ton frère, à ma tante et à Melle Périsset ! Je charge ton fils de la même commission pour M. et Mme Empaire.<sup>103</sup>

---

<sup>100</sup> Correspondance d'André-Marie Ampère numérisée, *op.cit.*, lettre L813.

<sup>101</sup> Correspondance d'André-Marie Ampère numérisée, *op.cit.*, lettre L301.

<sup>102</sup> *Ibid.*

<sup>103</sup> *Ibid.*, lettre L362.

Ces Empaire seraient des cousins d'Ampère comme nous l'indique une lettre écrite par M. Empaire pour André-Marie, et seraient proches de la famille Périsset, puisqu'à la fin de ce courrier, Claudius Empaire donne de leurs nouvelles :

[...C]rois moi pour la vie ton sincère ami et cousin [...]. Ton petit, ta mère, Mme Périsset, Elise, Marsil, enfin tout le monde se porte bien et m'ont chargé de te dire bien des amitiés.<sup>104</sup>

Incluse dans la correspondance entre Périsset-Marsil et Ampère, une lettre d'Antoine (III) nous donne une indication quant à sa profession d'imprimeur. Datée de Lyon du 20 juillet 1814, elle mentionne l'ambition de l'aîné des trois frères Périsset de devenir imprimeur du Roi. Antoine demande à son oncle, André-Marie, de bien vouloir remettre une pétition signée entre autres de la main du préfet, le Comte de Bondy, et de celle du maire de Lyon, monsieur D'Albon, à un certain monsieur Pagès :

Mon cher oncle,

Je t'adresse sous ce pli une pièce à laquelle j'attache la plus grande importance : c'est une pétition que M. Pagès m'a promis de substituer à la place de celle que j'avais d'abord faite pour obtenir le titre d'Imprimeur du Roi [...].<sup>105</sup>

Cette même année, il est nommé imprimeur du roi.

Ce lien avec Ampère n'est pas le seul lien avec une grande famille de la région lyonnaise qu'aient établi les fils de Périsset-Marsil. Par le mariage des frères cadets d'Antoine III, une alliance s'est créée avec la famille des illustres frères Montgolfier.

## **C- PERISSE ET MONTGOLFIER : LES LIENS FAMILIAUX AVEC UNE FAMILLE DE PAPETIERS DURANT LE DIX-NEUVIEME SIECLE.**

Chaque mariage contracté par les membres de la famille Périsset (mis à part celui de Jean-Marie Périsset-Marsil) l'a été avec des partis familiaux du monde du livre. Antoine I, le « patriarche » de la famille, a épousé la fille d'un imprimeur-libraire, Antoine Laurens (ou Laurent). Son fils, André I, s'allie à la famille du libraire Louis Servant.

---

<sup>104</sup> *Ibid.*, lettre L1087.

<sup>105</sup> Correspondance d'André-Marie Ampère numérisée, *op.cit.*, lettre L489.

Dans la même lignée, deux des fils de Périsset-Marsil, Etienne (dit Stéphane) et André II, ont eux aussi renforcé les liens de leur famille avec le milieu des gens du livre en épousant deux filles de papetiers de la famille des Montgolfier. Ces papetiers sont une grande famille riche et prospère, surtout au milieu du dix-neuvième siècle, période durant laquelle, selon Frédéric Barbier dans « L'industrialisation des techniques » tiré de *l'Histoire de l'édition française, le temps des éditeurs*, « l'industrie française du papier a su investir pour sa modernisation et est regardée comme une des plus importantes en Europe »<sup>106</sup>. Les Montgolfier font partie de ces entreprises qui s'illustrent, et des fournisseurs en papier à rayonnement national. C'est dire si leur être associé est un atout.

Le sujet de cette partie sera de présenter cette famille et les membres en lien avec les Périsset. Qui sont-ils ? Qui sont leurs ancêtres ? Quels autres liens, ces mariages ont-ils créés pour la famille Périsset ?

Nous avons étudié le livre de Léon Rostaing, ainsi qu'une correspondance entre les Périsset et les Montgolfier d'Annonay afin d'établir ce chapitre de notre travail et de tenter d'éclairer les relations établies entre ces deux familles. De plus cette alliance rapproche la famille Périsset d'une autre famille importante lyonnaise, qu'elle avait déjà côtoyé à la génération précédente, les Millanois.

## **1. Les liens familiaux**

En 1822, Etienne Périsset, fils de Jean-Marie Périsset Marsil épouse Anne-Catherine de Montgolfier. Elle est la fille de Jean-Baptiste de Montgolfier, lui-même fils de Jean-Pierre de Montgolfier, né le 12 juin 1732 à Vidalon, et de Charlotte Girault, « fille du premier Secrétaire du Chancelier de Maupeou »<sup>107</sup>. A la mort de son frère aîné, il prend sa place d'héritier mais, du fait de divers écarts de conduite, Pierre, son père, désigne Etienne-Jacques, héritier universel<sup>108</sup>. Ce dernier est un des deux frères illustres de cette famille : Michel-Joseph et Etienne-Jacques de Montgolfier, plus connus sous le nom des frères Montgolfier. Ils ont en effet laissé leur nom à leur invention, la montgolfière. Michel-Joseph s'est également illustré par d'autres inventions, dans le

---

<sup>106</sup> Frédéric BARBIER, « L'industrialisation des techniques », *Histoire de l'édition française, le temps des éditeurs, du Romantisme à la Belle Epoque*, tome 3, ed. Henri-Jean MARTIN et Roger CHARTIER, Paris, Promodis, 1985.

<sup>107</sup> Léon ROSTAING, *La famille de Montgolfier, ses alliances, ses descendants*, Lyon, A. Rey & C<sup>ie</sup>, Imprimeurs-éditeurs, 1910.

<sup>108</sup> *Ibid.*

domaine du papier, comme la presse hydraulique « pour aplanir les rames ». Etienne-Jacques et son père ont tous deux réalisé les premiers essais du papier vélin en France<sup>109</sup>.

André II épouse la cousine d'Anne-Catherine, Sabine de Montgolfier. Elle est la petite-fille de Maurice-Augustin de Montgolfier, frère de Jean-Baptiste et des inventeurs de l'aérostat. De plus, la mère de Sabine est née Millanois de la Salle, fille de Jean Millanois devenu seigneur par alliance avec une fille De la Salle. Le nom des Millanois revient souvent dans l'histoire de Lyon et notamment à la fin du dix-huitième siècle. En effet à ce moment, Périssé-Duluc, député du Tiers-Etat, côtoie Jean-Jacques Millanois, lui aussi député. Il est de plus franc-maçon ce qui le rapproche de Jean-André et donc de la famille Périssé. Il est connu également pour avoir participé au soulèvement de Lyon à la suite de la condamnation du roi en 1793, soulèvement qui provoquera le siège de la ville<sup>110</sup>.

Il est aussi important de noter que l'arrière-grand-père des femmes des deux frères Périssé s'occupait de la papeterie familiale, datant du XVI<sup>e</sup> siècle et se situant à Vidalon-lès-Annonay<sup>111</sup>. Annonay est la localité d'où sont datées les lettres conservées dans la correspondance Montgolfier-Périssé de la bibliothèque municipale de Lyon.

Dans leur correspondance, les Montgolfier appelle les Périssé « chers parents » et mentionne souvent « Carine » à la fin de leur lettre. Cette dernière est sans doute Anne-Catherine, l'épouse d'Etienne.

La correspondance entretenue par ces deux familles atteste de leurs liens étroits. Ainsi, dans de nombreuses lettres des Montgolfier, remarquons-nous leurs demandes insistantes de voir Stéphane Périssé et sa femme Carine les rejoindre. Elles sont suivies d'effets puisque dans une lettre du 9 août 1822 :

Montgolfier fils présente ses respects à M. et Mad<sup>e</sup> Périssé. Il voit avec bien de la peine que le séjour de son frère Stéphan à St-Marcel soit si court. Il lui rappelle sa promesse de venir de tems en tems nous visiter. Vos occupations doivent bien permettre à l'un de vous de s'absenter de tems à autre. La colonie de St Marcel ne vous laissera pas en repos jusqu'à ce que nous ayons eu le bonheur de posséder ici tous les membres de votre intéressante famille. Montgolfier fils prie de nouveau son ami Stéphan de la rappeler au souvenir de ses bons parents, de sa sœur et de ses frères, d'embrasser Carine pour nous tous, et de nous donner de vos nouvelles. Il a bien regretté qu'un petit malaise ne lui ait pas permis d'aller rejoindre la société à Vidalon hier soir.<sup>112</sup>

---

<sup>109</sup> *Ibid.*

<sup>110</sup> Sébastien DUC, *op.cit.*

<sup>111</sup> Léon ROSTAING, *op.cit.*

<sup>112</sup> ms 5609, Correspondance Montgolfier-Périssé, lettre du 9 août 1822.

Si la plupart des lettres à caractère familial ont pour destinataire Stéphane, le premier lien entre Montgolfier et Périssette (puisque son frère ne se mariera avec Sabine que quelques années plus tard), il en est une, rédigée de la main d'Etienne-Simon de Montgolfier, dit Saint Etienne, adressée à Antoine Périssette, qui montre que les relations vont au-delà du beau-frère ou du cousin par alliance, puisqu'y sont mentionnés les parents Périssette, Stéphane, Antoine, sa sœur (la petite Fanchette) et Jules (André II) :

Je saisis cette occasion pour vous faire part de mes sentiments d'amitié envers vous dont je n'ai pu rarement vous donner la preuve mais croyez qu'elles sont bien sincères. Veuillez bien me rappeler au souvenir de vos parents que j'estime autant que j'aime : ne m'oubliez pas non plus auprès de votre intéressante sœur : quant à mon beau frère Stéphane veuillez bien l'embrasser pour moi et lui dire que je pense toujours à lui malgré que nous nous écrivions bien rarement. Pour Jules, son je ne sais quoi qu'il fait, me force à vous prier aussi de l'embrasser. Toute la famille d'ici va bien, Auguste est bien remis, Carine va bien et songe toujours à son mari et à vous, elle me charge de vous embrasser et de vous donner de ses nouvelles.<sup>113</sup>

Un courrier rédigé à Annonay, le 22 septembre 1827 par Elie Montgolfier revient sur le mariage qui a eu lieu cinq jours plus tôt entre Sabine Montgolfier et Jules-André Périssette. Elie regrette de n'avoir pu assister à cet événement et de ne pas avoir eu le plaisir d'embrasser le « nouveau couple »<sup>114</sup>. Il est l'un des fils de Maurice-Augustin et, par conséquent, l'oncle de Sabine.

Le 25 juillet 1831, dans une lettre rédigée cette fois par un Périssette à l'attention des Montgolfier, l'on apprend la naissance d'un enfant de Stéphane, un fils, qui, nous le savons, ne survivra pas puisque seule une fille restera en vie et assurera la descendance.

Notre sieur Stéphane se réserve de remercier de vive voix son Oncle, dont on lui a annoncé la prochaine arrivée, et de lui témoigner combien il a été sensible à la marque d'intérêt et d'amitié qu'il a bien voulu lui donner à l'occasion de la naissance de son fils.<sup>115</sup>

Dans toute cette correspondance, un certain nombre de protagonistes entre en scène et nous y apprenons quels sont les membres de la famille Montgolfier que les Périssette fréquentent. Les noms d'Achille, d'Elie et d'Auguste sont cités. Les signatures d'un certain « M.A. Montgolfier » et d'un « Montgolfier » reviennent souvent également. Achille Montgolfier (18 décembre 1803 - 28 avril 1876) est le frère de Sabine. Elie est son oncle. Auguste Montgolfier est abbé à la fin de sa vie. Il est le frère d'Anne-Catherine (Carine) et a travaillé longtemps dans la papeterie familiale. M.A. Montgolfier est vraisemblablement la signature du père de Sabine, Michel-André-

---

<sup>113</sup> BM, ms 5609, Correspondance Montgolfier-Périssette, lettre du 22 avril 1825.

<sup>114</sup> BM, ms 5609, Correspondance Montgolfier-Périssette, lettre du 22 septembre 1827.

<sup>115</sup> *Ibid.*, lettre du 25 juillet 1831.

Bénigne Montgolfier, car le 15 juillet 1831, une lettre signée de Beaujeu par M.A. Montgolfier et adressée à Stéphane Périsset nous dit ceci :

Mon bien cher Stéphane je ne veux pas être des derniers à vous féliciter pour l'heureuse délivrance de notre Carine, et l'arrivée de votre [...] fils dont notre Sabine vient de nous donner à l'instant l'avis [...]. Adieu mon cher ami et neveu, ma femme se joint à moi pour vous embrasser [...]<sup>116</sup>

Nous supposons que Sabine est la fille de l'expéditeur puisque c'est elle qui lui transmet la nouvelle.

Mais cette correspondance, bien qu'elle nous apprenne certaines informations d'ordre privé sur les deux familles, nous renseigne surtout sur les échanges commerciaux entre les Montgolfier, papetiers, et les Périsset, imprimeurs-libraires.

## **2. Les liens commerciaux**

Les Montgolfier sont une famille de papetiers. Une correspondance de 113 lettres s'étalant entre 1822 et 1840 les confirme comme étant les fournisseurs des imprimeries et de la famille Périsset.

Une première vue d'ensemble des dates et lieux d'envoi nous montre que si les Périsset font au départ exclusivement appel aux Montgolfier d'Annonay, dès 1831, les Montgolfier de Beaujeu leur fournissent une grande quantité de rames de papier. Ils traitent principalement avec Montgolfier et Montgolfier fils pour la période de 1822-1823. En 1823, certaines lettres sont aussi signées Elie Montgolfier. Cette même année Michel-André Montgolfier envoie des échantillons aux Périsset. Il semble à cette période associé à Berger père et fils. Le père est marié à une fille Montgolfier et le fils se prénomme Chéri. Nous apprenons d'ailleurs que Stéphane Périsset doit assister à son mariage vers la fin de l'année 1823.

En octobre 1821, les Montgolfier de Beaujeu souhaitent faire affaire avec un certain Mistral, imprimeur place Bellecour à Lyon, cependant ils aimeraient que les Périsset leur fournissent des informations sur cet imprimeur afin de ne pas avoir de mauvaises surprises. Michel-André voudrait aussi que les Périsset parlent de sa maison auprès d'un imprimeur parisien Méquignon. Mais dans la réponse qui suit cette demande les Périsset lui apprennent que, malheureusement, ce parisien est déjà en affaires avec les Montgolfier d'Annonay<sup>117</sup> :

---

<sup>116</sup> *Ibid.*, lettre du 15 juillet 1831.

<sup>117</sup> BM, ms 5609, Correspondance Montgolfier-Périsset, lettre du 7 octobre 1821 et réponse du 24 octobre.

Monsieur, Notre obligeance et notre discrétion, ainsi que la connaissance que vous avez du commerce de librairie de votre ville me fait espérer que vous voudrez bien me dire franchement si M<sup>r</sup> Mistral imprimeur place Bellecour n°16 mérite une certaine confiance et quel crédit on peut lui accorder je ne connais pas cette maison [...]. Vous avez eu la complaisance de me promettre que vous donneriez l'adresse de ma maison à messieurs Méquignon avec qui vous êtes liés d'affaire et d'amitié, je vous en remercie, je n'ai encore eu aucune correspondance avec eux, [...] je vous prie me recommander pour les papier mifin, fin et velin dont leur librairie pourrait avoir l'employ[sic], je désirerais vivement me lier avec une maison aussi respectable. Pardon monsieur de l'embara[sic] que je vous donne je vous en remercie d'avance[...].<sup>118</sup>

L'association entre les deux familles est faite d'échange de bons procédés. Les Périsset ont un compte chez les Montgolfier crédité à chaque envoi de marchandise commandé par les papetiers, qui ont eux aussi un compte crédité à chaque livraison de papier. Ainsi, nous notons dans la correspondance un certain nombre de commandes de livres, ou d'impressions de la part des membres de cette famille (et même de tiers passant par leur intermédiaire) auprès des Périsset, comme cette liste de livres commandée par Charles Montgolfier pour son oncle l'abbé Auguste Montgolfier : *La Vie de Sainte Marie Madeleine de Rosi* par le père Virgile séparé de la compagnie de Jésus ; *La Vie des quatre nouveaux saints* qui sont canonisés en 1839 St François de Jérôme, St Jean Joseph de la croix, St Pacifique de St Séverin, Ste Véronique de Giuliani<sup>119</sup>. Une autre lettre de Montgolfier d'Annonay passe une double commande, pour les Sœurs de St-Marcel et pour lui-même :

Vous trouverez cy-inclus[sic] une petite note de livre que nos sœurs vous prient de leur expédier le plus promptement qu'il vous sera possible [malheureusement la petite note n'a pas été conservée]. Elles vous recommandent de ne leur envoyer que des ouvrages de votre fonds. Obligez – moi de joindre à ce petit envoi[sic] : 1 traduction de Démosthènes ; 1 traduction des Dialogues de Lucien} on préférerait que le texte grec fut en regard de ces deux ouvrages, mais dans le cas contraire & si vous ne l'avez pas ainsi, la simple traduction française suffira, du reste l'édition à votre choix et la meilleure traduction que vous aurez. Je vous embrasse tous et suis votre dévoué ami. Montgolfier.<sup>120</sup>

Elle est accompagnée d'une annotation en bas à droite de Périsset :

«Envoi et facture du 3 janvier. Nous n'avons pu nous procurer le Catéchisme de Vivien [ou Vivier ?].

Ce catéchisme est très certainement une des demandes des sœurs, qui ne souhaitent que des ouvrages provenant du fonds de librairie des Périsset. Les libraires n'en ont donc pas dans leur stock.

---

<sup>118</sup> *Ibid.*

<sup>119</sup> BM, ms 5609, Correspondance Montgolfier-Périsset, lettre non-datée.

<sup>120</sup> BM, ms 5609, correspondance Montgolfier-Périsset, lettre du 13 décembre 1826.

Ils impriment aussi quelques papiers à la demande de certains, comme Saint Etienne, par exemple, qui, le 22 avril 1825, demande aux Périssse à combien s'élèverait le coût d'impression de 100 épitaphes « mihi et amicis » (dont il fournit sur la lettre le modèle) et rajoute en fin de courrier :

Veuillez aussi me dire combien me couteraient 100 lettres d'invitation conformes à celle cy-jointe[sic] pour notre Théâtre de St-Marcel, il faut que ce soit de la même grandeur et le papier collé pour pouvoir garnir.<sup>121</sup>

L'autre point notable qui ressort de cette correspondance est l'augmentation nette du nombre de rames commandées aux Montgolfier à partir de 1831. En 1824, par exemple, ce nombre s'élevait à :

Je viens vous annoncer l'envoy[sic] d'une balle dont facture suit : 9r. 10m. Cavalier velin superfin s. colle 240.85f ; 2r 10m P<sup>t</sup> Carré velin superfin BR S.Colle 1<sup>er</sup> choix : 40f ; 1r 10m Coquille velin surf 1<sup>er</sup> choix p. échantillon CC : 20f ; 1r 1m Raisin velin superf. S.colle mince pour essay[sic] à 38 : 1.80f ; 1r 1m Raisin velin bleu pour échantillon 1<sup>er</sup> choix (je n'ai pas pu trouver de 2<sup>e</sup> choix) : 59 : 88.50f ; emballage : 2f . Ensemble dont veuillez me créditer : 363.15f.<sup>122</sup>

En 1831, la commande est de 275 rames de « papier Carré fin n°1121 »<sup>123</sup> à 8.50 francs la rame, soit un total de 2337.50 francs. L'évolution est notable. Cela peut être dû à l'évolution de l'imprimerie qui passe d'artisanale à industrielle, plus de rapidité, donc une plus grande consommation de papier. Le type de papier évolue aussi. Si au départ les Périssse varient les papiers, en 1831, le carré (fin, mifin ou mimoyen) semble primer sur les autres raisins ou coquilles présents les années précédentes dans les commandes. La manière d'établir les factures n'est plus la même non plus, la dimension des feuilles est mentionnée ce qui n'était pas le cas dans les précédentes lettres. Une écrite par Périssse aux Montgolfier nous apprend ceci :

Nous avons reçu ce matin la R échantillon que votre lettre du 22 nous annonçait : nous vous aurions répondu dès le lendemain, mais le dimanche nous en a empêché. Malgré la meilleur volonté possible, il nous est impossible d'employer le carré mi-fin que vous nous proposez, car il ne peut couvrir nos formes : en effet au lieu de l'avoir fait de 55 – 44 au moins, il n'est que de 42<sup>3/4</sup> – 54.

Les papetiers dans une facture suivante précisent alors qu'ils ont remesuré et trouvé un autre résultat. Ils leur envoient une nouvelle balle et précisent en fin de courrier que les feuilles font « 44/55 au moins »<sup>124</sup>. Le type de format de feuilles que

---

<sup>121</sup> *Ibid.*, lettre du 22 avril 1825.

<sup>122</sup> *Ibid.*, lettre du 22 décembre 1824.

<sup>123</sup> *Ibid.*, lettre du 27 décembre 1831.

<sup>124</sup> *Ibid.*, lettre du 28 juillet 1831.



commandent les Périsset ne peut être en dessous de 440mm de petit côté et 550mm de grand côté. Les formats « Pot ou écolier », « Tellièr », « Propatria », « Couronne écriture », « couronne édition », et « Ecu », dont les dimensions sont inférieures à celles précitées, ne sont jamais commandés par eux.

Les formats les plus utilisés par les imprimeurs lyonnais selon cette correspondance sont : le format « coquille », « carré », « cavalier » et « grand-raisin ». Il faut noter aussi qu'en 1840, ils ont effectué au moins deux commandes de feuilles au format Jésus, en témoignent les dernières factures conservées à la bibliothèque municipale de Lyon. A partir de 1836, ils demandent du papier mécanique issus des nouvelles presses (mécaniques) des papetiers d'Annonay.

Ainsi cette correspondance apporte un grand nombre d'informations quant à la consommation de papier des Périsset, mais aussi quant à leur rôle de fournisseurs de livres et d'objets. En cela, elle mériterait de figurer dans une étude particulière, qui n'est malheureusement qu'un sujet secondaire de notre mémoire.

Moins connue de nos jours, la famille Périsset l'était beaucoup plus aux dix-huitième et dix-neuvième siècle. Leurs alliances avec de grands noms, dont certains sont familiers même aux non-spécialistes, tels que Montgolfier ou Ampère, ne fait que renforcer ce statut. Les correspondances surtout sont un témoignage précieux pour l'historien en général, et du livre en particulier car elles regorgent d'informations personnelles et professionnelles utiles pour l'établissement d'une biographie. Dans le cas de notre étude, elles placent définitivement la famille Périsset dans une situation privilégiée du monde du livre, la reliant à d'illustres familles lyonnaises (ou de la région lyonnaise). Peut-être cela a-t-il contribué, ou aidé, au passage d'un cap important au tournant du dix-neuvième siècle, celui de la Révolution française.

## **PARTIE 3 : LA FAMILLE PERISSE ET LA REVOLUTION**

---

La Révolution française marque la fin d'une ère et le début d'une autre, non sans de nombreux bouleversements. Le monde du livre n'est pas en reste, particulièrement à Lyon, où une fronde rebelle conduit au siège de la ville et à bon nombre d'arrestations, voire d'exécutions.

Cette période troublée a vu la chute d'ateliers et de boutiques lyonnais, par la ruine d'une part, et par les dénonciations ayant entraîné l'arrestation d'imprimeurs et de libraires, d'autre part. Quels ont été les problèmes rencontrés par la dynastie Périssse ? Quelles ont été les conséquences de la Révolution sur leur vie et leur commerce ? Comment sont-ils sortis de cette période sans trop de dommages ?

Le but de notre dernière partie est de dépeindre la situation de la famille Périssse durant cette période et d'étudier les conséquences plus ou moins heureuses que la Révolution a eu sur leur commerce. Pour cela, nous traiterons en premier lieu du cas Périssse-Duluc, qui, notamment par sa correspondance avec Jean-Baptiste Willermoz, nous apporte quelques informations sur le début de la période révolutionnaire. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons à la vie religieuse de la famille Périssse et aux incidences qu'ont eu, sur elle, les troubles révolutionnaires. Enfin, pour terminer, nous nous intéresserons à l'entreprise familiale après la Révolution, à son évolution et à sa fin.

### **A- PERISSE-DULUC, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, FRANC-MAÇON ET DEPUTE.**

Le cas Périssse-Duluc est intéressant car il est celui par qui l'accession à l'échevinage et à la noblesse aurait pu être possible si la Révolution n'avait pas éclatée. Il semble être un homme polyvalent, appliqué et impliqué dans l'administration de son secteur d'activité et de sa ville. Il est celui qui a le plus de « cordes à son arc » dans la famille Périssse. Célibataire, il semble ne s'être consacré qu'à sa vie professionnelle, spirituelle et à ses activités « politiques ».

Ce sont ces dernières (vie spirituelle et activités politiques) que nous étudierons plus en détail dans cette partie, car elles sont liées à cette période révolutionnaire.

Sa vie spirituelle est organisée autour de la franc-maçonnerie grâce à laquelle il rencontre Jean-Baptiste Willermoz, grande figure lyonnaise de ce mouvement. Il entretient avec lui une correspondance abondante recouvrant les premières années de la Révolution française, durant lesquelles Périsset-Duluc exerce à la capitale son mandat de député du tiers-état à l'assemblée nationale.

Nous nous intéresserons donc dans un premier temps à Jean-André Périsset-Duluc, le député du Tiers-Etat. Puis dans un second temps, nous nous attarderons sur Jean-André Périsset-Duluc, le franc-maçon, en nous appuyant principalement sur une correspondance rédigée à Paris durant les premiers temps de la Révolution française.

## **1. Jean-André Périsset-Duluc : un imprimeur député du Tiers-Etat**

De 1789 à 1791, Jean-André Périsset-Duluc, premier imprimeur de la famille Périsset, se consacre à la politique et réside entre Paris et Versailles.

Le 5 juillet 1788, un arrêt rendu par le Conseil demande la convocation des Etats généraux. Il s'agit donc de trouver un mode de désignation des représentants afin de satisfaire tout un chacun. Un autre arrêt en fixe la date au 1<sup>er</sup> mai 1789. Le roi accepte la proposition de doublement des représentants du tiers-état le 27 décembre 1788<sup>125</sup>.

Le 12 janvier 1789, les citoyens lyonnais se rassemblent aux Grands Carmes des Terreaux et prennent des décisions concernant le type de désignation des futurs représentants du tiers. Le vote se déroule comme suit : les citoyens lyonnais, propriétaires ou bourgeois, s'acquittant d'un minimum de vingt-quatre livres d'impôts choisissent des électeurs. Ceux-ci doivent avoir « une cote égale ou supérieure à trente-six livres, dans la proportion d'un sur quarante ». Ce sont eux qui auront la tâche de désigner les députés « parmi les candidats justifiant d'un cens de soixante livres »<sup>126</sup>.

L'élection des députés des trois ordres a lieu le 14 mars 1789 dans l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure. Les représentants du Tiers pour Lyon sont Jean-Jacques Millanois, ancien avocat du roi, Goudard, un négociant, Couderc, un banquier de religion réformée, et Jean-André Périsset-Duluc.

Issu d'une famille protestante suisse de négociants et de banquiers, Guillaume-Benoît Couderc est né à Lyon le 7 juillet 1741. Il est marchand de soie à Lyon avant d'être élu député le 30 mars 1789. Il s'installe alors à la capitale jusqu'en 1791, date à

---

<sup>125</sup> A. KLEINCLAUSZ, *Histoire de Lyon de 1595 à 1814*, Marseille, Laffitte reprints, 1978, tome II, p.251.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p.255.

laquelle il revient à Lyon. Il meurt le 10 mai 1809, laissant un fils Jean Couderc qui suivra ses traces en politique (député en 1822).<sup>127</sup>

Pierre Louis Goudard, quand à lui, naît à Lyon en août 1740. Négociant en soie avant 1789, il est élu le 30 mars de cette même année député du Tiers état. Très cultivé, selon Edna Hindie Lemay<sup>128</sup>, il est un de ceux qui interviennent le plus souvent à l'assemblée. En 1792, de retour à Lyon depuis deux ans, il fait faillite. Il meurt à Paris le 20 février 1799.<sup>129</sup>

Enfin, Jean-Jacques Millanois, fils de Léonard Millanois et de Marguerite Tissot, naît en décembre 1749, à Lyon. Imprimeur-libraire de carrière, il devient, le 15 novembre 1771, avocat du roi en la sénéchaussée de Lyon. En 1777, il est nommé membre de l'académie des Belles-Lettres de Lyon. En 1787, il est conseiller du roi et député à l'assemblée provinciale du Lyonnais. Il est également franc-maçon et côtoie Jean-Baptiste Willermoz et Jean-André Périsset Duluc, notamment à la secte des *Illuminés martinistes de Lyon*. En mars 1789, il est élu député du tiers état. Il rentre à Lyon en 1791 et est lieutenant colonel d'artillerie durant le siège de Lyon. Il est arrêté le 9 octobre 1793 et est exécuté quelques mois plus tard, le 28 décembre 1793.<sup>130</sup>

Tous les quatre entrent, en 1791, au club des Feuillants, un groupe politique favorable à une monarchie constitutionnelle et s'opposant au renversement de Louis XVI.

Malgré les liens qui pourraient les rapprocher, du fait, notamment, de leur appartenance à la société maçonnique, Périsset-Duluc est tout de suite mis de côté par Goudard et Millanois, ce dernier allant même jusqu'à refuser l'élection de l'imprimeur-libraire comme en témoigne une lettre de la main de Jean-André à son ami Willermoz, conservée à la bibliothèque municipale de Lyon sous la côte ms5430 :

[...] je ne trouve pas auprès de notre ami Millanois, cette cordialité que je devais attendre.[A propos de Millanois et Goudard] je ne les vois pas de la journée. [...] ils passent leur temps dans la société de cette maison [celle de Boscary], de Barroud & cliques, & il est aisé de voir ici que, au lieu de Couderc & moi, la partie était liée & qu'il leur fallait pour co-députés le Procureur Boscary & Barroud, & le refus de Millanois le matin n'eut point d'autre motif que le quatuor manqué & encore céda-t-il lorsqu'il y vit Goudard. Il est fâcheux que les citoyens électeurs ne se soient pas prêtés à « ces arrangements particuliers » ; j'aurais eu l'avantage de rester en paix & selon mon désir dans ma vie privée. Les choses sont au point que Millanois montre malgré lui de l'éloignement à faire avec moi les visites qui nous sont

---

<sup>127</sup> Edna Hindie LEMAY, *Dictionnaire des constituants : 1789-1791*, Paris, Universitas, 1991, tome 1.

<sup>128</sup> Edna Hindie LEMAY, *Dictionnaire des constituants : 1789-1791*, Paris, Universitas, 1991, tome 1.

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> Edna Hindie LEMAY, *Dictionnaire des constituants : 1789-1791*, Paris, Universitas, 1991, tome 2.

communes, & quoique d'accord de les faire ensemble, il trouve toujours le moyen d'éluder & de les faire avec Goudard ou seul par occasion<sup>131</sup>

La plainte dure ainsi dans la plus grande partie de la lettre, jusqu'à la fin de la deuxième page. Millanois et Goudard, tous deux hauts placés dans la hiérarchie bourgeoise, préfèrent donc côtoyer à l'assemblée des gens de leur rang plutôt que de frayer avec des membres de la classe « inférieure » tels qu'un libraire et un réformé. Il n'y a que peu ou pas de concertations sur les questions qui les ont amenés à siéger aux Etats généraux et Périsset le déplore. Il demande cependant à son ami de garder pour lui ces confidences et ne souhaite en aucune façon qu'il intercède en sa faveur auprès de ces confrères indécents.

Jean-André Périsset-Duluc est un député qui parle peu et réfléchit beaucoup avant toute intervention à l'Assemblée. Il décrit à son ami Willermoz dans un courrier du 22 août 1789, l'une de ses rares interventions, qui, pour reprendre ses mots, a « jeté une étincelle d'un des plus furieux orages qui s'y soit vu ». Le fait implique le vote d'une motion proposée par le Comte Alexandre de Lameth, remplacée par celle de l'Evêque d'Autun et surtout quatre « amendements de mots », proposé par un M<sup>\*\*\*\*</sup> (dont le nom est raturé sur chaque page sans que l'on puisse le deviner) qui doivent être mis aux voix. Cependant le Président passe très vite sur le deuxième mot ne laissant pas de possibilité à la discussion et favorisant les Nobles de l'Assemblée. Périsset profite alors d'un moment de silence pour jeter un pavé dans la mare, et voici ses mots :

Je bouillais dans mes veines, & avant que le Président eut prononcé le Décret, je saisis l'instant où le parti triomphant gardait le silence pour l'entendre prononcer, & je parlai, comme il est rare et bien rare que je prenne la parole & qu'on a bonne idée de mes sentiments, je ne fus pas appelé à l'ordre & on m'écouta. Voici le résumé de ce que je dis : M. Le Président on a fait quatre amendements sur la motion de M. l'Evêque d'Autun, vous les avez annoncés à l'assemblée en disant qu'on les discuterait et qu'on irait aux voix sur chacun séparément, ce qui est conforme aux réglemens. En conséquence vous avez entendu la discussion[sic] sur le mot admissible avant de le mettre aux suffrages ; mais sur ce mot capacité qui a de si grandes conséquences, vous l'avez mis aux suffrages sans permettre à aucun de ceux qui ont voulu le discuter de prendre la parole. Je dis donc que la délibération est nulle & qu'il n'y a point encore de décret à prononcer. Aussitôt dit cinq cents membres, se relevant de l'oppression se hâtent de se lever, de m'appuyer, de m'applaudir, entr'autres le Duc d'Orléans, l'Evêque d'Autun, M. Mirabeau & les membres les plus distingués. L'affront fut plus grand pour le Président, que je ne le voulais [...]<sup>132</sup>

Ainsi, alors que tous restent sans voix devant les procédés du Président, même les plus vindicatifs, Périsset se lève, parle intelligemment, empêche une grande tromperie, et, surtout, s'attire les honneurs de plus grands de l'Assemblée, de ceux dont les noms

---

<sup>131</sup> Bibliothèque municipale de Lyon, ms 5430, Lettres de Périsset-Duluc à Willermoz, lettre n°2.

<sup>132</sup> Bibliothèque municipale de Lyon, ms 5430, Lettres de Périsset-Duluc à Willermoz, lettre n° 11.

nous sont restés encore bien connus. Le Président est blessé et tente de répliquer accusant Périsset de l'accuser publiquement, ce dont se dernier se défend farouchement. Cela tiendra la séance un long moment, chacun se renvoyant la balle. Le Lyonnais reste sur sa ligne de conduite et répond toujours de manière intelligente à ces accusations, ce qui déstabilise le président et M<sup>f\*\*\*</sup> qui souhaitent que le décret passe. Il finit par faire entendre sa voix et le décret n'est pas voté. Au sortir de la séance, celui qui a été appelé « l'honorable membre » par ses pairs tout au long de l'altercation est remercié par une foule de députés. L'imprimeur s'est illustré durant cette séance et a acquis le respect des plus influents membres de l'Assemblée (le Marquis de la Touche, le Marquis de Rostaing, Mirabeau, Lameth ...). Toutes les lettres de cette correspondance, nous le verrons par la suite, traduisent la volonté de justice, de probité et de réflexion de Périsset-Duluc sur tout ce qui touche l'Etat et la Nation. Il fait toujours preuve, selon ses écrits, d'une grande mesure dans ses propos, ses actes et son comportement.

De cette période entre 1789 et 1791, il nous reste des écrits du député imprimeur : une lettre sur les Assignats à M. Brissot, des « réflexions adressées à Messieurs les députés des Communes sur la séparation des ordres », une « opinion sur le papier monnaie ou papier forcé en circulation sans lettre ouverte », une « opinion sur le principe des droits de subsides à la séance de l'Assemblée nationale du 26 août 1789 », et des « rapports relatifs à des projets d'endossements et de timbre, sur les Assignats ». Nous remarquons que le recours au papier-monnaie et à l'Assignat sont des sujets importants pour lui. Le débat sur les Assignats fait rage à l'assemblée et Périsset-Duluc et ses trois collègues lyonnais ont voté pour, malgré les problèmes d'inflation que cela engendre. L'imprimeur s'oppose cependant à sa circulation forcée et aux fabricants de faux assignats.

Après 1791, Jean-André rentre à Lyon avec deux de ses amis députés : Couderc et Goudard. Ensemble ils travaillent à un journal d'août 1791 à août 1792 : *Le Surveillant*.<sup>133</sup> Quelques temps avant sa mort, il est nommé conseiller à la préfecture du Rhône.<sup>134</sup>

Document précieux pour l'historien, la correspondance de Périsset-Duluc et Willermoz est également une source d'informations très importante puisqu'elle offre au chercheur le point de vue d'un homme au sein des Etats généraux, à Paris et Versailles durant les débuts de la Révolution française. Elle permet aussi de comprendre les

---

<sup>133</sup> Edna Hindie LEMAY, *Dictionnaire des constituants : 1789-1791*, Paris, Universitas, 1991, tome 2.

<sup>134</sup> *Ibid.*

relations qui lient l'imprimeur-libraire lyonnais et le maître Franc-maçon, ainsi que celles qu'il a nouées avec d'autres députés et figures parisiennes ou étrangères.

## **2. La correspondance de Périsset-Duluc et Jean-Baptiste Willermoz**

Jean-André est membre d'une loge franc-maçonnique à Lyon. Il y noue des liens avec Jean-Baptiste Willermoz, un des grands hommes de la franc-maçonnerie lyonnaise de la deuxième moitié du dix-huitième siècle.

Né le 10 juillet 1730, Jean-Baptiste Willermoz est l'aîné des fils d'un marchand mercier de Lyon, Claude-Catherin Willermoz. En 1745, il est fait apprenti chez un commerçant de soieries lyonnais, Antoine Bagnion. Un peu moins de dix ans plus tard, en 1754, il prend son indépendance et devient maître fabricant. Il est issu du quartier de l'église de Saint-Nizier, dont son oncle fut vicaire. En 1750, il est reçu Franc-maçon. Il n'est pas, au départ, séduit par la franc-maçonnerie, déçu par son initiation. L'engouement des personnes à être reçu Franc-maçon résidait, en grande majorité, dans le fait que l'on y pouvait nouer des liens et des relations importantes avec des membres nobles ou de la haute-bourgeoisie, fait non-négligeable aux yeux d'un marchand. Ne doutons pas que cette facette de la Franc-maçonnerie ait joué un rôle crucial dans la volonté de Jean-André Périsset-Duluc, imprimeur de son état, et aspirant échevin, d'entrer dans cette société secrète.

Les origines de la Franc-maçonnerie à Lyon, nous explique Pierre Grosclaude, dans son ouvrage *La Vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle*,<sup>135</sup> sont assez floues. Il n'est possible que de faire des suppositions. Cependant, dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, la franc-maçonnerie semble s'ancrer solidement à Lyon, comme le souligne Pierre Grosclaude :

[C]e n'est toutefois qu'un peu après 1750 que le mouvement maçonnique qui commence à se répandre en France, paraît trouver dans notre ville un terrain d'élection.<sup>136</sup>

Dès 1754, Jean-Baptiste Willermoz se fait connaître en tant que vénérable d'une loge maçonnique dont l'acte qui en règle la constitution est, selon Pierre Grosclaude, « sans doute le plus ancien document maçonnique de Lyon qui subsiste »<sup>137</sup>.

---

<sup>135</sup> Pierre GROSCLAUDE, *La Vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle*, Paris, Editions Auguste Picard, 1933.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p.385.

<sup>137</sup> Pierre GROSCLAUDE, *op. cit.*, p.385, note 2.

Alice Joly, dans son ouvrage *Un Mystique lyonnais et les secrets de la Franc-Maçonnerie Jean-Baptiste Willermoz*, a pris ce personnage comme sujet principal et en fait en quelque sorte la biographie, en donnant également des informations sur le mouvement spirituel à Lyon. Elle décrit de manière concise la progression hiérarchique des Franc-maçons dans leur loge, de l'Apprenti au Maître en passant par le Compagnon, et son initiation par l'apprentissage de la légende du temple de Salomon<sup>138</sup>.

En 1753, Jean-Baptiste Willermoz fonde, avec quelques uns de ses amis, la Parfaite Amitié, dont il est élu Vénérable. Il la fait reconnaître par la Grande Loge de France trois ans plus tard. A partir de là, il s'impose réellement comme le grand homme de la Franc-Maçonnerie lyonnaise et s'implique grandement dans l'évolution de cette société, en décidant, en 1760, de mettre en association trois loges lyonnaises, la Parfaite Amitié, la Sagesse et les Vrais Amis, et de créer une loge supérieure réunissant leurs maîtres, la Mère-Loge ou Grande Loge des Maîtres Réguliers. Alice Joly souligne le cas à part de Lyon dans la Franc-maçonnerie française qui ne distingue, en 1760, au lieu des trois grades précédemment cités et communément admis, pas moins de sept grades officiels : l'Apprenti, le Compagnon, le Maître, le Maître élu, le Maître parfait, le Maître écossais, le Chevalier d'Orient.

Durant son séjour à Paris pour cause d'Etats généraux, les deux frères maçonniques lyonnais échangent une correspondance abondante de quelques quarante-sept lettres qui nous éclaire, entre autres choses, sur la vision de Périsset-Duluc du début de la période révolutionnaire (puisque la correspondance s'arrête en décembre 1791). Il y est aussi question de spiritualité maçonnique et de questions ayant trait à leur société. Cette partie ne sera, malheureusement, pas le lieu d'une décortication minutieuse et exhaustive de toutes les lettres puisque la correspondance comporte plus de cent-quarante vues en tout (donc près de deux cent quatre vingt pages), mais nous tenterons d'en dégager les informations les plus importantes pour notre travail de présentation de la famille Périsset, et Jean-André Périsset-Duluc en particulier.

La première des lettres est datée du 8 avril 1789 sans indication de lieu, mais nous supposons fortement qu'elle le soit de Lyon, peu avant le départ pour la capitale, ce que confirme Alice Joly dans son ouvrage :

Le 8 avril 1789, Périsset envoya à l'hôtel de la loge, aux Brotteaux, un petit billet hâtif où il promettait de se rendre à une réunion de Grand Profès organisée, le vendredi suivant, aux intentions des Frères députés pour appeler

---

<sup>138</sup> Alice Joly, *Un Mystique lyonnais et les secrets de la Franc-Maçonnerie Jean-Baptiste Willermoz 1730-1824*, Paris, Editions Télètes, 1938 (Reprint 2008).



sur eux les Lumières de l'Esprit Saint. Le 19 avril, il quittait Lyon pour Paris.<sup>139</sup>

Cette première lettre est très courte. Les suivantes feront souvent plusieurs pages et montreront l'esprit d'exhaustivité déployé dans la description de l'atmosphère de Paris par Jean-André Périsset-Duluc à son frère, Willermoz.

La deuxième lettre est datée de Paris du 27 avril 1789. Plus longue, elle comporte trois pages. Dès la première ligne il est fait mention d'une « tache » que Périsset-Duluc aurait confiée à Willermoz et d'une femme, « M<sup>elle</sup> Brillon », qui sera souvent mentionnée dans d'autres lettres de la correspondance sous l'appellation « M<sup>elle</sup> B. ». Puis très vite, la conversation revient à son rôle de député :

Les Etats généraux sont renvoyés à Lundi 4 ; d'ici là nous devons être présentés au Roi ; je suis fort ennuyé de tout cela [...] quoiqu'ayant un appartement commun, je suis dans une solitude complète, mais vous savez combien elle a de prix pour moi.<sup>140</sup>

Jean-André ressent dès les premiers jours la solitude même s'il en atténue les effets à son ami. Les amis qu'il croyait avoir se sont révélés indifférents à son sort et ne lui prêtent que peu d'attention. « Millanois et Goudard », ses frères maçonniques, « se sont dès le premier jour mis pour prendre partout le même appartement » et mis à part quelques politesses, Périsset-Duluc « ne les voi[t] pas de toute la journée ».<sup>141</sup>

Enfin la dernière page de cette lettre est toute consacrée au soulèvement des ouvriers parisiens et à l'exécution du manufacturier Reveillon « qui a eu [...] l'imprudence de soutenir que les ouvriers pouvaient vivre à Paris avec 15<sup>f</sup> de journée & que cela leur suffisait ». S'en suivent destructions et mise à sac de la manufacture. Périsset-Duluc confie ses craintes d'un éventuel nouveau soulèvement si la noblesse ne change pas de revendication et de discours :

Mais si sans l'assemblée des Etats généraux, le Clergé & la Noblesse avaient la témérité de soutenir leurs prétentions avec trop de sureté, il est fort à craindre que le peuple de P<sup>is</sup>[Paris] n'y [priasse] une part active. Dieu veuille écarter les voies de fait.<sup>142</sup>

La Révolution est en marche et ces craintes se révéleront, par la suite, justifiées. La lettre suivante, du 3 mai 1789, évoque la tension qui règne même à Versailles :

Il y a beaucoup d'intrigues, ici, des Enthousiastes, des forcenés, des Enragés, de tous Rangs ; on a fait amener des canons à Versailles, à tout hasard[sic], car il y a des complots, & vous voyez que la Révolte de P<sup>is</sup> avait été préparée le jour de l'ouverture des Etats généraux. Cependant tout les gens sensés sont convaincus que les ennemis, puisqu'il y en a dans le sein du

---

<sup>139</sup> Alice JOLY, *oop.cit.*, p. 272.

<sup>140</sup> Bibliothèque municipale de Lyon, ms 5430, Lettres de Périsset-Duluc à Willermoz, lettre n°2.

<sup>141</sup> *Ibid.*

<sup>142</sup> *Ibid.*

Royaume, ne pourrons rien. L'un d'eux disait hier tout haut, que M. Necker voulait sans doute avoir sa revanche de la S<sup>t</sup> Barthélémy ; c'est le propos d'un fou ; laissons les dire & allons devant.<sup>143</sup>

Cette lettre montre aussi que Périsse-Duluc était en relation avec un dénommé Turkheim, qui veut le voir souvent mais qui ne prend ni son adresse, ni ne lui donne la sienne, avec Monsieur de Rachais et Paganucci, ses frères de la loge maçonnique de Lyon. Il y est surtout fait mention pour la première fois de Madame Provensal.

Cette dame est citée dans bon nombre de ces lettres. Jean-André Périsse Duluc utilise même les termes « ma chère femme » pour parler d'elle :

J'ai reçu votre lettre amicale du 14, je vous répondrai au premier jour, en attendant je vous embrasse ainsi que ma chère femme et Provensal.<sup>144</sup>

Ou encore :

C'est par l'ami Gombault que j'ai eu ce volume pour Madame Provensal et il le lui offre conjointement avec moi, qui lui donne plus de cent baisers bien tendres, comme un fidèle époux.<sup>145</sup>

Cela porte grandement à confusion et nous aurions supposé que, à la différence de ce que Sébastien Duc affirmait dans son article, Périsse-Duluc aurait bel et bien été marié, à la veuve Provensal, si l'ouvrage de Madame Joly ne nous avait pas expliqué le sens de ces termes.

Madame Provensal est née Claudine-Thérèse Willermoz. Elle est la sœur de Jean-Baptiste Willermoz et l'aînée de la famille. Le 17 août 1749, elle épouse Pierre Provensal, de qui elle a un fils. Elle perd son mari et se retrouve veuve en 1769. A partir de ce moment, elle s'installe chez son frère Jean-Baptiste et partage sa soif de spiritualité. Faisant partie des rares femmes à être admises dans le cercle maçonnique dans lequel évoluait Willermoz, elle est appréciée par les frères maçonniques, et en particulier par Louis-Claude de Saint-Martin et Jean-André Périsse-Duluc. Alice Joly nous apprend que le premier utilise les termes « mère » et « bonne petite mère » pour parler d'elle. L'imprimeur-libraire Périsse-Duluc choisit, lui, d'autres surnoms plus ambigus encore et sème le doute dans l'esprit de ceux qui comme nous le lisent et ne sont pas familiers de sa manière d'écrire et de s'exprimer.

Il y a beaucoup de renseignements sur les connaissances des deux hommes siégeant aux Etats généraux, et sur les éventuels nouveaux frères de la Loge. Ceux-ci sont, par exemple, dans la lettre 16 datée du 16 novembre 1789, deux barons, « le Baron

---

<sup>143</sup> Bibliothèque municipale de Lyon, ms 5430, Lettres de Périsse-Duluc à Willermoz, lettre n°3.

<sup>144</sup> Bibliothèque municipale de Lyon, ms 5430, Lettres de Périsse-Duluc à Willermoz, lettre n°33.

<sup>145</sup> Bibliothèque municipale de Lyon, ms 5430, Lettres de Périsse-Duluc à Willermoz, lettre n°37.

de Silwerhielm, capitaine des Gardes du corps du Roi de Suède » et « le Baron de Reuterholm Chambellan de la Reine. »<sup>146</sup>. Périsset-Duluc dit d'eux qu'ils sont :

[D]eux excellents frères de croix, le premier étant plus avancé à ce qu'[il] pense. [...] Ils sont amis avec le baron de Staël, et ont parlé avec lui, de vous, et de notre société.[...] Les deux suédois paraissent fort au courant de tout ce qui se dit en sciences secrettes [sic], communications spirituelles, visions, batteries de choses pour lesquelles je sais tant par Gombault que par eux-mêmes qu'ils ont des notions, peut-être quelques réalités.<sup>147</sup>

Il y est également fait mention de celle qu'il appelle sa « chère amie » ou mademoiselle B... (Certainement M<sup>elle</sup> Brillon dont il parle dès sa première lettre) qui doit le rejoindre à Paris. Périsset-Duluc est célibataire mais semble entretenir une relation privilégiée avec la demoiselle. Il se défend cependant de toute volonté d'union avec elle comme il le confirme à son ami dans la lettre 8 datée de Versailles du 24 juillet 1789 :

J'ai eu comme vous le savez des raisons majeures pour ne contracter aucun engagement et préférer la privation ; ces mêmes motifs existent, et quoique je regarde cette courtoise et fidèle amie comme la seule femme qui ait des droits sur moi, selon ma conscience ; néanmoins depuis longtemps ayant écarté l'idée d'un engagement, je n'avais rien combiné qui pu tendre à cette fin ; comme vous aviez cru que votre amitié me devait des réflexions sur cet objet, j'appréhende qu'elles ne soient le résultat de vos conversations, ou de vos observations sur la position intérieure ou morale de cette amie ou de quelques désirs de son cœur qu'elle vous aurait manifestés<sup>148</sup>.

Nous n'avons malheureusement aucune information quant aux « raisons majeures » qui empêchent un engagement de sa part envers une personne qu'il semble cependant tenir en grande estime. Est-ce lié à une quelconque volonté de ne se consacrer qu'à la recherche de vérités maçonniques ? Ou ne souhaite-t-il simplement pas assurer une charge de plus dans les nombreuses fonctions qu'il occupe ?

Cette correspondance est aussi le lieu d'échanges concernant l'actualité révolutionnaire à Paris et Versailles. Jean-André Périsset-Duluc y dénonce certaines exactions et certains comportements qu'il ne cautionne pas du tout, notamment la violence à outrance du peuple parisien :

Les Parisiens, avant-hier, en sacrifiant Foulon et Bertier son gendre à leur rage ont été plus barbares, plus cruels, plus avides de sang que les cannibales. [...] ils les ont trainés nus et déchirés dans toute la ville le jour et le lendemain et à peine leur fureur triomphante était elle assouvie qu'ils ont cherché de nouvelles victimes pour jouir encore de ce spectacle d'horreur ; on compte, on marque, on désigne ceux qu'on veut sacrifier, on fait des listes affreuses de proscrits sur des dres ; avec des préventions, des inimitiés particulières on les accroît sans fin [...]. Sur des ressemblances de noms, on est arrêté, trainé et presque vendu ; car ils ont trouvé [...] qu'il était commode

---

<sup>146</sup> Bibliothèque municipale de Lyon, ms 5430, Lettres de Périsset-Duluc à Willermoz.

<sup>147</sup> *Ibid.*

<sup>148</sup> *Ibid.*

de pendre les gens à la place des réverbères [...] et vois ce peuple qui demande une constitution, où la vie, la liberté pour tous soit garantis, où la peine de mort soit abolie, ou nul ne puisse être jugé sans procédure publique, sans conseil pour sa défense [...] oh mon ami où en sommes nous.<sup>149</sup>

Il explique en détail ses journées de député à son ami, décrivant parfois les temps forts des séances, les nouvelles rencontres, les nouveaux sujets à l'ordre du jour de l'assemblée nationale. Et le 24 juillet 1789, il révèle à Willermoz que l'Etat vacille :

Si vous étiez à portée comme moi de voir le fil très mince auquel le salut de l'Etat est actuellement suspendu, vous frémiriez comme je fais de l'exposer à des tiraillements qu'il ne pourrait soutenir. Voyez donc, très cher ami et soit dit entre nous, qu'en cet instant, il n'y a plus de pouvoir gouvernant ou exécutif dans le Royaume et aujourd'hui Louis XVI n'est pas beaucoup plus Roi que vous ; c'est à en frémir. Mais direz vous l'assemblée existe : oui, mais cette assemblée n'a ni ne doit prendre en main le pouvoir exécutif, elle n'a de force que dans l'opinion publique et pensez un instant à quoi cela tient ; car pour peu que cet état des choses dure, les assemblées des provinces et des villes se fortifieront, elles se formeront des systèmes isolés, indépendants, différents les uns des autres ; dès lors cette belle assemblée nationale ne jouira plus de cette puissante opinion publique et l'Etat n'ayant plus de tête tombera en dissolution [...]<sup>150</sup>

Son opinion est donc que sans Roi, ou du moins sans un pouvoir exécutif fort, l'Assemblée nationale n'a plus lieu d'être et qu'il faut pour le bien de tout le pays que ce pouvoir soit renforcé. Le Roi reste toujours une figure d'unité du Royaume.

Enfin, cette correspondance est le lieu de requêtes de la part de Willermoz, ou par son biais. Notons par exemple le cas de Madame Saunier qui intervient dans plusieurs lettres, notamment celle du 29 juillet au soir 1789 dans laquelle il assure que si elle a traité avec des agents de l'Etat, il n'y a nulle inquiétude qu'elle ne soit payée en retour, ou encore la lettre n°18 concernant les conflits entre Lyonnais et Dijonnais à propos des « bleds » de Bourgogne :

[...] les affaires publiques, principalement celles de notre ville et de notre province me prennent beaucoup du temps que me laissent les séances, j'y travaillerai cependant [à un grand mémoire contre la municipalité de Dijon sur l'extraction pour Lyon de bleds de Bourgogne que lui a demandé Willermoz] sachant combien vous vous intéressez à cette partie des graines pour Madame Saunier.<sup>151</sup>

Il sera félicité pour ce mémoire et il n'y aura plus « d'obstacle en Bourgogne, à l'extraction des bleds pour Lyon »<sup>152</sup>. La même lettre répond à une autre demande de Willermoz concernant une enquête sur un certain Ceriziat, marchand, qui aurait été

---

<sup>149</sup> Bibliothèque municipale de Lyon, ms 5430, Lettres de Périsse-Duluc à Willermoz, lettre n°8

<sup>150</sup> Bibliothèque municipale de Lyon, ms 5430, Lettres de Périsse-Duluc à Willermoz, lettre n°9.

<sup>151</sup> Bibliothèque municipale de Lyon, ms 5430, Lettres de Périsse-Duluc à Willermoz, lettre n°18.

<sup>152</sup> *Ibid.*

arrêté pour avoir extrait des bleds. Mais sur ce point Périsset-Duluc est impuissant et ne peut lui apporter l'aide demandée.

Le vendredi 4 mars 1791, Jean-André Périsset-Duluc décrit à son ami ce qui s'est passé à l'assemblée le 2 mars, concernant le projet de loterie de l'économiste Joachim Lafarge. Bien que soutenu par l'abbé Gouttes et par Mirabeau, le projet ne se concrétise pas suite aux réflexions de Robespierre et de Buzot. Il met en avant une fois encore l'esprit éclairé de beaucoup de membres de l'Assemblée et l'impossibilité de, selon lui « déguiser la vraie nature d'une opération de finance »<sup>153</sup>.

Par le biais de cette correspondance nous en apprenons donc plus sur les convictions, les opinions, les positions que prend l'imprimeur lyonnais dans son rôle de député. Nous remarquons qu'au fur et à mesure des lettres, il s'affirme un peu plus, il prend de l'assurance. Et, si, au début, la grande majorité des lettres traitait de sujets tels que la vie à Lyon, à Paris ou Versailles, les connaissances rencontrées, etc., petit à petit, elles parlent du rôle joué par le Lyonnais à l'assemblée et des décisions prises. Ainsi, la lettre du 31 août 1791 nous apprend que Jean-André Périsset-Duluc mène, en lien avec l'Assemblée, un combat contre des intrigants comptant parmi les Jacobins. Il écrit à Antoine II Périsset, dans une lettre qui doit être transmise à Willermoz, que ces intrigants usent des craintes de la population pour se faire passer pour les sauveurs véritables de la Patrie. Il explique à son frère et son ami qu'il ne faut en rien le croire et que toutes leurs paroles, aussi nombreuses soient elles, ne sont que provocation :

Tu me parles de la destruction des clubs & je n'ai pas, quant à moi, le moindre indice que l'on songe à un pareil attentat à la Liberté. Je ne vois là qu'une ruse infernale des manœuvres jacobines qui répandent cette alarme dans les clubs, contre les comités ou l'assemblée pour relever leur influence et paraître les vrais défenseurs de la Patrie [...] si les clubs veulent se mettre au-dessus des lois, les enfreindre ou en faire eux-même ; s'ils veulent par 5 ou 6 intrigants troubler la paix publique, tout faire tout régler, tout dominer, il faut punir les coupables, comme tous autres citoyens ; et voilà que l'on vous fait crier au despotisme, parce que des excès très coupables de 5 ou 6 clubs, sont simplement dénoncés par le ministre, dont ils ont enfreints l'administration.<sup>154</sup>

Malgré son rapport avec les clubs Jacobins, Périsset-Duluc ne perd pas de vue le respect des lois édictées par l'assemblée et les défend même si cela signifie être contre ces « amis ». Il est juste et objectif et explique les raisons pour lesquelles il faudrait punir certains des « intrigants ». Il finit par confirmer, après avoir l'avoir justifié, la condamnation de 5 ou 6 clubs et défend cette action et l'assemblée de despotisme.

---

<sup>153</sup> Bibliothèque municipale de Lyon, ms 5430, Lettres de Périsset-Duluc à Willermoz, lettre n°33.

<sup>154</sup> Bibliothèque municipale de Lyon, ms 5430, Lettres de Périsset-Duluc à Willermoz, lettre n°41.

Déjà, le 17 juillet 1791<sup>155</sup>, il qualifiait les « intrigants qui se sont mis à la tête de quelques clubs » de « plus grands ennemis de la Constitution ». Cette verve montre bien son assurance. Il s'affirme vers la fin de cette correspondance.

Même s'il est prorévolutionnaire comme il le dit et qu'il joue un grand rôle durant ces événements en se trouvant au cœur des débats à l'Assemblée, Périsset-Duluc n'est pas pour le régime de la Terreur qui suit les années de l'assemblée constituante. Il ne souhaite pas la fin de la monarchie mais uniquement celle de la monarchie absolue. Lui et sa famille n'ont pas subis que les côtés « positifs » de la Révolution. Sur le plan religieux, des changements ont été amorcés et les Périsset, au sortir de la Révolution, ont vu leur religion se scinder en deux et leur ordre religieux (supposé), la Petite-Eglise, apparaître, résultant d'une opposition au Concordat, décliner peu à peu.

## **B- LA FAMILLE PERISSE ET LE CONCORDAT : LA PETITE-EGLISE**

De part son catalogue riche en production religieuse, la famille Périsset semble avoir été très impliquée dans la diffusion d'écrits catholiques. Pour autant, elle semble également avoir fait preuve d'une grande tolérance, comme nous l'avons vu avec Périsset-Duluc qui aurait fermé les yeux sur une production neuchâteloise et protestante durant son mandat de syndic à Lyon. La Révolution a mis en péril leur situation professionnelle, la prohibition de la religion à cette époque leur empêchant d'écouler leur production. Elle a également mis à mal, a posteriori, leur « congrégation », à savoir la Petite-Eglise, mise en place par certains anti-concordatistes.

Comment la famille a-t-elle concilié respect de la loi révolutionnaire et vie professionnelle ? Quelles ont été les conséquences du Concordat sur la Petite Eglise, dont ils faisaient partie ?

Nous nous intéresserons tout d'abord à la question religieuse dans le domaine professionnel et le fonds de librairie des Périsset. Puis, nous nous attarderons sur le Concordat et les conséquences sur les « anticoncordataires ».

### **1. Un fonds de librairie religieux dès l'origine**

Le fonds de librairie des Périsset est et a toujours été en grande partie dédié à la production religieuse. Nous l'avons vu dans la première partie, le fonds racheté à la

---

<sup>155</sup> Bibliothèque municipale de Lyon, ms 5430, Lettres de Périsset-Duluc à Willermoz, lettre n°38.

veuve Compagnon par Antoine I Périsset est pour moitié une production religieuse. Les proportions d'ouvrages théologiques du catalogue des frères Périsset sont de l'ordre de 33%. La librairie Périsset frères n'est pas en reste. Au début du dix-neuvième siècle, les ouvrages religieux et théologiques reviennent peu à peu « en odeur de sainteté », et la famille se spécialise dans ce domaine, devenant ainsi les premiers sur le marché du livre catholique à Lyon.

Une étude survol d'un extrait de ce catalogue de librairie de Périsset frères conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon et daté de 1821<sup>156</sup> nous donne un aperçu assez clair de la proportion des livres ayant trait à la religion par rapport à la totalité des produits proposés dans la librairie. Ce document est scindé en deux parties : les ouvrages du fonds et les livres d'assortiment.

Parmi les ouvrages du fonds classés par ordre alphabétique, on trouve :

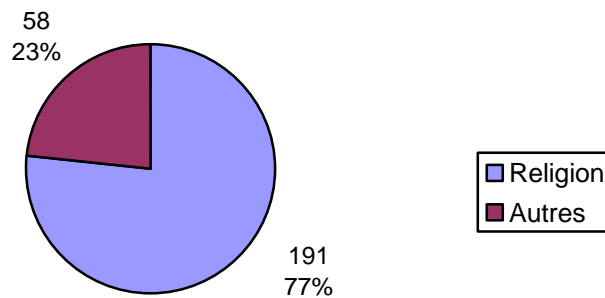
- A la lettre "A" : sur 33 ouvrages, 26 sont d'ordre religieux.
- A la lettre "C" : 21 livres ayant trait à la religion sur 23.
- A la lettre "D" : 14 livres sur 15.
- Aux lettres "E" et "F" : 16 sur 24.
- A la lettre "G" : 2 sur 7.
- A la lettre "H" : 15 sur 21.
- A la lettre "I" : 14 sur 14.
- A la lettre "J" : 7 sur 8.
- A la lettre "L" : 4 sur 6.
- A la lettre "M" : 15 sur 19.
- A la lettre "N" : 3 sur 7.
- A la lettre "OE" : 1 sur 7.
- A la lettre "O" : 4 sur 4.
- A la lettre "P" : 16 sur 21.
- A la lettre "R" : 7 sur 8.
- A la lettre "S" : 4 sur 4.
- A la lettre "T" : 5 sur 8.
- A la lettre "V" : 17 sur 20.

Sur un total de 249, 191 ont un lien avec la religion, soit 77%.

---

<sup>156</sup> BML 371371 T.23 (2) : Périsset frères, *Catalogue général de librairie*, Lyon, Périsset frères, 1821.

**Nombre et pourcentage d'ouvrage du fonds à caractère religieux dans le catalogue général de librairie des Périsse frères en 1821**



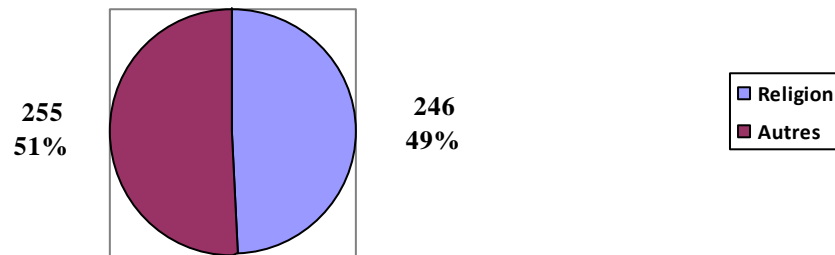
Parmi les ouvrages d'assortiment, également classés par ordre alphabétique :

- A la lettre "A" : 14 sur 33.
- A la lettre "B" : 4 sur 6.
- A la lettre "C" : 10 sur 66 ( la plus grande partie contient des ouvrages de Cicéron) + 12 sur 24
- A la lettre " D" : 7 sur 31.
- A la lettre " E" : 22 sur 35.
- A la lettre "F" : 2 sur 7.
- A la lettre "G" : 7 sur 13 (ouvrages auxquels s'ajoutent 6 globes terrestres et célestes)
- A la lettre "H" : 23 sur 36
- A la lettre "I" : 9 sur 10
- A la lettre " J" : 3 sur 5
- A la lettre " L" : 6 sur 19
- A la lettre " M" : 27 sur 37
- A la lettre "N" : 6 sur 6
- A la lettre "O" : 12 sur 31
- A la lettre "P" : 24 sur 33
- A la lettre "Q" : 3 sur 6.
- A la lettre "R" : 11 sur 19
- A la lettre "S" : 23 sur 32 (livres auxquels s'ajoutent 6 sphères)
- A la lettre "T" : 7 sur 23
- A la lettre "V" : 14 sur 29



L'écart est beaucoup moins flagrant et important puisque, sur un total de 501 ouvrages, 246 ont trait à la religion et 255 sont d'une autre catégorie. Cependant la représentation d'ouvrage théologique est plus importante que celle des Belles-Lettres ou du droit, par exemple, englobés dans les 255 autres livres.

**Nombre et pourcentage d'ouvrage d'assortiment à caractère religieux dans le catalogue général de librairie de Périsset frères**



Ce catalogue nous donne des indications quant à la production imprimée des Périsset frères. Plusieurs ouvrages de Boudon et de saint François de Sales sont sortis des presses de ces imprimeurs. Ceux de Boudon sont les suivants :

- *Amour de Jésus Christ au Saint-Sacrement de l'Autel*, 1 vol. in 32
- *Dévotion à la Sainte-Trinité*, 1 vol, in 24.
- *Dieu inconnu*, 1 vol, in 18
- *Dieu seul*, 1 vol, in 24
- *Dieu présent partout*, 1 vol, in 24.
- *Dévotion aux Neuf-Chœurs des Saints Anges*, 1 vol, in 18
- *Gloire à la Sainte-Trinité*, 1 vol, in 24
- *Respect dû à la sainteté des Eglises*, 1 vol, in 24
- *Saintes voies de la Croix*, 1 vol, in 12

Ceux de saint François de Sales sont :

- *Conduite pour la Confession et la Communion*, 1 vol, in 18
- *Directeur spirituel des âmes dévotes et religieuses*, 1 vol, in 18
- *Introduction à la vie dévote*, avec le style de l'auteur, 1 vol, in 18  
- La même, édition retouchée par le R.P Brignon, 1 vol. in 12
- *Traité de l'Amour de Dieu*, 2 vol, in 12
- *Vraie et solide piété*, 1 vol in 12
- *Esprit de saint François de Sales*, 2 vol in 12
- *Vie de saint François de Sales*, 2 vol in 12

Enfin, en 1821, la Sainte Bible est sous presse. Elle est imprimée en français et en latin, annotée et assortie de préfaces et de dissertations, accompagnée de cartes géographiques et de figures. Elle est prévue en 25 volumes in-8° publiés en treize livraisons. Les cinq premiers volumes sont déjà en vente et correspondent aux trois premières livraisons. Un volume vaut sept francs et l'Atlas est gratuit.

A partir de 1845, les Périsse frères se font une spécialité, quasi-exclusive, des productions « à caractère religieux »<sup>157</sup>. Leur libraire prend l'appellation de « Librairie catholique de Périsse frères » dès 1843, comme cela est indiqué sur la page de titre de l'ouvrage de Barthélémi Baudrand, *L'Âme élevée à Dieu : par les réflexions et les sentiments, pour chaque jour du mois. Ou le nouveau pensez-y bien.*<sup>158</sup>

Cette propension à la production religieuse montre l'intérêt porté par cette famille à ce domaine. Comme pour la grande majorité des catholiques français et plus particulièrement lyonnais, l'épisode du Concordat de 1801 a sans nul doute été, pour elle, un des faits marquants de l'après Révolution.

## **2. Une famille d'anticoncordataires ?**

Suite à la Révolution, en 1801, un concordat entre le pape Pie VII et la France, représentée par le premier consul Bonaparte, est signé. De grands changements ont alors lieu dans le système catholique français. Sous l'Ancien Régime, la désignation des évêques était à la charge du roi. A la période post-révolutionnaire, il n'y a plus de roi. L'élection des évêques s'en trouve transformée. Les laïques subissent également les conséquences de ce concordat et sont désormais exclus des décisions prises au sein de l'Eglise, ce qui n'était pas le cas sous l'Ancien Régime puisque bien que ne participant pas à son gouvernement, ils jouissaient d'une « part d'influence, soit par le droit de présentation à certains bénéfices, soit par la participation à de puissantes confréries »<sup>159</sup>.

En réaction à ce concordat naît un schisme dans la religion chrétienne catholique : la Petite Eglise. Il existe plusieurs Petites Eglises en France. Toutes ne se sont pas créées de la même manière, et toutes n'ont pas connu le même succès. La plus importante, du point de vue du nombre de ses membres, est la Petite Eglise de Vendée. La deuxième est celle de Lyon. Celle-ci se démarque de manière significative des autres

---

<sup>157</sup> Sébastien DUC, « La famille Périsse à Lyon aux XVIIIème et XIXème siècles », in *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, tome 29, 2000, p. 185-212.

<sup>158</sup> BML A000644 : Barthélémi BAUDRAND, *L'Âme élevée à Dieu : par les réflexions et les sentiments, pour chaque jour du mois. Ou le nouveau pensez-y bien*, Lyon ; Paris, Librairie catholique de Périsse frères.

<sup>159</sup> Auguste BLETON, *La Petite Eglise à Lyon*, Lyon, Storck, 1896.

par les causes de sa création. Selon la thèse d'Eugène Tardy, *Un Groupe d'anticoncordatistes dans le diocèse de Lyon*<sup>160</sup>, la formation de cette branche dissidente à Lyon se serait amorcée bien avant l'annonce du concordat dans la ville. Déjà des tensions se ressentaient dans le milieu catholique et le concordat aida à la concrétisation du schisme. Sans se séparer de Rome et de l'Eglise, les membres de la nouvelle Petite Eglise rompirent tous liens avec le nouveau clergé ainsi établi.

Il semble que les principaux acteurs de cette formation aient été jansénistes. Ceux-ci étaient, en effet, assez influents dans la sphère catholique lyonnaise et bien implantés, grâce notamment à un oratoire très côté, attirant les enfants de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie lyonnaise, l'Oratoire de Juilly. Parmi ces oratoriens, les frères Desfours, et en particulier Claude-François Desfours de Genetière, furent très actifs dans l'opposition au concordat. Camille Latreille, dans son ouvrage *La Petite Eglise de Lyon*, affirme que « l'action combinée des Oratoriens de Juilly et des Oratoriens de Lyon explique la diffusion des principes religieux de l'école de Port-Royal, parmi les catholiques lyonnais, à la fin du XVIIIe siècle. »<sup>161</sup>.

Parmi les anticoncordatistes se trouve un des frères d'un ancien député aux Etats généraux de 1789, Nicolas Bergasse.

Lyon est une des villes de France où l'opposition fut la plus forte et la plus suivie par la population.

Il se pourrait que la famille Périsset ait eu des liens avec la Petite Eglise lyonnaise. Certains indices pourraient le laisser à penser, pour autant, aucune preuve concrète n'a pu encore être trouvée, et ce sujet de recherche, encore vierge, pourrait être envisagé dans une étude ultérieure. Le document à voir en priorité se trouve aux archives nationales. Il consiste en une pétition en faveur de Linsolas, adressée au Premier Consul, signée par cent vingt huit laïcs lyonnais<sup>162</sup>. Paul Chopelin, dans son ouvrage *Ville patriote et ville martyre : Lyon, l'Eglise et la Révolution (1788-1805)*<sup>163</sup>, nous en donne quelques noms tels que Claude Servant-Poleymieux, Jean-Antoine Servant l'aîné, Benoît Coste, etc. La mère de Jean-Marie Périsset-Marsil et Antoine II Périsset, encore vivant à la date de la signature de la pétition (janvier 1802), est une

---

<sup>160</sup> Eugène TARDY, *Un Groupe d'anticoncordatistes dans le diocèse de Lyon*, Thèse de Doctorat, Saint-Etienne, Imprimerie de l'institution des sourds muets, 1909.

<sup>161</sup> Camille LATREILLE, *La Petite Eglise de Lyon*, Lyon, Lardanchet, 1911.

<sup>162</sup> Archives nationales (A.N.), F<sup>7</sup>6260, dossier n°5683 : pétition des habitants de Lyon en faveur de Linsolas, adressée au Premier Consul. Source tirée de Paul Chopelin.

<sup>163</sup> Paul CHOPELIN, *Ville patriote et ville martyre : Lyon, l'Eglise et la Révolution (1788-1805)*, Paris, Letouzey et Ané, 2010.

demoiselle Servant, aussi Claude Servant-Poleymieux et Jean-Antoine Servant l'aîné sont à considérer comme des proches des Périssette, puisque de même famille.

Jacques Linsolas est, avant son arrestation en 1801, vicaire général de Lyon. Suite à des soupçons de conspirations royalistes, il est arrêté le 8 septembre 1801 et emprisonné à la prison de Ste-Pélagie. Il partage sa cellule avec Aimé Guillon, auteur de pamphlets contre Bonaparte, René Vatar, "militant "néo-jacobin"", et le marquis de Sade, dont les raisons de l'emprisonnement sont bien connues<sup>164</sup>. Malgré les nombreux soutiens, sa libération n'est pas obtenue et il est transféré à Turin.

Le vicaire est également l'auteur d'un ouvrage sur *L'Eglise clandestine de Lyon*<sup>165</sup>, en deux tomes, dont la période d'étude s'étend jusqu'en 1799.

Un soutien à Jacques Linsolas de la part d'un des membres de la famille Périssette ne serait pas une preuve directe de son appartenance à la Petite-Eglise mais montrerait sa non-soumission au Concordat, que beaucoup à Lyon dénoncent et n'acceptent pas. Il constituerait donc un indice non-négligeable quant à la vision de la religion catholique que ces imprimeurs-libraires lyonnais peuvent avoir.

L'autre élément nous permettant de présumer d'un éventuel attachement à la Petite Eglise, ou tout du moins à un courant anti-concordatistes, pourrait être la publication d'un ouvrage tiré de la plume de l'abbé Lyonnet, traduisant une certaine hostilité envers le cardinal Fesch. Ce dernier, oncle de Bonaparte, Premier Consul, a été placé à Lyon en tant qu'archevêque et primat des Gaules par son neveu, ce qui a déplu à beaucoup de Lyonnais et notamment aux prêtres réfractaires.

Enfin, la présence dans le catalogue des Périssette en 1821 de nombreux ouvrages préconisés dans l'enseignement par les jansénistes pourrait, pris dans un ensemble d'autres indices, venir corroborer l'hypothèse ici évoquée. En effet, Camille Latreille, dans son ouvrage *La Petite Eglise de Lyon*, cite le témoignage d'Antoine de Bournissac, anti-concordatiste, sur les ouvrages qui étaient utilisés dans l'enseignement de l'Oratoire :

« On nous faisait, écrit-il, apprendre par cœur l'Ancien et le Nouveau Testament, on nous les faisait lire chaque jour aussi bien que l'*Imitation* ou la *Vie des saints*. On ne négligeait rien pour les graver dans notre esprit et notre cœur. On nous faisait apprendre le catéchisme de Meaux [...] nos livres de piété les plus ordinaires pour nous instruire de la religion étaient la *Vie des saints*, la *Doctrine chrétienne*, le *Catéchisme de Montpellier*, M. Nicole, M. Le Tourneux, M. Duguet, Saint-François de Sales, Rodriguez, Massillon,

---

<sup>164</sup> *Ibid.*

<sup>165</sup> Jacques LINSOLAS, *L'Eglise clandestine de Lyon pendant la Révolution*, Lyon, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 1987.

Bourdaloue, Bossuet, Fleury, les Pères des déserts, les Confessions de Saint Augustin, etc. [...] »<sup>166</sup>.

Beaucoup de ces ouvrages se retrouvent dans le catalogue général de librairie de Périsse frères :

- 3 *Imitatione de Christi libri*, 6 *Imitations de Jésus Christ*, dont par exemple, « *Imitation de Jésus-Christ*, traduction nouvelle avec une Pratique et une Prière à la fin de chaque chapitre, par le R.P Gonnellieu, de la Compagnie de Jésus ; nouvelle édition, augmentée de la Messe, des Vêpres du Dimanche, et de deux Tables, l'une par ordre des matières, l'autre pour indiquer les chapitres qu'il convient de lire suivant les Evangiles des Dimanches et Fêtes de l'année ; 1820, 1 gros vol. in-18 de plus de 600 pages ».
- Une « *Doctrine chrétienne* en forme de lectures de piété, où l'on expose les preuves de la Religion, les dogmes de la Foi, les règles de la Morale, ce qui concerne les Sacrements et la Prière ; à l'usage des maisons d'éducation et des familles chrétiennes, par l'abbé Lhommond ; 1 vol. in-12, 1819 ».
- Des *Vies* de saints.
- Des ouvrages de saint François de Sales, ...

Mais cette présence ne constitue en rien une preuve tangible puisque ces livres ne sont pas l'exclusivité des jansénistes, d'une part, et d'autre part, si une grande partie des membres de la Petite Eglise sont issus du jansénisme, tous les membres de cette société ne se retrouvent pas dans ce courant religieux dissident.

Ce début du dix-neuvième siècle est une période de renouveau après le chamboulement important qu'a causé la Révolution. Beaucoup d'imprimeries et de librairies ont disparu. Les Périsse ont souffert de l'anticléricisme qui a affecté leur commerce. Pourtant ils se maintiennent jusque dans la deuxième moitié de ce nouveau siècle. Nous verrons donc comment ils ont procédé pour continuer à développer leur affaire.

## **C- LA LIBRAIRIE ET L'IMPRIMERIE PERISSE DANS L'APRES-REVOLUTION**

La Révolution française a malheureusement causé beaucoup de ruines, de pertes, et de censures dans le monde du livre. Le livre, vecteur d'idées, de réflexion, a toujours

---

<sup>166</sup> Camille LATREILLE, *La Petite Eglise de Lyon, l'opposition religieuse au Concordat*, Lyon, H. Lardanchet, 1911.

été instrumentalisé par les divers gouvernements. Les révolutionnaires savent bien qu'il peut être dangereux et que le meilleur moyen de rallier les gens à leur cause est de ne pas leur laisser la possibilité d'entrevoir d'autres idées. Ainsi ce sont mises en place les saisies révolutionnaires, et la censure de l'Ancien Régime a été remplacée par celle de la Révolution.

Beaucoup de dénonciations ont été faites durant cette période et le monde des imprimeurs-libraires lyonnais n'en a pas été exempté. Plusieurs ont été emprisonnés, exécutés, et même contraints à l'exil. Le paysage libraire français, et lyonnais, a été totalement bouleversé et changé. De grands noms ont disparus au profit de nombreux nouveaux, issus de domaines plus ou moins éloignés du monde du livre.

Emmanuelle Gourvitch a travaillé sur l'influence de la Révolution française sur les imprimeries lyonnaises et nous montre clairement les changements intervenus à Lyon durant cette période<sup>167</sup>. Il ressort de cette étude que l'après-Révolution a sonné le glas pour une grande majorité de ces commerces (datant de l'Ancien Régime). Seule une poignée d'imprimeurs a traversé cette période et a su se maintenir durant une partie plus ou moins importante du dix-neuvième siècle. Parmi eux se trouvent les Périsset.

Comment cette famille est-elle parvenue à continuer son activité alors que tant d'autres ont disparues ? Quelles ont été ses difficultés ?

En nous appuyant, en partie, sur l'étude de mademoiselle Gourvitch, nous montrerons l'évolution de l'imprimerie familiale à Lyon, puis nous tenterons d'étudier son développement à Paris.

## **1. Une entreprise qui se maintient à flot à Lyon ...**

Les imprimeurs-libraires lyonnais subissent de plein fouet la Révolution, notamment sous le régime de la Terreur, puisque Lyon a fait figure d'insurgée, du fait notamment des tendances contre-révolutionnaires qu'elle abrite. La ville est l'objet d'un siège en 1793. Des personnes sont dénoncées ou arrêtées et jugées, emprisonnées, voir exécutées, parmi lesquelles des imprimeurs-libraires, les frères Bruyset, Claude-André Fauchoux ou encore Charles-François de Millanois, engagés dans le conflit contre la Convention nationale.

---

<sup>167</sup> Emmanuelle GOURVITCH, *Les Imprimeurs-libraires lyonnais et la Révolution française*, sous la direction de Françoise Bayard, mémoire de DEA, Université Lyon 2, 1995.

D'autres perdent une grande partie de leur production du fait de la censure et laissent place à de nouveaux professionnels (et certains ont déjà exercé auparavant), qui bénéficient de la fin des corporations et de l'ouverture du métier. Il y a donc un grand brassage et le monde du livre lyonnais en est changé.

L'entreprise des Périsse subit aussi les affres de la Révolution. En 1793 (le 28 Brumaire An II), ils expliquent dans une lettre adressée aux administrateurs du District les difficultés rencontrées par l'affaire familiale. En effet, spécialisé, en grande majorité, dans le commerce de livres de piété, ils ont grand peine à écouler leur marchandise du fait des censures imposées par le régime révolutionnaire. Ils y marquent leur profond attachement à la Révolution et mettent tout en œuvre pour amadouer les destinataires de leur requête :

Lorsque la Révolution de 1789 [...] a rendu inutile ce fonds de librairie, notre ruine a été complète. [...] D'autres ont pu profiter de la liberté de la presse, et rétablir leur fortune en imprimant et distribuant des pamphlets et libellés contre la Révolution mais, attachés inviolablement comme nous le sommes à cette Révolution et à nos devoirs de citoyens, nous avons toujours repoussé avec indignation de notre commerce les ouvrages contre-révolutionnaires et suspects, et nous n'en avons pas souffert un seul dans nos magasins, quoique le grand cours de ces sortes d'ouvrages, autorisés par le décret de la Liberté de la Presse, eût pu nous produire de grands bénéfices.<sup>168</sup>

L'anticléricisme révolutionnaire nuit à la vente de ces sortes d'ouvrages et est une des causes des difficultés de certains des libraires, mais pas uniquement. La Révolution marque la fin de l'Ancien Régime, et par là même, la fin d'un type de législation dont ont été habitués pendant des années les professionnels du livre. L'abolition des privilèges marque certes la fin du monopole des libraires et imprimeurs parisiens, mais contribue surtout à l'établissement de nouveaux professionnels (la régulation souhaitée par Louis XIV n'étant plus de mise). Ces derniers sont de plus en plus nombreux et causes de l'asphyxie du monde du livre français. Ainsi, de nombreux imprimeurs-libraires sont contraints de mettre la clef sous la porte, soit qu'ils aient été ruinés, soit qu'ils aient été victimes de la Révolution (dénoncés, emprisonnés, exécutés ou contraint à l'exil). En 1790, par exemple, Los Rios, professionnel du livre lyonnais, doit vendre son fonds et devient commis chez les Périsse.

Pourtant la famille négocie bien son passage dans la période post-révolutionnaire puisque son entreprise prospère jusque dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. Nous l'avons vu dans la deuxième partie de notre étude, elle s'est alliée à la famille de

---

<sup>168</sup> AML, série 2I 26, pièce 182.

papetiers Montgolfier avec qui elle fait commerce de papier et de livres, réduisant les coûts de production. Mais surtout elle ouvre une deuxième librairie à Lyon, rue Centrale, preuve de sa bonne santé. Sébastien Duc, dans son article « La famille Périsse à Lyon aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », souligne le fait que les imprimeurs-libraires Périsse connaissent un tel succès qu'ils ont « la possibilité d'ignorer notamment toute forme de publicité dans la bibliographie de France »<sup>169</sup>.

Grâce à leur production à grande majorité religieuse et à un retour, en France, des valeurs catholiques étouffées pendant la Révolution, les imprimeurs-libraires Périsse frères s'offrent une position prépondérante dans le monde du livre lyonnais. En 1846, l'aîné obtient le titre d'imprimeur du Pape et du Cardinal-Archevêque.<sup>170</sup> Ainsi après une période de stagnation, leur entreprise voit augmenter considérablement ses ventes et peut ainsi prétendre à une certaine prospérité.

Aussi, plus que de se maintenir à flot à Lyon, les Périsse, à force d'innovations et de bons investissements, ont su faire évoluer leur entreprise de manière à la faire prospérer et résister au temps durant une grande partie du dix-neuvième, puisque la dynastie ne prendra fin qu'à cause de l'absence d'héritiers masculins Périsse.

L'autre agent de leur solidité et de leur présence forte dans ce siècle de l'après-Révolution est sans nul doute leur implantation à Paris.

## **2. ... et qui s'exporte à Paris.**

Si les frères Périsse du dix-huitième siècle ont déjà un pied à Paris, notamment avec leur succursale de la rue Saint-André-des-arts, leur investissement le plus total dans cette librairie a lieu avec les Périsse frères, puisque deux d'entre eux y travailleront.

Etienne, qui vient d'obtenir son brevet de libraire, prend la direction de la boutique parisienne en 1825. Neuf ans plus tard, il laisse la place à André. Ce magasin parisien perdure jusqu'en 1860. Antoine III, imprimeur libraire à Lyon, décède cette année-là, et, le cadet n'étant plus actif, le benjamin de la fratrie revient dans sa ville natale pour reprendre la place laissée vacante à la tête du magasin. Il cède alors la propriété de l'imprimerie parisienne à Régis Ruffet.

Avoir une place dans la capitale est, à cette époque, primordiale pour tout imprimeur-libraire désireux de perdurer. En effet, Lyon, autrefois, province importante

---

<sup>169</sup> Sébastien DUC, « La famille Périsse à Lyon aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », in *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, tome 29, 2000, p. 185-212.

<sup>170</sup> *Ibid.*



du monde du livre a perdu de son rayonnement et Paris en est devenue presque de manière exclusive la place forte. Avoir un pied dans cette ville est un plus pour les entreprises désireuses de prospérer.

Dans le cas de la famille Périssette, les adresses des livres qu'ils produisent sont souvent doubles, et il est bien souvent mentionné « A Paris » et « A Lyon ». Certains ouvrages sont conservés à la bibliothèque municipale de Lyon. Sur les deux cents cinquante cinq ouvrages de « Périssette frères » du dix neuvième siècle inscrits au catalogue, deux cents dix-sept ont pour adresse « Lyon, Paris » ou « Paris » seulement. Avant 1826, seul Lyon est mentionné sur la page de titre. A partir de cette année, la maison de la capitale peut s'y trouver. Il serait peut-être intéressant de mettre en relation cette nouveauté avec la prise de fonction récente d'Etienne Périssette à Paris (en 1825) qui semble marquer le début du développement significatif de la boutique parisienne. L'adresse de la librairie semble changer aussi passant de la rue Saint-André-des-arts à la rue du pot-de-fer Saint-Sulpice, en voici quelques exemples :

- Fleuret Elisabeth, *La guide des supérieures, ou Avis à une supérieure sur les moyens de se bien conduire dans la supériorité, et de bien conduire les autres*, Lyon : Périssette frères libraires, rue Mercière n°33 ; Paris : Périssette frères libraires, place St-André-des-Arts n°11, 1826.
- Boudon Henri-Marie, *L'Amour de Jésus au très saint sacrement de l'autel*, Lyon ; Paris : Périssette frères, 1828.
- David Celestin, *Grammaire latine élémentaire, comparée avec la grammaire française élémentaire : où l'on montre ce que les éléments des deux langues ont de commun et en quoi ils diffèrent*, à Lyon : chez Périssette frères libraires, rue Mercière, n°33 ; à Paris : au dépôt de librairie de Périssette frères, rue du Pot-de-fer-Saint-Sulpice n° 6, 1836.
- Guillebert Louis, *La France, le pape et l'Allemagne*, Paris : Périssette frères, rue Saint-Sulpice n°38, 1873.

Cette localisation à Paris contribua sans nul doute à l'ancrage de la famille Périssette dans le monde du livre du dix-neuvième siècle. Cette librairie dans la capitale est, de plus, directement gérée par un des frères de la dynastie, ce qui permet son développement et montre l'importance qu'accordait la famille à ce commerce parisien.

Par Périssette-Duluc, la famille Périssette a pris une part active dans la Révolution. L'aspirant échevin, Jean-André, s'est fait élire député du tiers-état et s'est rallié à la

cause nationaliste, sans pour autant faire partie des radicaux puisqu'en 1791, il rentre à Lyon, délaissant les affaires politiques. Son expérience durant les premières années révolutionnaires, relatée dans sa correspondance avec le franc-maçon Jean-Baptiste Willermoz, est un témoignage riche d'information pour l'historien. Mais les liens entre révolution et Périsset ne s'arrêtent pas là, et la période post révolutionnaire apporte son lot de bouleversements. Nous supposons notamment que la famille a rejoint la Petite-Eglise, résultant d'une opposition au Concordat de 1801, et en cela prend part à l'un des conflits intra-catholiques les plus importants de l'histoire. Mais leur plus grand exploit a été de savoir dépasser l'obstacle de la tendance anticléricale de la fin du dix-huitième siècle, qui a affecté leur production religieuse et de la période post révolutionnaire dans une ville où la répression de la Terreur a été très forte et a causé la fin de beaucoup de maisons anciennes.



## Conclusion

---

Au dix-huitième siècle, le monde du livre lyonnais est majoritairement constitué de grandes dynasties. Parmi les Duplain, Delaroche et autres Bruyset, une famille a réussi à construire une solide entreprise : les Périsset. S'étendant sur cinq générations, elle a connu quatre rois, une régence, deux empereurs, subi deux révolutions, assisté aux premiers balbutiements d'une République puis d'une deuxième, autant de changements qui ont façonné la personnalité de chacun de ses membres.

Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes concentrée sur la descendance mâle Périsset, soit les quatre premières générations. Chacune semble avoir apporté sa pierre à l'édifice. Antoine (I) Périsset en a posé les jalons en se tournant vers la librairie. André (I) a développé le commerce en renforçant les alliances avec d'autres gens du livre tels que les Servant, les Bruyset, les Duplain. Mais ce sont réellement ses fils qui ont marqué de leur empreinte le monde lyonnais du livre en étendant leurs compétences à l'imprimerie. Périsset-Duluc initia le premier cette pratique dans la famille en prêtant serment en 1766. Enfin la dernière génération en transformant la succursale parisienne en véritable boutique ont permis le passage sans encombre de la dynastie dans le dix-neuvième siècle.

La particularité de cette famille réside aussi dans les relations qu'elle a su entretenir avec des personnalités telles que André-Marie Ampère ou encore la famille de papetiers Montgolfier, dont deux des membres sont célèbres grâce à une invention à laquelle ils ont laissé leur nom.

Grâce à ces différents facteurs, l'entreprise Périsset a pu devenir une société incontournable de l'imprimerie et de la librairie lyonnaise et assurer son avenir post-révolutionnaire. Ce passage, avec plus ou moins d'encombres, dans le dix-neuvième siècle est un fait remarquable puisque peu d'anciennes maisons ont réussi à se maintenir après la Révolution.

Ces principaux apports dégagés dans le cadre de ce mémoire ne sont pas les seuls et il reste encore des questions à résoudre. Nous en avons relevé quatre principales.

La première est en rapport avec la branche Périsset de Paris, que nous avons brièvement citée dans la première partie, et qui est signalée dans l'ouvrage de Jean-Dominique Mellot et Elizabeth Queval. Nous n'avons aucune autre information à son sujet et des recherches à Paris permettraient certainement de combler de grandes lacunes.

L'étude des alliances contractées par les membres féminins de la famille Périsset (notamment Jeanne-Françoise, fille d'Antoine (I), et Antoinette, fille de Jean-Marie) ainsi que le développement de leur biographie pourraient être soulevées dans un deuxième questionnement.

La possible adhésion à la Petite Eglise de Lyon pourrait également être prise pour sujet de recherches, puisque les preuves restent à trouver et les sources sur le sujet sont nombreuses (malheureusement toutes à Paris).

Enfin, un travail, en amont, sur la vie de Pierre Périsset pourrait faire l'objet d'une autre problématique. De plus, il serait intéressant de faire des recherches sur le Pierre Périsset, écrivain de *La Chemise sanglante d'Henri IV*, afin d'établir ou non des liens avec la dynastie lyonnaise.

Ce travail n'a pas seulement été un travail sur l'histoire d'une famille. Celle-ci s'est confondue avec l'histoire d'une corporation, d'une ville, et d'un Royaume. Etudier les Périsset, c'est aussi étudier le règne de Louis XV, la période révolutionnaire, le premier et le second Empire, la Restauration et la naissance de la République française. Cette dynastie lyonnaise est, aujourd'hui, totalement inconnue, mais elle était, il n'en faut pas douter, très célèbre en son temps. Enfouie au plus profond des archives et de livres anciens des bibliothèques, elle est encore loin d'avoir livré tous ses secrets.

# **Sources**

## **Sources manuscrites**

### **Archives départementales du Rhône :**

Section ancienne :

- Efamilles 2092, Privilège du roi du 13 juin 1784 en faveur de Périsse frères.
- 3E7516, Acte notarié de vente de librairie de la veuve Compagnon à Antoine Périsse du 13 juillet 1692.
- 3E9698 A : inventaire d'André I Périsse du 26 mai 1760.

### **Archives municipales de Lyon :**

- HH98 à HH 103, prestation de serment de libraire d'Antoine Périsse et Jean-André Périsse-Duluc.
- 2I 26, pièce 182, Requête d'Antoine et Jean-André Périsse devant les citoyens administrateurs du district de la campagne de Ville-affranchie.
- 1PH09548, Photographie du château de Bellerive ou Périsse, quai des Etroits, à Lyon, vue de la rive gauche de la Saône.
- 2 E114, Acte de naissance d'Antoinette Périsse du 11 février 1793.
- 2 E203, Acte de mariage d'Etienne Périsse et Anne Catherine Montgolfier du 10 juillet 1822.
- 1GG52, Acte de baptême d'André Périsse du 20 mars 1698
- 1GG84, Acte de baptême d'Antoine II Périsse du 19 mai 1737.
- 1GG85, Acte de baptême de Jean-André Périsse du 4 juillet 1738.
- 1GG101, Acte de baptême de Jean-Marie Périsse du 9 octobre 1754.
- 1GG134, Acte de baptême d'Antoine François Périsse du 11 juillet 1787.
- 1GG163, Acte de mariage d'André Périsse et de Françoise Servant du 21 février 1735.

- 1GG172, Acte de sépulture d'Antoine Périsset du 18 mai 1744.

#### Bibliothèque municipale de Lyon :

- ms 5430, Lettres de Périsset-Duluc à Willermoz.
- ms 5609, Correspondance Montgolfier-Périsset.

La plupart de ces lettres sont des factures de papier ou des commandes de livres. Elles confirment également pour certaines les liens entre les deux familles.

- ms 5880, Billet de Périsset-Marsil.

#### Site du CNRS sur Ampère :

<http://www.ampere.cnrs.fr> (consulté en février 2011)

- L84, L207, L1091, L301, L362, L372, L374, L489, L558, L1093, L645 : Correspondance d'Ampère et Jean-Marie Périsset-Marsil.
- L813: Correspondance d'Ampère et Antoine III Périsset.
- L1087 : Correspondance d'Ampère et Claudius Empaire.
- Journal d'Ampère du 10 avril 1796 au 4 février 1798.

#### Sources imprimées

##### Bibliothèque municipale de Lyon

- *Abrégé de l'Histoire Ancienne, pour préparer les jeunes gens à l'étude des historiens latins. A l'usage des Collèges*, Lyon, chez les frères Périsset, libraires & imprimeurs des Collèges, rue Mercière, in-12, 1778 (Chomarat A 10930).
- *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon, revu et augmenté de nouveau pour l'année bissextile 1744*, à Lyon, de l'imprimerie d'Aymé Delaroche, 1744 (356029).
- *Almanach de la ville de Lyon, et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolois*, à Lyon, de l'imprimerie d'Aymé Delaroche, de l'année 1759 à l'année 1763 (356029).

- *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon, et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolois*, à Lyon, de l'imprimerie d'Aymé De la Roche, de l'année 1774 à 1789 (356029).
- *Almanach de la ville de Lyon et du département du Rhône et Loire pour l'année 1791*, à Lyon, chez Aimé de la Roche, 1791 (356029).
- *Calendrier historique de la ville de Lyon*, à Lyon, de l'imprimerie de la veuve d'André Laurens, de l'année 1738 à l'année 1739 (356029).
- *Calendrier historique de la ville de Lyon*, à Lyon, de l'imprimerie d'Aymé Delaroche, de l'année 1740 à 1742 (356029).
- *Catalogue de livres sur toutes sortes de matières, qui se trouvent à Lyon chez les frères Périsset, libraires grande rue Mercière, à la Couronne d'or...*, à Lyon, frères Périsset, in-8, 1762 (371371 T.02).
- *Catalogue général de librairie*, à Lyon, Périsset frères, 1821 (371371 T.23 (2)).
- AMPERE, André-Marie, *Considérations sur la théorie mathématique du jeu*, Lyon, frères Périsset ; Paris, veuve Périsset, in-4, an XI (115990).
- CESAR, Jules, *Les Commentaires de César en latin et en français*, A Lyon, chez André Périsset Libraire rue Mercière à la Couronne d'or, 1740 (Chomarat 5077 T01).
- DUPLAIN, Benoît, *Bibliotheca S\*\*\*\*sive Catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri D.P.D.S*, Lugduni, apud Andrea Perisse, filium, Fratres Duplain, in-8, 1741 (809772).
- GRAS, Maître, « Précis pour les frères Périsset : libraires à Lyon contre le citoyen Pilardeau, se disant fondé de la dame veuve Louvet (au sujet de la contrefaçon des Aventures de Faublas) », Lyon, 1804, 109692.

Cet écrit donne quelques informations sur la librairie et la manière de travailler des frères Périsset.

- LACROIX DE MARLES, Jean, *Histoire de Marie Stuart, reine d'Ecosse*, Lyon, Librairie d'éducation de Périsset Frères, grande rue Mercière, n°33 ;



Paris, Librairie d'éducation de Périsse Frères, rue du Pot-de-Fer-St-Sulpice n°81 ; Tours : Mame et Cie, Editeurs, in-12, 1840 (Chomarat A 10895).

- LE MAÎTRE DE CLAVILLE, Charles-François-Nicolas, *Traité du vrai mérite de l'homme considéré dans tous les âges et dans toutes les conditions : avec des principes d'éducation propres à former les jeunes gens à la vertu*, à Paris, Saugrain, à Lyon, André Périsse fils grande rue Mercière, à la Renommée, 1742 (340001 T.01 et 340001 T.02).
- MONNIOT, Victorine, *Le Journal de Marguerite ou les deux années préparatoires de la première communion*, Paris, chez Périsse frères : Bourguet-Calas et Cie, successeurs, in-12, 1880 (Chomarat A 8226 T.02).
- MORVAN DE BELLEGARDE, Jean-Baptiste, *El Arte de conocer los hombres y maximas para la sociedad civil*, Amberes, André Périsse, in-12, 1755 (345242).
- PERRAULT-MAYNAND, Aloys, *Histoire et généalogie des quatre branches de la famille Bonaparte depuis 1183 jusqu'en 1855*, Lyon, Périsse frères ancienne maison, rue Mercière, 49, et rue Centrale, 60 ; Paris : Périsse frères nouvelle maison, rue St-Sulpice, 38 angle de la place, in-8, 1856 (Chomarat A9438).
- RATISBONNE, Théodore, *Histoire de saint Bernard*, Lyon, Librairie classique de Périsse frères, 33 grande rue Mercière ; Paris, Librairie classique de Périsse frères, 8 rue du Pot-de-fer St-Sulpice, in-8, 1843, 303911 T.01 et 303911 T.02.
- Saint François de Sales, *Introduction à la vie dévote*, à Lyon, du fonds de Louis Servant, André Périsse, in-12, s.d (B508558).

# **Bibliographie**

## **Ouvrages sur l'histoire de Lyon**

- GROSCLAUDE, Pierre, *La Vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle : contribution à l'histoire littéraire de la province*, Paris, A. Picard, 1933.
- KLEINCLAUSZ, Arthur, *Histoire de Lyon de 1595 à 1814*, Marseille, Lafitte, 1978, tome 2.
- TRENARD, Louis, *Lyon, de l'encyclopédie au préromantisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1958.

## **Ouvrages sur le livre**

- BARBIER, Frédéric, *Histoire du livre*, Paris, Armand Colin, 2009 (2<sup>e</sup> édition).
- TRENARD, Louis, *Commerce et culture : le livre à Lyon au XVIIIe siècle*, Lyon, Imprimeries Réunies, 1953.
- VARRY, Dominique, *Le Monde lyonnais du livre au XVIIIe siècle*, dossier d'habilitation à diriger des recherches, Paris, Sorbonne, 1999.

## **Ouvrages sur l'imprimerie et les imprimeurs**

- AUDIN, Marius, LAURENT-VIBERT, Robert, *Les Marques de libraires et d'imprimeurs en France*, Paris, Edouard Champion, 1925.
- CHARTIER, Roger, MARTIN, Henri-Jean, VIVET, Jean-Pierre, *Histoire de l'édition française. Le livre triomphant 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984.
- DELALAIN, Paul, *Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires de la collection du Cercle de la librairie*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1892.

Cet ouvrage ne parle que des frères Périsset (Antoine 2 et Périsset-Duluc), qualifiés de libraires des Collèges de Lyon. L'auteur leur attribue deux marques datées de 1771 : Minerve

distribuant des rameaux d'olivier à de jeunes enfants ; une tige de blé entre deux oiseaux.

- MAIGNIEN, Edmond, *L'Imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, Impr. Gabriel Dupont, 1884.
- MELLOTT, Jean-Dominique, QUEVAL, Elizabeth, *Répertoire d'imprimeurs/libraires (vers 1500 – vers 1810)*, Bibliothèque nationale de France, 2004.
- VARRY, Dominique, « L'édition encadrée des *Oeuvres* de Voltaire (1775) : une collaboration entre imprimeurs-libraires genevois et lyonnais ? », *Voltaire et le livre*, Textes réunis par François Bessire et Françoise Tilkin, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du 18<sup>ème</sup> siècle, 2009, p. 107-116.
- VARRY, Dominique, « L'imprimerie et la librairie à Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle », *Le Commerce de la librairie en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Jean-Yves Mollier, Paris, IMEC Editions et Editions de la Maison des sciences de l'Homme, 1997, p. 61-69.
- VARRY, Dominique, « Voltaire et les imprimeurs-libraires lyonnais », *Voltaire et ses combats. Actes du colloque international Oxford Paris 1994*, sous la direction de Ulla Kölving et Christiane Mervaud, Oxford, The Voltaire Foundation, 1997, 2 volumes, tome 1, p. 483-507.

Dans cet acte, on apprend que les Périsse ont entretenus des relations d'éditeurs avec Voltaire. Cela est connu par le biais de correspondances entre l'auteur et Charles Bordes dans lesquelles ils apparaissent à propos d'une édition des *Scythes* réalisée par les frères Périsse. Cet acte nous donne quelques informations sur leur catalogue de libraire de 1762 également, dans lequel nous retrouvons trente trois ouvrages de Voltaire.

- VINGTRINIER, Aimé, *Histoire de l'imprimerie à Lyon de l'origine jusqu'à nos jours*, Lyon, 1894.

Ce livre nous donne de brèves informations concernant Antoine Périsse l'aîné, Jean-André Périsse, il y a également une

entrée intitulée « Périsset frères ». Nous apprenons que la maison Périsset était spécialisée dans la « production et le commerce des ouvrages de piété », que les Périsset cités exerçaient rue Mercière. Nous y trouvons également une description de la marque des Périsset et une citation de leur devise.

### **Ouvrages biographiques**

- JOLY, Alice, *Un Mystique lyonnais et les secrets de la franc-maçonnerie Jean-Baptiste Willermoz 1730-1824*, Paris, Editions Télètes, 1938.

Cet ouvrage est intéressant pour le personnage de Périsset-Duluc et ses relations avec Jean-Baptiste Willermoz en particulier, mais aussi plus généralement avec la franc-maçonnerie et ses membres. Il nous a conduit aux références de la correspondance entre Willermoz et Périsset-Duluc et, par élargissement, à la correspondance des Périsset conservée à la bibliothèque municipale de Lyon, au fonds ancien.

- ROSTAING, Léon, *La famille de Montgolfier : ses alliances, ses descendants*, Lyon, Rey, 1910.

### **Ouvrages sur la période révolutionnaire**

- CHOPELIN, Paul, *Ville patriote et ville martyre : Lyon, l'Eglise et la Révolution, 1788-1805*, Paris, Letouzey et Ané, 2010.
- LEMAY, Edna Hindie, *Dictionnaire des constituants : 1789-1791*, Paris, Universitas, 1991.
- WAHL, Maurice, *Les premières années de la Révolution à Lyon : 1788-1792*, Paris, A. Colin, 1894.

### **Ouvrages sur la Petite Eglise lyonnaise**

- BLETON, Auguste, *La Petite Eglise à Lyon*, Lyon, Storck, 1896.
- LATREILLE, Camille, *La Petite Eglise de Lyon*, Lyon, H. Lardanchet, 1911.
- TARDY, Eugène, *Pour l'histoire de la Petite Eglise : un groupe d'anti-concordatistes dans le diocèse de Lyon*, Saint-Etienne, Imprimerie des sourds-muets, 1909.

### **Ouvrage collectif**

- DIDEROT, D'ALEMBERT, *L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, New-York, Paris, Pergamon Press, 1969.

### Articles

- DUC, Sébastien, « La Famille Périsset à Lyon aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles », *Bulletin de la Société historique archéologique et littéraire de Lyon*, tome 29, 2000, p.185-212.

Cet article est l'un des plus importants car il est le point de départ de notre étude. Toutes les indications primaires concernant la famille Périsset, son arbre généalogique y sont présentes. Nous avons une brève étude du secteur d'activité de leur librairie, des indications concernant leur production, leur lieu d'exercice, leur marque et leur devise. Nous avons également des indications relatives à la vie privée de certains membres, les plus importants, mais surtout leur date de naissance et de mort, facilitant une recherche des actes aux archives municipales et départementales.

- CHARTIER, Roger, « Livres et espace : circuits commerciaux et géographie culturelle de la librairie lyonnaise au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue française d'histoire du livre*, 1971, n°1.
- VARRY, Dominique, « Les éditeurs lyonnais, les Jésuites et la connaissance de l'Asie à l'époque moderne et contemporaine », *Cahier d'histoire*, tome XL, 1995, n°3-4, p. 211-227.
- VARRY, Dominique, « Une famille de libraires lyonnais turbulents : les Bruyset », *La Lettre clandestine*, n° 11, 2002, p. 105-127.

Cet article nous donne un exemple de « dynastie » d'imprimeurs et de libraires. Cette famille lyonnaise, proche de la famille Périsset, comprenait elle aussi des frères associés dans l'exercice de leur profession. Pierre 1 et Jacques Bruyset, jumeaux, l'un imprimeur-libraire, l'autre libraire, ne sont pas sans rappeler Antoine 2 Périsset, libraire, et son frère Jean-André Périsset-Duluc, imprimeur-libraire. La prestation de serment d'imprimeur de ce dernier est possible grâce à une place laissée vacante par démission de Pierre Bruyset-Ponthus. Certains

membres de la famille Bruyset ont aussi eu des liens avec la franc-maçonnerie, tout comme Périsset-Duluc. Cet article nous apporte des indications quant aux conditions d'exercice du métier d'imprimeur-libraire à Lyon au dix-huitième siècle (productions officielles et productions clandestines, perquisitions, relations avec Paris ...) par l'exemple d'une des grandes familles du milieu. Il nous aide à recréer le contexte dans lequel évoluaient la famille Périsset.

### **Travaux d'étudiants (thèse, mémoires)**

- BACCONNIER, Brigitte, *Cent ans de librairie au siècle des Lumières : les Duplain*, sous la direction de Dominique Varry, thèse de doctorat, Lyon 2, 2007.
- BEGUET, Bruno, *L'Imprimerie et la librairie à Lyon (1800-1850)*, mémoire de fin d'études du diplôme de bibliothécaire, Villeurbanne, ENSB, 1986.
- BLASSELLE, Bruno, *Antoine et Horace Molin libraires lyonnais 1650 – 1710*, sous la direction de Jeanne-Marie Dureau et Henri-Jean Martin, Villeurbanne, ENSB, 1979.
- GOURVITCH, Emmanuelle, *Les Imprimeurs-libraires lyonnais et la Révolution française*, sous la direction Françoise Bayard, mémoire de DEA, 1995.
- MISSOLZ, Bénédicte de, *Un catalogue de livres qui se trouvent à Lyon chez les frères Périsset, libraires, grande rue Mercière*, sous la direction de Dominique Varry, mémoire de DEA, 1995.

Ce mémoire nous apporte toutes les données et indications nécessaires relatives au travail des frères Périsset. Il se base principalement sur le contenu du catalogue de librairie des frères Périsset de la BM de Lyon. Il nous donne une idée précise des ventes et des productions des frères.

- SIGALAT, Jérémie, *Libraires et librairies à Lyon sous le second empire*, sous la direction de Olivier Faure, mémoire de maîtrise, Lyon, université Lyon 3, 2002

## ***Table des annexes***

<b>ACTES D'ETAT CIVIL .....</b>	<b>88</b>
<b>EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE PERISSE-DULUC – WILLERMOZ ...</b>	<b>94</b>
<b>DIFFERENTES PAGES DE TITRE D'OUVRAGES DE LA LIBRAIRIE DES PERISSE .....</b>	<b>98</b>
<b>QUELQUES ORNEMENTS SE TROUVANT SUR LES PAGES DE TITRES .....</b>	<b>101</b>
<b>PRIVILEGE DU ROI A ANDRE PERISSE. ....</b>	<b>103</b>
<b>PERMISSION SIMPLE ACCORDEE AUX FRERES PERISSE .....</b>	<b>104</b>
<b>EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE PERISSE-MONTGOLFIER.....</b>	<b>105</b>
<b>REQUETE D'ANTOINE PERISSE ET DE PERISSE-DULUC DEVANT LES CITOYENS ADMINISTRATEURS DU DISTRICT DE LA CAMPAGNE DE VILLE-AFFRANCHIE.....</b>	<b>111</b>



# Actes d'état civil<sup>171</sup>

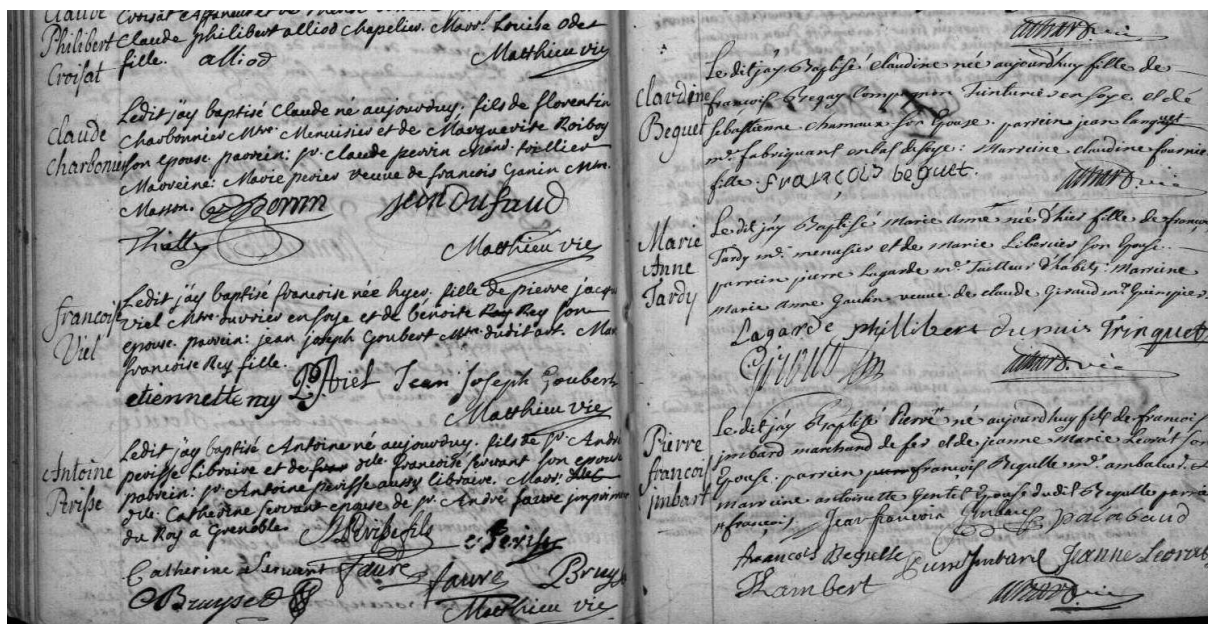
## ACTES DE BAPTEME / NAISSANCE

### Acte de baptême d'André (I) Périssé



Archives municipales de Lyon - Registres paroissiaux et d'état civil  
Saint-Nizier Baptêmes - Mariages - Sépultures: 01/01/1698-11/01/1699 (vue 47) 1GG52

### Acte de baptême d'Antoine (II) Périssé



Archives municipales de Lyon - Registres paroissiaux et d'état civil  
Saint-Nizier Baptêmes: 03/01/1737-31/12/1737 (vue 65) 1GG84

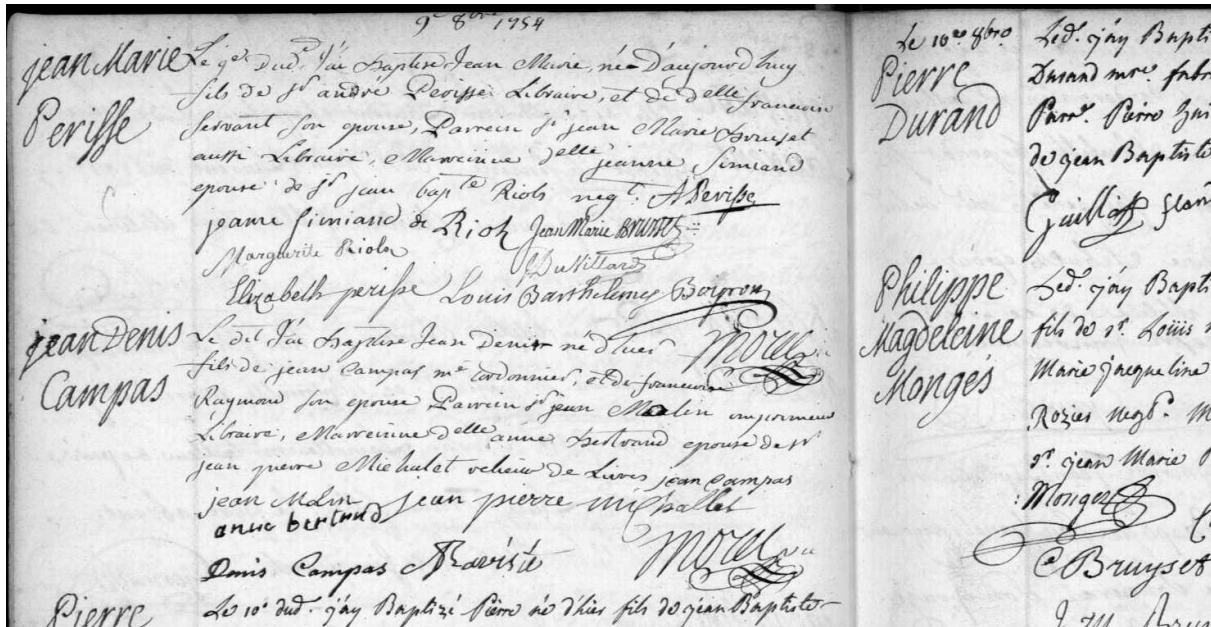
<sup>171</sup> Tirés du site des archives municipales de Lyon : Les documents numérisés ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales sans autorisation des Archives municipales de Lyon et le paiement de frais de reproduction.

## Acte de baptême de Jean-André Périsset-Duluc



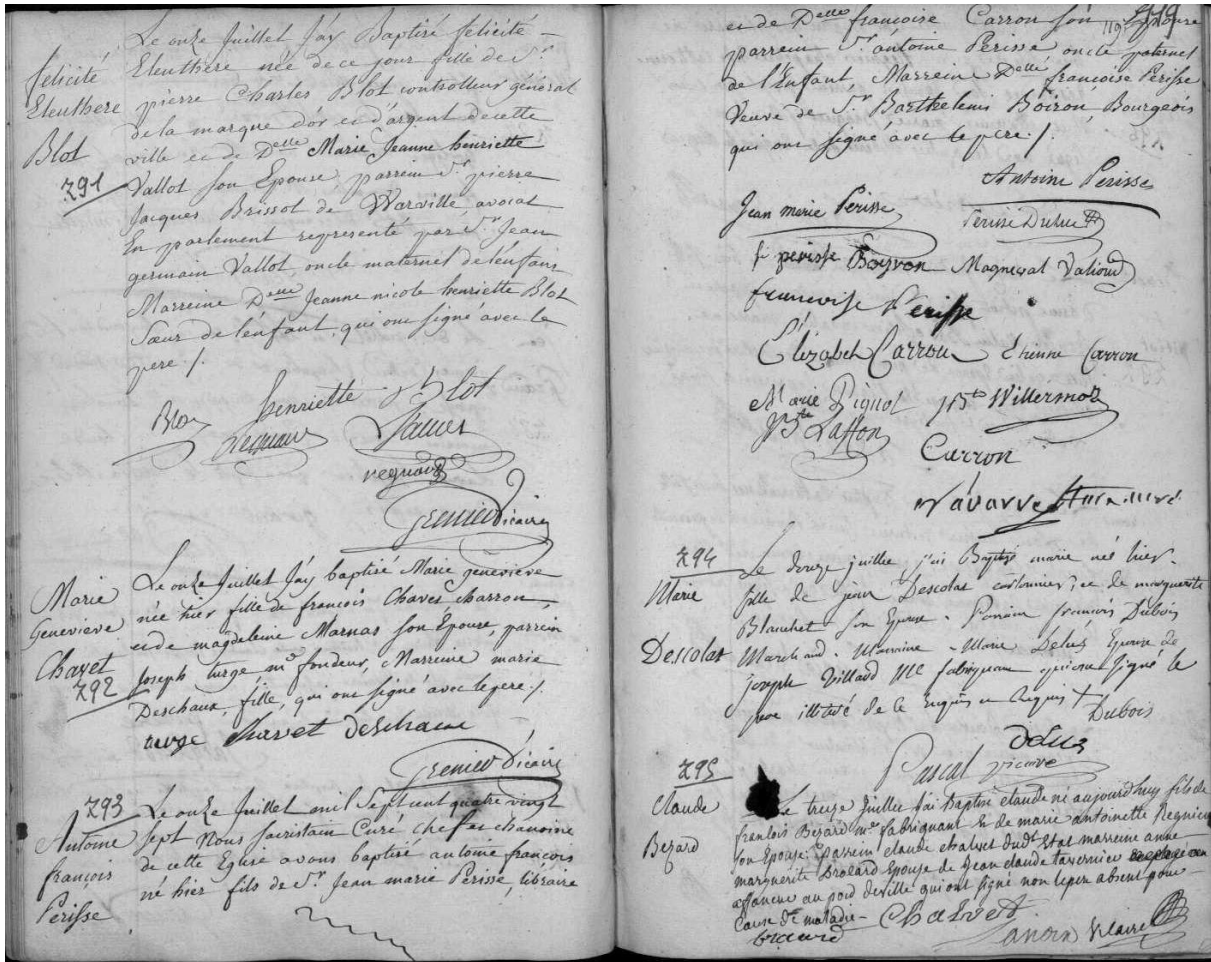
**Archives municipales de Lyon - Registres paroissiaux et d'état civil**  
 Saint-Nizier Baptêmes: 01/01/1738-31/12/1738 (vue 88) 1GG85

## Acte de baptême de Jean-Marie Périsset-Marsil



**Archives municipales de Lyon - Registres paroissiaux et d'état civil**  
 Saint-Nizier Baptêmes: 01/01/1754-31/12/1754 (vue 127) 1GG101

## Acte de baptême d'Antoine (III) Périsse



### Archives municipales de Lyon - Registres paroissiaux et d'état civil

Saint-Nizier Baptêmes: 01/01/1787-31/12/1787 (vue 118) 1GG134




Première partie

me <sup>264.</sup> Catherine oncle de l' Epouse: Jean Christophe Montgolfier  
Négociant quai de retz, aussi oncle de l' Epouse, Antoine Francis Perisse  
Négociant grande rue merciers, frere de l' Epouse, & Jean Claudius Empaire  
Négociant quai St Antoine, Cousins de l' Epouse: Lesmoins Majears lesquels  
ainsi que les Epoux & leurs peres & meres ont signé avec nous.

Catherine Montgolfier Etienne Buisson J M Perisse  
M. Montgolfier = Montgolfier.  
C. Montgolfier  
A. Montgolfier  
J. Claudius Empaire J. St. Berger  
H. Berger  
G. Buisson  
Georgine Montgolfier  
M. Montgolfier  
Montgolfier fils  
J. Montgolfier  
Mugard

643 Le onze juillet mil huit cent vingt deux a neuf heures du matin  
Par devant nous Maire de la Ville de Lyon

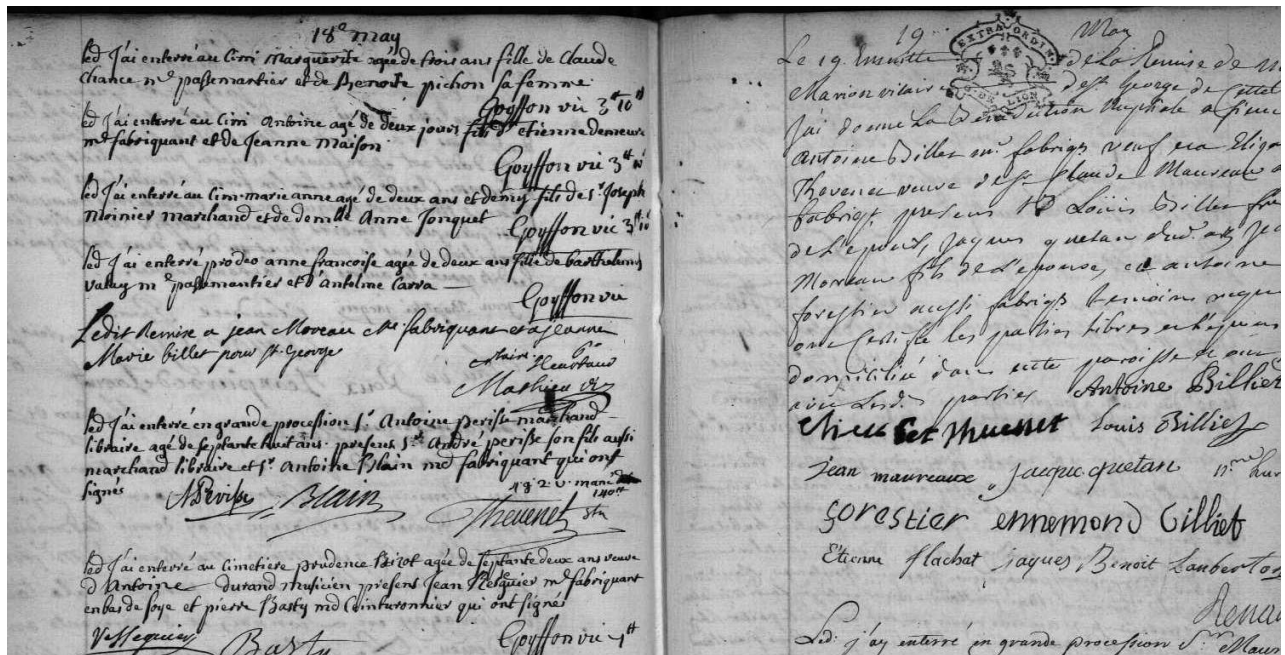


Deuxième partie

Archives municipales de Lyon - Registres paroissiaux et d'état civil  
Lyon - Lyon Mairie unique Mariages: 09/07/1822 -31/12/1822 (vue 4) 2E203

# ACTES DE SEPULTURE / DECES<sup>173</sup>

## Acte de sépulture d'Antoine (I) Périsse



Archives municipales de Lyon - Registres paroissiaux et d'état civil

Saint-Nizier Mariages - Sépultures: 01/01/1744-31/12/1744 (vue 60) 1GG172

<sup>173</sup> Par souci de place, nous n'avons pas reproduits tous les actes de sépulture/ décès qui sont disponibles en ligne sur le site des archives municipales de Lyon, [http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/archives\\_en\\_ligne](http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/archives_en_ligne).

**Extraits de la correspondance Périsset-Duluc  
- Willermoz**

**LETTRE N° 37**

Repondu le 7 Sages  
le 20/27 août  
no. 5430  
no 37

A Paris le 14 Mai 1791

BIBLIOTH. DE LA VILLE DE LYON 109

Mon bon ami, je ne veux pas laisser passer sans vous  
parler d'une courte conversation que j'en eus avec Périus. Il y a  
quelques jours que l'organisation des hôtels des Mousins étant à  
l'ordre du jour, il m'aborda & me dit que le temps étoit venu où il  
falloit agir pour vous, mais qu'il étoit embarrassé par le décret  
qui interdisoit à tout membre de l'Assemblée Nationale de protéger  
la demande d'aucune place auprès du Souverain Exécutif, & il desiroit  
que vous fissiez agir quelqu'un à Paris, lequel étoit à sa disposition  
il se chargeroit de l'appuyer. Je lui dis que puisqu'il étoit encore  
possible que son projet de décret ne fut pas adopté (il y avoit alors  
des opposans à ce plan) je pensois qu'il falloit attendre pour vous  
avertir de prendre des mesures. Mais il m'aborda & me dit qu'il  
avoit mis votre affaire en conclusion, (car le décret modifié a  
passé il y a quelques jours) & qu'il espéroit pour vous la place  
dont il a été question entre vous & lui. Il parut desirer que  
je vous en écrive; Voyez cher ami, s'il ne conviendrait pas, soit que  
vous vouliez ou non la place, que vous lui en manifestiez quelque  
chose, car je ne sais si vous ne lui avez pas laissé quelques

<sup>174</sup> Bibliothèque municipale de Lyon, ms 5430, Lettres de Périsset-Duluc à Willermoz, lettre n°37.

LETTRE N°41

Du 21 Août 1791

116

ms. 5-430  
n° 41

Je lirais brivement, parquoy je voudrais, s'il est possible  
faire pas ce discours au regard à l'ami Willermon, Tu me  
parles de la destruction des clubs, & je n'ai pas quant à  
moi, le moindre indice que l'on songe à un pareil attentat à  
la Liberté. Je ne vois la même ruse infernale des maudits  
Jacobins qui répandent cette alarme dans les clubs, contre  
les fondateurs ou l'assemblée pour relever leur influence  
& paraître les vrais défenseurs de la patrie. Ils ont priés  
leurs très chers plaintes, les plaintes qui donnent aux  
bons citoyens, les audacieuses entreprises, non pas de 5 à  
6 clubs, mais de 5 à 600. Si les clubs veulent se  
mettre au dessus de la Loi, les supprimer ou en faire eux  
-mêmes; s'ils veulent pas 5 ou 6 intrigués, troubles le pais  
public, tout faire, tout régler, tout donner, il faut punir  
les coupables, comme tous autres citoyens; & voilà que l'on veut  
faire craindre au Despotisme, parquoy des lois très coupables de 5  
ou 6 clubs, sont simplement dénoncés par le ministres, dont  
ils ont enfreint l'administration. C'est pas cet esprit de corps  
que manifestent les clubs, en se protégeant les uns les autres  
contre les Loix, qu'ils ne feraient trembler pour le Gouvernement &  
la Liberté; c'est cette correspondance, cette ligue, cette subordination servile



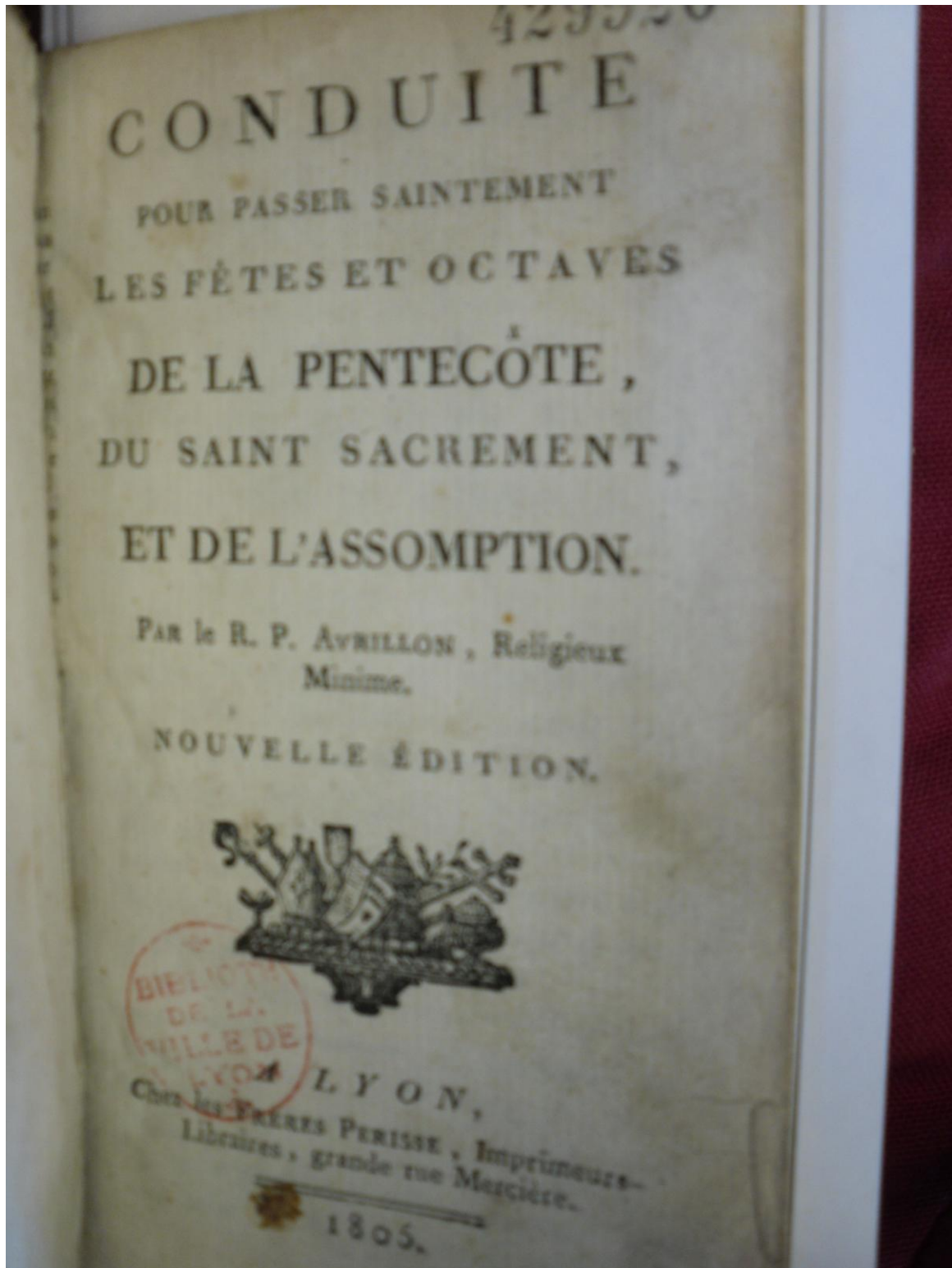
des flots de Province à la Centre corrompu de la Capitale, aux  
Jacobins, qui fait trembler, c'est cette base d'adulation qui respire  
dans des adresses administratives, qu'ils invoquent à leur prétendue  
Société mère, & qui la plupart ont été rédigées au Secrétariat même  
des Jacobins, je ne reconnois plus la Dec françois Libre &  
digne de l'être, je n'y vois que des ~~françois~~ confreres en  
confrérie même, pas des auteurs, dont toute l'existence politique  
est d'être les officiers perfides, des opinions intègres de Paris,  
Necteur Intolérans, persecuteurs, Calomniateurs pour tout ceux  
qui ne veulent pas s'ériger dans la Confrérie, & y écart  
curiosités si subordonnés aux opinions prescrites; & vous ne  
tremblerez pas de la largeur de cette secte politique; D'après une  
sédition faite dans la Capitale, au milieu d'une Conspiration  
funeste dont les douloureux suites ne tarderont pas à se faire  
sentir, si elle se vitite au moment où elle a été faite, mais  
dont les effets devoient se concentrer dans Paris, retentit dans  
toute le partie du Royaume, au point de faire craindre pour le  
bonheur de la patrie. Quoi! des membres d'un Club si divisés &  
tout en avouant que le bonheur de la Patrie est compromis par  
cette division, ou n'ouvre pas les yeux sur le danger de cette  
monstrueuse influence. De toutes parts on écrit en termes  
Cuejiques aux facultés & aux Jacobins, réunir pour en une  
seule assemblée, ou la Patrie est en danger. Ainsi la réunion  
de quelques citoyens en un seul Club, devient plus importante

aux yeux des François Ulubistes, & mérite <sup>ceux</sup> plus leur attention; que tous  
les autres grands Dangers, si ~~réels~~ immenses, si réels, qui nous  
menacent: Les Amis de la Constitution exagérés, semblent avoir  
Concubité la France entière dans leurs Clubs. Mais quelle erreur ne  
fait-on pas ici lorsqu'on crie, que Jacobins et Feuillants ne forment  
qu'un Seul Club: il est bien question de Réunion de Clubs; le projet  
une Réunion d'opinions qu'il faudroit pour la tranquillité publique,  
venir la Scission dans les opinions opérée par toute la France,  
par la tentative rebelle des Philippiques & des Républiques, après  
la fuite du Roi, en aura-t-elle moins son malheureux Effet, &  
les imprudences n'ont-ils pas établi un Schisme réel entre  
les Citoyens dont la base est dans les Clubs, & n'est-ce pas  
l'abus qui de vous le remède où il n'est pas, que les  
deux Sectes soient confondues dans le Club ou une seule  
Société, ou séparées en Clubs opposés, la Division, la  
Scission existera-t-elle moins? les haines seront-elles moins  
Violentes. On dit aux Feuillants Allez aux Jacobins, & il  
faudroit au paravant dire ayez la même opinion; car faisons  
de ces Suppositions, la Réunion de Sentiments aussi opposés en un  
Seul Club, que produira-t-elle par tout où il n'y aura pas de  
majorité & un parti équivaudra en force à l'autre; dans le  
Club; voyez la violence le orage, la Combate peut-être  
qui en résulteront dans le Club même, l'ébranlement qui en  
proviendra au dehors dans la Cité; ou la même Division

175

<sup>175</sup> Bibliothèque municipale de Lyon, ms 5430, Lettres de Périsset-Duluc à Willermoz, lettre n°37. Nous n'avons mis que les trois premières pages de cette lettre qui en compte sept.

**Différentes pages de titre d'ouvrages de la  
librairie des Périssette**



176

<sup>176</sup> BML, Chomarat A 8276 : Jean-Baptiste-Elie AVRILLON, *Conduite pour passer saintement les fêtes et octaves de la Pentecôte, du Saint Sacrement, et de l'Assomption*, A Lyon, chez les frères Périssette, 1805, in-12.

# CONSIDÉRATIONS

SUR LA

Reserve 128934

## THÉORIE MATHÉMATIQUE DU JEU.

PAR A. M. AMPÈRE, de l'Athénée de Lyon, et de la Société  
d'Émulation et d'Agriculture du département de l'Ain, Professeur  
de Physique à l'École centrale du même département.



A LYON,

Chez les FRÈRES PÉRISSÉ, Imprimeurs - Libraires, Grande rue  
Mercière, n.º 15.

ET se trouve à PARIS,

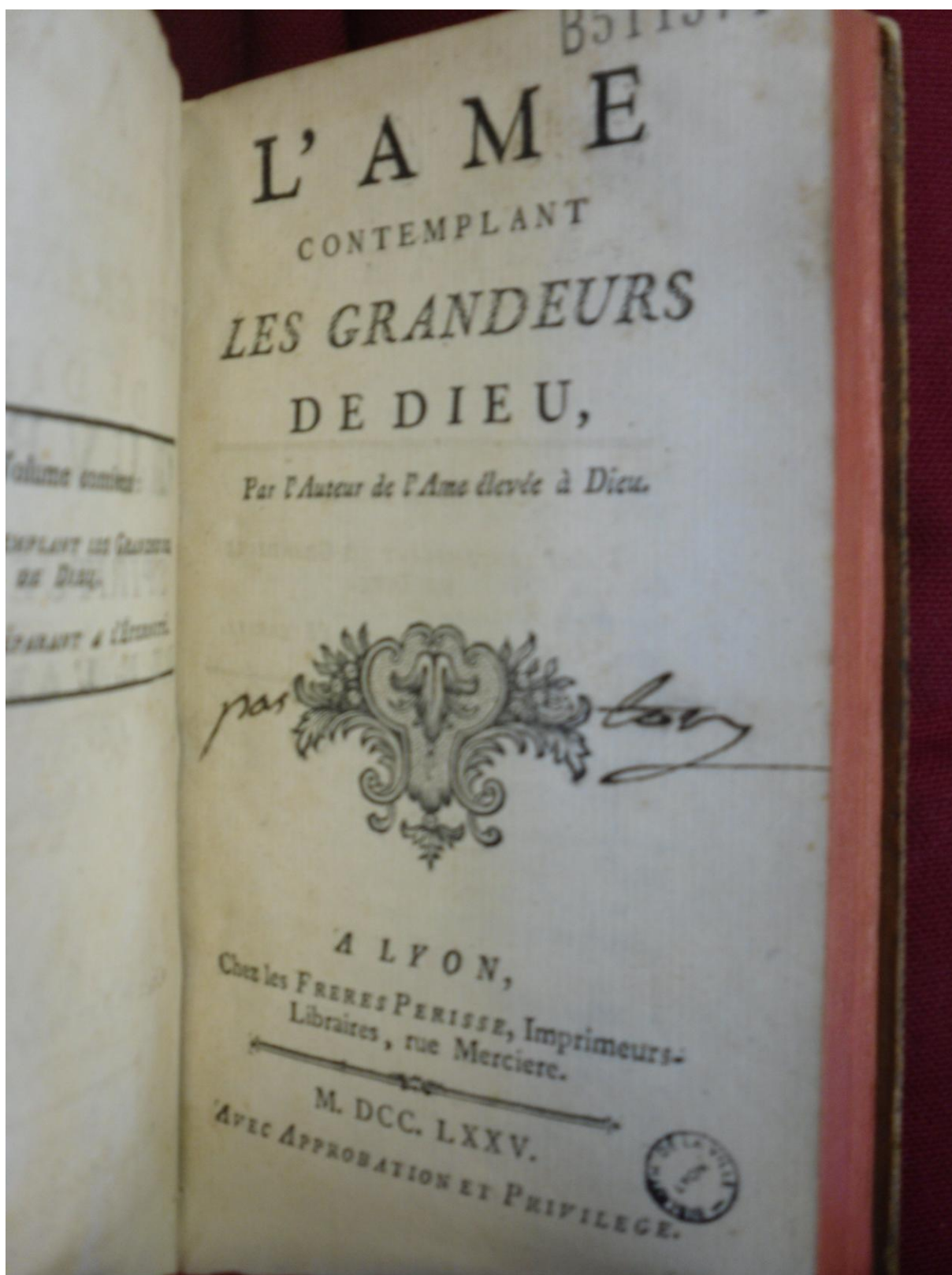
Chez la veuve PÉRISSÉ, Libraire, rue St-André-des-Arts, n.º 84.

ET chez DUPRAT, Libraire, quai des Augustins, n.º 71.

AN II. — 1802.

177

<sup>177</sup> André-Marie AMPÈRE, *Considérations sur la théorie mathématique du jeu*, Lyon, frères Périsse ; Paris, veuve Périsse, in-4, an XI.



178

<sup>178</sup> BML, B 511574 : Barthélémy BAUDRAND, *L'Âme contemplant les grandeurs de Dieu*, A Lyon, chez les frères Périsse, 1775, in-12.

## **Quelques ornements se trouvant sur les pages de titres**



**Ornement se trouvant dans l'ouvrage *Conduite pour passer saintement les fêtes et octaves de la Pentecôte, du Saint-Sacrement et de l'Assomption.*<sup>179</sup>**

<sup>179</sup> Jean-Baptiste AVRILLON, *op. cit.*



Ornement se trouvant dans l'ouvrage *L'Âme contemplant les grandeurs de Dieu*<sup>180</sup>.

---

<sup>180</sup> Barthélémy BAUDRAND, *op. cit.*

## ***Privilège du roi à André Périsset.*<sup>181</sup>**

« Louis, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & séaux conseillers, les gens tenant nos cours de Parlement, Maitres des requêtes ordinaires de notre Hôtel, garnd conseil, prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre amé ANDRE PERISSE, Libraire à Lyon, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire réimprimer & donner au Public des Livres, qui ont pour titre : *Regia Parnassi, seu Palatium Musarum, etc. Epitres de Cicéron Latines & Françoises*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de permission, pour ce necessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'exposant, nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire réimprimer lesdits Livres en un ou plusieurs Volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre, & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de trois années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes ; Faisons défenses à tous Libraires, Imprimeurs, & autres Personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance, à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que la réimpression desdits Livres sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément à la Feuille imprimée, attachée pour modèle sous le contre-scel des Présentes ; Que l'Impétrant se conformera en tout aux Règlements de la Librairie, & notamment à celui du 10 avril 1725 qu'avant de les exposer en vente, les Imprimés qui auront servi de copie à la réimpression desdits Livres, seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & séal Chevalier le sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres ; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & séal Chevalier le sieur DAGUESSEAU, chancelier de France ; le tout à peine de nullité des Présentes ; du contenu desquelles vous mandons et enjoignons de faire jouir ledit Exposant, & ses ayant causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS qu'à la Copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, foi soit ajoutée sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires ; CAR tel est notre plaisir. DONNE à Versailles, le vingt-unième jour du mois de Juin, l'an de Grace mil sept cent quarante-huit, & de notre Regne le trente-troisième. PAR LE ROI en son Conseil.

*Signé SAINSON.*

*Registré sur le Registre douze de la Chambre royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 12 fol. 10 conformément aux anciens Reglemens confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris le 25 Juin 1748.*

G. CAVELIER, *Syndic.*

---

<sup>181</sup> BML, A 491935 : *Regia parnassi, seu palatium ...*, Lugduni : apud Andream Perisse, 1756, in-8.



## **PERMISSION SIMPLE ACCORDEE AUX FRERES PERISSE<sup>182</sup>**

*FRANCOIS-CLAUDE-MICHEL-BENOIT LE CAMUS DE NEVILLE, Chevalier,  
Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel,  
Directeur général de la Librairie & Imprimerie.*

Vu l'Article VII de l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, portant *Règlement pour la durée des Privilèges en Librairie*, en vertu des pouvoirs à nous donnés par ledit Arrêt : Nous permettons aux Sieurs PERISSE, *Imprimeurs à Lyon*, de faire une édition de l'Ouvrage qui a pour titre : *L'Anti-Lucrece, &c.* laquelle édition sera tirée à 1500 exemplaires, en un ou deux volumes, format in-12, & sera finie dans le délai de .... A la charge par lesdits Sieurs PERISSE d'avertir l'Inspecteur de la Chambre Syndicale de Lyon, du jour où l'on commencera l'impression dudit Ouvrage, au désir de l'Article XXI de l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, *portant suppression & création de différentes Chambres Syndicales* ; de faire ladite édition absolument conforme à celle de ..... d'en remettre un exemplaire pour la Bibliothèque du Roi, aux mains des Officiers de la Chambre Syndicale de Lyon ; d'imprimer la présente Permission à la fin du livre, & de la faire enregistrer dans deux mois pour tout délai, sur les registres de ladite Chambre Syndicale de Lyon ; le tout sous peine de nullité.

Donné à Paris le 4 Août 1779.

NEVILLE

*Par M. LE DIRECTEUR GENERAL, DE SANCY.*

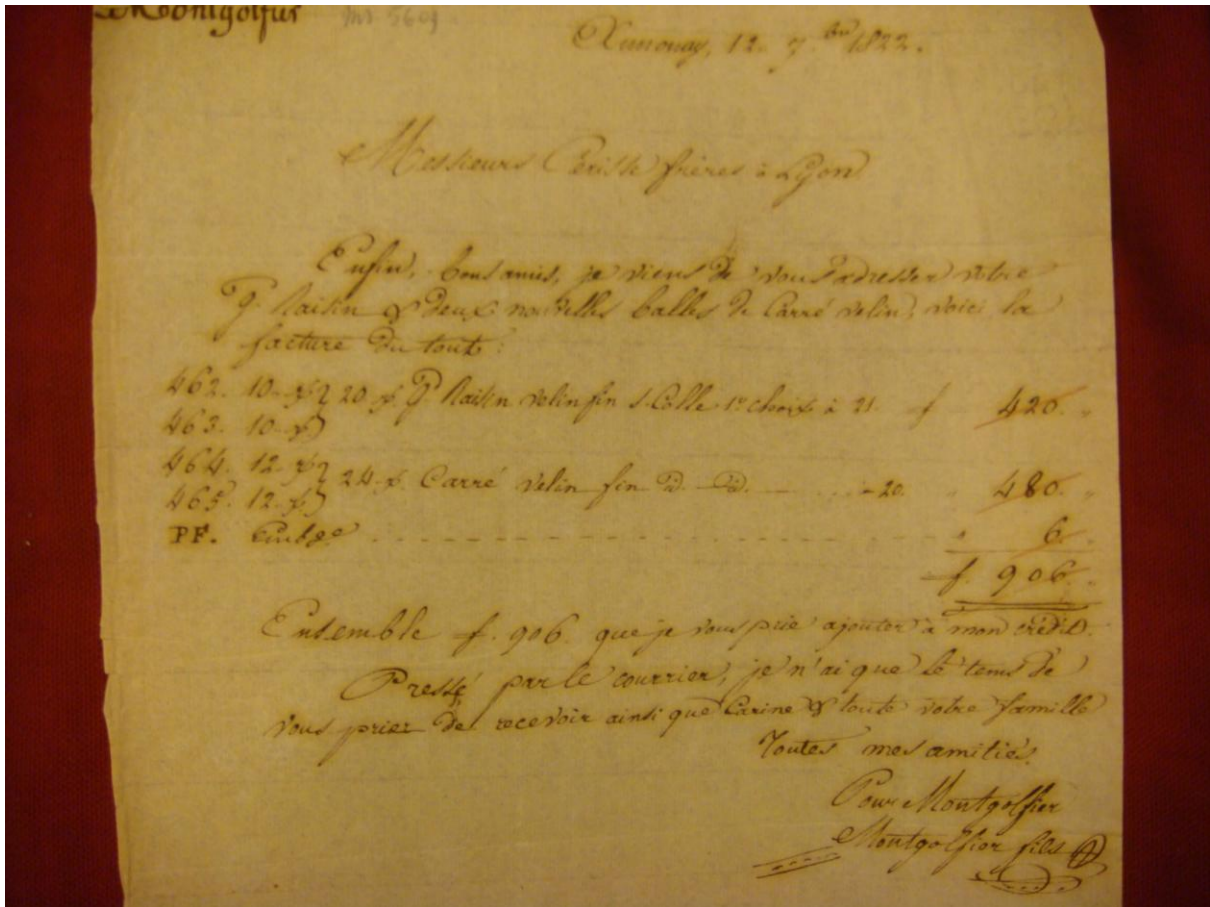
*Réglé la Permission ci-dessus sur le Registre de la Chambre Syndicale de Lyon, n°13. A Lyon, ce 28 Août 1779.*

*C. VIALON, Adjoint.*

---

<sup>182</sup> BML, B 510141 : Melchior de POLIGNAC, *L'Anti-Lucrece, poème sur la religion naturelle*, Lyon, chez les frères Périsse, Imprimeurs-libraires, grande rue Mercière, 1780, in-12.

## Extraits de la correspondance Périsset-Montgolfier



183

<sup>183</sup> BML, ms 5609, correspondance Montgolfier-Périsset

1788

Sauriez vous combien cela me seroit agréable  
 de vous voir agréer l'assurance  
 de ma sincère & durable amitié.

Vos  
 Montgolfier  
 Montgolfier fils

Montgolfier fils présente ses respects à M.<sup>re</sup> & à  
 Madame Cécile. Il mit avec bien de la peine que la  
 sœur de son frère Hugoban à St. Marcel soit si court  
 il lui rappelle sa promesse de venir de ~~Paris~~ de  
 tenir en tous nos intérêts. Nos occupations ~~peuvent~~ bien  
 permettre à l'un de vous de s'absenter de l'autre.  
 La colonie de St. Marcel ne vous la laisse pas  
 en repos ~~quoiqu'il~~ ce que nous avons eu le bonheur de  
 passer ici tous les membres de votre intéressante  
 famille. Montgolfier fils prie de nouveau son  
 ami Hugoban de le rappeler au souvenir de ses bons  
 parents de sa sœur & de ses frères, d'embrasser  
 Carine pour nous tous & de nous donner de vos nouvelles.  
 Il a bien regretté que son père malade ne lui ait pas  
 permis d'aller rejoindre la société à l'égalon hier soir.

184

Montgolfier, à Comonay.

St. Marcel, 23 Avril 1824  
(recu le 25)

no 5603

Mathieu Boniste facteur Lyon

demander :

82. Je vous prie de m'adresser tout sur f. 1. ch. semblable à la précédente 18. f. 180.  
PF. Embre

Je vous prie de m'adresser tout sur f. 1. ch. semblable à la précédente 18. f. 180.  
N'ayant pas la nuance de Papier bleu clair que vous  
m'avez fait passer, je demande vos 18 m. d'indemnité comme  
vous m'y engagez.  
Je attends ce soir nos chers voyageurs qui s'applaudissent  
bien de leur séjour auprès de vous.

Recevez, je vous prie, toutes mes amitiés.

Montgolfier  
Mes chers parents de notre ...  
Auguste récemment d'arriver en bien bonne santé.

Ce dernier a oublié dans le tiroir supérieur du bureau de  
sa sœur un petit carnet de notes plus une décapuree d'enveloppe  
pour fonte. Il vous prie bien de lui envoyer tout cela  
(auquel il tient beaucoup) par la diligence de Mico.  
Je crédite votre compte de :

274.65 conformément à votre note.

Lyon, ce 3 mai, 1824.

Montgolfier

Nous vous accusons réception de votre envoi du 23 du mois dernier, votre Ct. est de  
1824. f. pour cette objt. —

Tuillez bien faire retourner à Fivalon, les 18 mains Papier bleu clair, car nous  
ne les avons pas encore reçus. Comme nous en avons un besoin très-urgent, nous vous prions  
de nous les faire parvenir par première Diligence. L'ordon de l'embarquer que nous vous donnons  
si ne vous ennuie comme nous le voyons tous usés du papier à lettre tout prêt  
et qu'il ne soit pas d'un prix plus élevé que celui en feuille entière : envoyez-nous en

Paris (Gabelle)  
Paris le 28 Dec 1824.  
(Reçu le 30 Dec.)  
Mo 5609

Monsieur Stéphane Perisse.  
Lyon.

Ne ayant pu te voir à mon départ de Lyon, j'écris  
mon cher Stéphane, te recommande à ta complaisance  
une affaire que tu connais déjà.  
j'ai fait part des arrangements que j'ai pris  
avec Brunet imprimeur de la Rue St-Jean  
pour le mettre dans le cas de continuer son abrégé  
de l'histoire romaine en 5 volumes. J'ai reçu de  
lui en règlement deux billets l'un à 3 l'autre à 6  
mais pour une somme de f. 2400. J'ai exigé  
de plus qu'il me remit une Déclaration sur 600  
exemplaires de son ouvrage qui servent en garantie  
de la somme cy dessus au prix de f. 4. et ce  
exemplaires, d'après l'autorisation que tu m'as donnée  
doivent être déposés par lui dans votre magasin  
à St Silène à vue & mesure de tirage. aurais-tu  
l'extrême complaisance de veiller à ce que cette  
clause de notre traite s'exécute régulièrement.

186

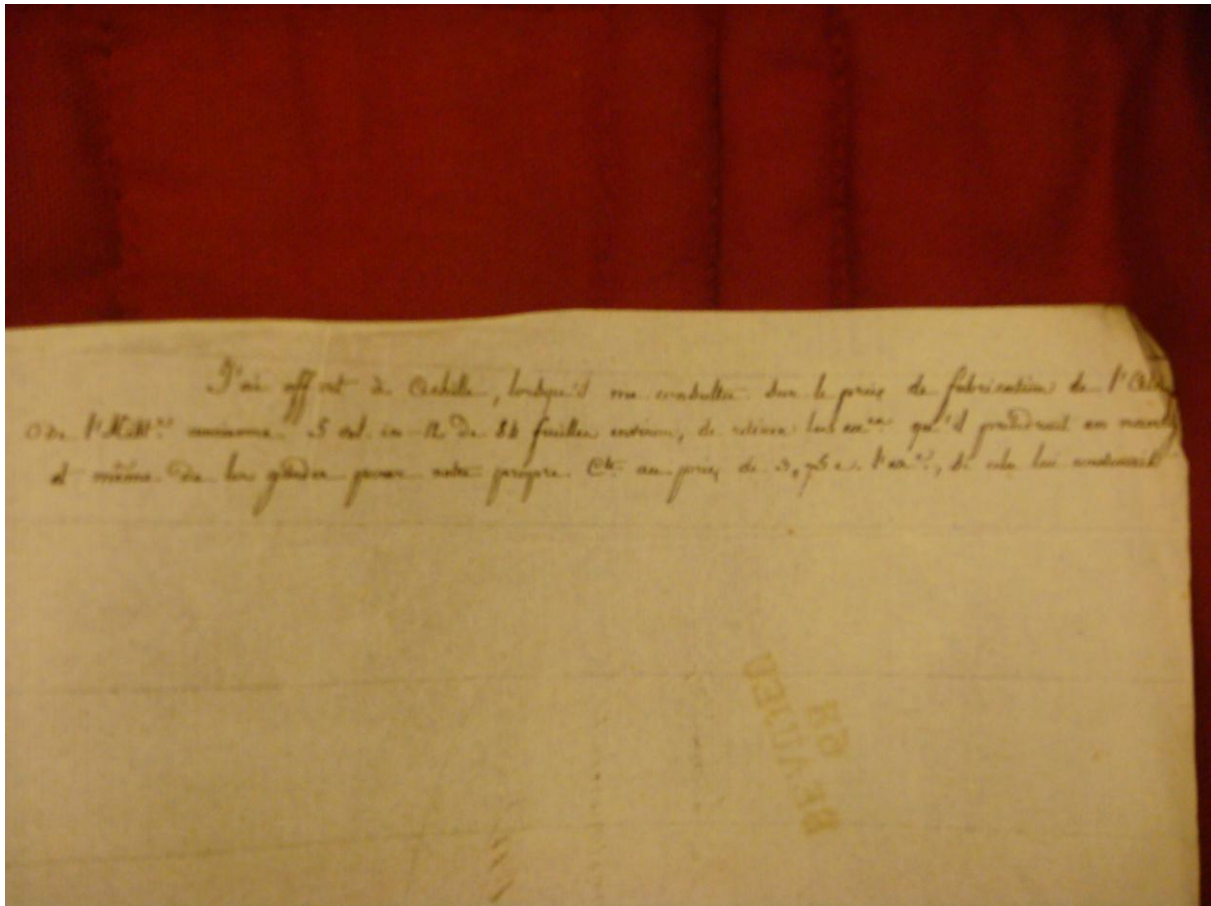
<sup>186</sup> Ibid.

Primes a déjà deux volumes de tiers. il  
m'aurait dit en partant qu'il lui ferait porter de  
suite a St. helene je desire savoir de toi s'il  
s'est exécuté. C'est un brave homme & avec lequel  
je vis. il n'y a rien a craindre; mais je serai  
encore plus tranquille, si tu veuse bien de temps  
à autre donner les livraisons qu'il a à nous faire.  
il faut que je connaisse bien ton obligeance pour  
te charger ainsi de nos affaires; mais cette même  
obligeance me sera un motif d'excus auprès de toi.

J'ai bien regretté de n'avoir pu prolonger  
mon séjour à Lyon jusqu'à l'arrivée de l'oncle  
Montgolfier; je te charge de lui exprimer tous mes  
regrets ainsi qu'à ma tante Montgolfier.

Tu prendras bien tes mesures pour que  
nous puissions te posséder quelque temps ici avec  
ta femme sous le Caucous de Genève. C'est une  
chose promise, sur laquelle nous comptons. —  
L'unique le moment ne soit pas beau pour la  
campagne, nous travaillerons de l'adieu le régime  
à force de jeu.

Adieu, cher ami. Je t'embrasse. Tuille  
faire agréer mes hommages pressés à tout ce qui  
t'entoure, surtout à madame & à mes iiii les & amis  
l'expression des sentiments affectueux de ton dévoué cousin  
A Montgolfier, fut



188

---

<sup>188</sup> *Ibid.*

# Requête d'Antoine Périsse et de Périsse-Duluc devant les citoyens administrateurs du district de la Campagne de Ville-Affranchie

République une, indivisible & Démocratique.

Liberté ——— Egalité

le 28 Brumaire de la 2<sup>e</sup> année

Citoyens Administrateurs du District de la Campagne de Ville-Affranchie



Les citoyens Antoine Périsse l'aîné, perclus de goutte depuis douze ans, & Périsse Duluc son frère, Soussigné, viennent auprès de vous avec confiance & sécurité, réclamer contre le Séquestre qui a été mis sur leurs maisons à St<sup>e</sup> Foy lorsque l'armée de la République est entrée sur ce Territoire. Sous aucun point de vue, ils n'ont mérité cette mesure sévère, puisque dans le cours des événements qui ont préparé la ruine de cette Ville, Périsse Duluc l'un d'eux fut constamment & sans crainte le Défenseur de l'Autorité nationale.

Dès le mois de Février, il s'opposa avec courage au Système de la permanence des Sections, & il réussit alors à le faire rejeter. A l'Époque fatale du 20 mai, il habitait St<sup>e</sup> Foy depuis plusieurs mois, & depuis, il ne parut à la Ville que pour y attaquer de front dans les Assemblées, les projets perfides des ennemis de la Révolution, il eût souvent le bonheur de les faire avorter, par l'opiniâtreté & la force de son opposition, lors même que les Républicains étoient proscrits, persécutés & n'osoient élever la voix; lors même que les passions & les menées contre-révolutionnaires attiroient sur lui des insultes & des menaces.

Inviolablement attaché à ses devoirs de Citoyen, il ne voulut pas prendre les Armes, il n'exerça aucunes fonctions Civiles ou Administratives, & pendant les deux mois de Siège, retenu malgré lui à Lyon, il y vécut ignoré dans la retraite la plus profonde.

Une conduite Républicaine, si bien prononcée, engagea le 8. 8<sup>bre</sup> les Députés du Peuple dans l'Assemblée de St<sup>e</sup> Nizier à lui confier sa délivrance, dans un moment bien dangereux pour lui, puisque la Ville étoit plus que jamais sous



le joug d'une force armée, contre-révolutionnaire & formidable, dont les Chefs n'avoient rien à ménager pour retarder la paix. Dans cette crise extrême, il se devoua, il eut le courage d'accepter & de remplir cette mission périlleuse, & dans le jour, la Ville fut affranchie & le Peuple sauvé. —

Ainsi en qualité de Citoyen, nous sommes sans reproches, & comme nous ne parlons des Services de l'un de nous que pour démontrer notre civisme, nous n'en dirons rien de plus; les faits sont publics & pourroient vous être attestés par leur seule Notoriété, mais ils le seront plus légalement par les Déclarations ci-jointes des Comités Révolutionnaires & de Surveillance. —

Si le motif du Séquestre étoit que nous avons habité Lyon pendant le Siège, nous espérons, Citoyens, que les Circonstances & notre conduite nous justifieront assez. Nous ~~avons~~ sur notre bonne foi, que le Décret qui appelloit les Citoyens hors de la Ville, nous a été tout à fait inconnu, les Gazettes nous étant alors interceptées; Nous étions ~~à~~ depuis six mois à N<sup>o</sup>.-foi avec notre famille, & ce fut sans défiance qu'étant venus à la Ville pour quelques affaires domestiques, des Consignes rigoureuses & impérieuses de l'Etat-major nous y retinrent captifs, dans qu'il nous fut possible de retourner à la Campagne. Nous avons eu cela de commun avec un grand nombre de bons Républicains, & avec des Circonstances d'autant plus invincibles qu'Antoine Verisse l'un de nous, est perdu depuis deux ans, & ne peut être transporté que sur un brancard; mais Citoyens, il est bien avéré par les attestations ci-jointes que nous avons existé dans la Ville, comme n'y existant pas; toujours renfermé dans notre Domicile, pendant toute la durée du Siège, nous n'avons mis les pieds, ainsi que tous ceux de notre famille, ni dans les Assemblées de Section, ni dans les Comités; aucun de nous n'a porté les armes, par même aux Viquets, ni exercé aucune fonction, ni communiqué avec ceux qui les exerçoient. Nous avons plus fait, puis que malgré les proclamations menaçantes de l'Etat-major concernant ceux en état de servir dans la force armée, nous avons retenu en partie privée & à nos frais, pendant deux mois nuit & jour, sept employés de nos Magasins & Ateliers, pour qu'ils ne fussent pas contraints à prendre les armes. —

Telle a été notre conduite pendant le Siège, dans une Ville qui étoit pour nous une Prison forcée; Eh! combien de bons Citoyens ont gémi comme nous de cette violence, sans pouvoir s'y soustraire. —

Si le motif du Séquestre étoit d'avoir été compris au nombre des Accapareurs Agitateurs ou Riches; ce seroit une erreur bien étonnante. Car il est notoire 1<sup>o</sup>. —

- 1<sup>o</sup>  
nous  
Chan  
Spei  
que n  
e  
Quatre  
Créan  
Sa m  
Contin  
frate  
pour y  
Opéra  
en jou  
de l.  
jama  
& no  
ont pr  
Distri  
Comm  
rejou  
sus p  
grain  
eût,  
assez  
n'été  
en son  
Révo  
& pou  
vateu  
to m  
le Ce  
L'ar

ient  
ut  
Ville  
ne  
r  
r  
r  
ge,  
A  
ten  
—  
, &  
, de  
na  
un  
—  
tre  
ce  
—  
mic  
, ni  
ni  
—  
ant  
, &  
&  
r nous  
de  
reue  
1°

1° Que nous n'avons point exercé d'autre commerce que celui de la Librairie; & que jamais nous n'avons fait, ni directement ni indirectement aucune affaire en Effets publics, Lettres de Change, Numéraire, Assignats ou Denrées, ni traité avec les agents de ces sortes de Speculations. 2° Quant à la Richesse, nous vous devons à cet égard, quelques détails, que vous pouvez ne pas prendre en considération, si ce motif n'étoit qu'une supposition.

Il y a trente quatre ans, que par le décès de notre Père, nous fûmes délaissés orphelins (quatre frères & trois sœurs) avec une fortune médiocre, presque toute en Marchandises & Créances de Librairie, qu'il avoit acquises en bon père de famille par son travail. Depuis la mort, afin de subsister plus facilement, nous avons reçu en commun, comme s'il eût continué d'exister, & notre famille est aujourd'hui composée de 13 Individus, vivant fraternellement sur le même Commerce & des mêmes produits.

Par des travaux assidus dans la Librairie, & en y faisant rentrer tous les bénéfices pour faire de nouvelles éditions, nous avons acquis quelque aisance dont la base étoit nos opérations sur un fonds de Livres devenu considérable, toute notre fortune étoit là, & nous en jouissions par un travail continu, lorsque la Révolution de 1789, en promulguant les Droits de l'homme & les vrais principes d'un Gouvernement juste & libre, a rendu inutile, & jamais inutile, ce fonds de Librairie, notre ruine a été complète. Ces faits sont connus, & nous avons eu cela de commun avec plusieurs maisons de Librairie française. D'autres ont pu profiter de la Liberté de la Presse, & rétablir leur fortune, en imprimant & distribuant les Pamphlets & Libelles contre la Révolution, mais attachés inviolablement, comme nous le sommes à cette Révolution & à nos devoirs de Citoyens, nous avons toujours repoussé avec indignation de notre Commerce, les Ouvrages contre-révolutionnaires & suspects, & nous n'en avons pas souffert un seul dans nos Magasins, quoique le grand cours de ces sortes d'Ouvrages, autorisé par le liberté de la Presse, eût pu nous produire alors de gros bénéfices.



Cette conduite constante de notre part, depuis le commencement de la Révolution est assez notoire à Lyon, pour qu'il ne soit pas besoin de preuves, & l'on fait assez que ce n'étoit pas dans notre magasin qu'il falloit s'adresser pour ces brochures empoisonnées en sorte que nous avons porté comme Libraires, & sans remplacement, tout le poids de la Révolution sur les préjugés, sur l'ancien Régime, sur l'Instruction publique & la législation, & pour soutenir cette famille nombreuse, il ne nous reste que des débris dépourvus de leur valeur, une grande Economie, & des travaux à reprendre dans un âge avancé & infirme.

Avec les ruines de cette Librairie, nous possédons un seul immeuble à la Ville, c'est la maison caduque que nous habitons rue mercière N° 11. la moitié de son prix est due par le Contrat & réservée au fils du vendeur. A la Campagne à St-Joy, Antoine Seritte l'ainé, perclus & réclamant, jouit par héritage de nos pères, d'une petite maison qui

n'a que six Arpents de fonds & qui a été dévastée pendant le Siège, & nous avons acquis en commun une autre maison attenante d'environ neuf Arpents, que nous fîmes réparer en 1788, pour la revendre avantageusement, ce qui n'a pu s'effectuer. elle a aussi été dévastée. Le prix de ces Immeubles ne pourroit faire face qu'à une partie de nos dettes. & nous vous affirmons, Citoyens, que nous n'avons aucune autre propriété, soit en Immeubles, Effets de Porte-feuille, Capitaux placés, hypothèques, Pensions ou rentes. Notre manière de vivre a toujours été laborieuse, simple & économique, même avant la Révolution, lorsque les profits d'un Commerce <sup>actif</sup> faisoient pu nous permettre quelques jouissances; mais renfermés dans le sein de notre famille, nous avons repoussé le luxe (car nous le répétions ici, les Réparations faites en 1788, à notre acquisition à St.foy n'étoient qu'une spéculation pour revendre avec avantage). —

Toujours nous avons acquitté exactement les Impositions & concouru avec zèle aux Contributions patriotiques; toujours notre famille a bien mérité de ses Concitoyens & obtenu leur estime. Il ne pourroit donc y avoir à sa ruine, aucun avantage pour la République & cette ruine seroit tout à fait consommée, puisque l'Immeuble ci dessus est ce qui nous reste de meilleur pour faire face à quatre légitimes de nos frères & Sœurs. —

Cet exposé, dont il vous est facile de connaître la fidélité exacte, ayant été pris en Considération par vous, nous vous requérons, Citoyens Commissaires, de prononcer de suite, la levée du Séquestre dirigée sur la petite maison dite Beauvoir appartenante en propre à Antoine Périsset, l'un de nous, lequel est perclus de ses Jambes depuis douze ans, & de même sur la seconde maison dite Belle-rive, que nous avons acquise en commun, il y a quelques années, & vous rendrez ainsi à une famille nombreuse sa principale ressource & son Domicile rural dont elle n'étoit sortie que momentanément, lorsque la Tyrannie militaire l'empêcha d'y rentrer. —

## ***Table des illustrations***

<u>Arbre généalogique de Pierre à André (I) Périssé .....</u>	14
<u>Arbre généalogique d'André (I) à Jules-André Périssé .....</u>	19
<u>Marques typographiques des frères Périssé (1771).....</u>	24
<u>Arbre généalogique de Jean-Marie à Jeanne-Augustine Périssé.....</u>	26
<u>Ornement se trouvant dans l'ouvrage <i>Conduite pour passer saintement les fêtes et octaves de la Pentecôte, du Saint-Sacrement et de l'Assomption</i>.....</u>	101
<u>Ornement se trouvant dans l'ouvrage <i>L'Ame contemplant les grandeurs de Dieu</i>. .....</u>	102